



المملكة المغربية
رئيس الحكومة
+ⵛⵎⵏⵏⵉⵙⵉⵔ | ⵏⵉⵛⵓⵙⵉⵓ
ⵏⵓⵓⵙⵉⵛⵉⵏ | ⵏⵓⵓⵎⵓⵏ
Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement



المركز الوطني للتنمية البشرية
ⵏⵓⵓⵎⵓⵏ ⵏⵓⵓⵙⵉⵛⵉⵏ | ⵏⵓⵓⵙⵉⵛⵉⵏ
**Observatoire National
du Développement Humain**

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2020

« ÊTRE JEUNE AU MAROC DE NOS JOURS »





“

... En effet, un jeune ne peut être appelé à jouer son rôle et à remplir son devoir sans avoir préalablement bénéficié des opportunités et des qualifications nécessaires.

« A ce jeune, nous devons offrir du concret, particulièrement en termes d'enseignement, d'emploi, de santé et dans bien d'autres domaines. A ce jeune, nous devons donner espoir et confiance en son avenir ... »

Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste

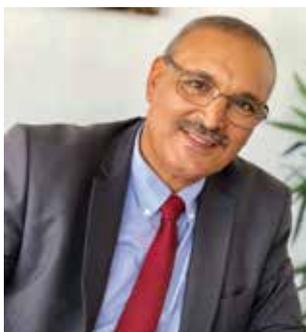
Extrait du Discours Royal à l'occasion du 65^{ème} anniversaire
de la Révolution du Roi et du Peuple, le 20 Août 2018.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2020

« ÊTRE JEUNE AU MAROC DE NOS JOURS »



Préface



Le dernier rapport mondial sur le développement humain (PNUD, 2020) révèle que le Maroc tend à se hisser à la tête du classement des pays à développement humain moyen. Les progrès sociaux et économiques que le pays a cumulés depuis la fin des années 1990 permettraient son passage, dans les années à venir, vers le groupe des pays à développement humain élevé. C'est autour des leviers de concrétisation de cette ambition et des valeurs cibles du Nouveau modèle de développement que l'ONDH articule le –développement humain entre 2012 et 2020, avec un focus sur la situation des jeunes au Maroc. Il présente aussi une réflexion au sujet de l'adaptation des politiques publiques en faveur des jeunes, de leurs attentes et aspirations.

Inverser l'essoufflement de la croissance économique et du développement humain, observé durant cette dernière décennie, préserver les acquis sociaux et économiques du pays en atténuant l'impact de la pandémie Covid-19, valoriser les dividendes de l'aubaine démographique en investissant davantage dans le capital humain sont autant de défis à relever en matière de développement humain.

La réduction des inégalités sociales, des disparités territoriales et des écarts entre les hommes et les femmes constitue un outil indéniable pour accroître la cadence du développement et renforcer la cohésion sociale. C'est une réponse collective à un environnement géostratégique mouvant et de plus en plus adverse, dans un contexte marqué par l'aléa associé, non uniquement, au climat mais aussi à une pandémie sans précédent dans l'histoire contemporaine de l'humanité. Le présent rapport privilégie ainsi une approche de développement humain intégré, fondée sur l'équité, la solidarité et la résilience sociale, conjuguée à une croissance économique créatrice d'emploi, sensible aux victimes de la pandémie sanitaire, aux jeunes et à tous ceux en situation d'exclusion sociale. Le constat indique que les politiques d'emploi et de formation gagneraient à être élargies et recentrées, en leur imprimant qualité, exhaustivité et efficacité.

Le Maroc achèvera au cours des deux prochaines décennies, l'aubaine démographique appelée à se refermer vers 2040, l'année à partir de laquelle le poids relativement élevé des jeunes devrait s'estomper. Pour s'en saisir à temps, le pays doit renforcer, entre autres, l'amélioration de l'offre éducative et sanitaire et la création d'emplois décents. Il est aujourd'hui nécessaire d'adopter une démarche prospective pour un développement humain durable car, et de manière constante, le Maroc devra faire face aux questions liées au vieillissement de la population et à la hausse de la dépendance économique qui surgiront. D'où l'intérêt de valoriser la fenêtre d'opportunités qu'offre l'aubaine démographique et d'anticiper les réformes des politiques de développement humain, économique et social.

El Hassan El Mansouri

*Secrétaire Général de l'Observatoire
National du Développement Humain*

Préface



Capitalisant sur les analyses, les conclusions et les recommandations du 1^{er} rapport national sur le développement humain au Maroc (2017), ce second rapport vient compléter la réflexion menée autour des inégalités en tant que freins au développement et à la croissance économique, leurs impacts sur la cohésion sociale, tout en se penchant sur les moyens d'y remédier.

Bien que le Maroc ait connu une nette amélioration en matière de développement humain, notamment à travers son IDH publié en 2020 qui est passé de 0.457 à 0.686 entre 1990 et 2019, des efforts restent à faire pour, permettre à la fois l'atteinte d'un niveau de développement humain

élevé et la réduction des inégalités sociales et territoriales. Aujourd'hui, comme le montre bien ce rapport, la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus a non seulement mis l'atteinte des Objectifs de Développement durable à rude épreuve, mais elle a aussi accentué les inégalités préexistantes. En effet, l'indice du développement humain qui mesure conjointement le niveau d'éducation, le niveau de santé et le niveau de vie est en passe de baisser cette année au Maroc, à l'instar d'autres pays du monde.

Même si le Maroc post-covid-19 demeure encore incertain, nous sommes convaincus que la voie d'un relèvement durable et résilient est aussi possible pour porter le Maroc vers un nouveau palier de développement. La crise actuelle nous offre bel et bien une occasion pour repenser le développement et cristalliser les attentes des populations les plus vulnérables, notamment la jeunesse marocaine. Le présent rapport attache une attention particulière aux jeunes marocains et marocaines qui représentent une partie non négligeable de la population et constituent un capital humain infra-utilisé malgré sa potentialité énorme. Cette analyse de la situation des jeunes, tant sur le plan social, économique et politique fournit un cadre d'orientation pour l'élaboration des politiques et des programmes centrés sur la canalisation des énergies de jeunesse.

Ce rapport présente un diagnostic détaillé de la situation des jeunes au Maroc, en prêtant une attention particulière aux jeunes NEET (les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation) et en se plaçant dans un contexte d'une importante évolution sociologique transformatrice des rapports des jeunes avec la société, la famille et le système institutionnel. Ce dernier opte pour une perspective comparative internationale dans son analyse des différentes approches de mesure du développement humain, en utilisant celle du PNUD et l'approche développée par l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH).

Nous tenons à exprimer nos sincères gratitudee à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de ce rapport selon une approche innovante impliquant l'ensemble des acteurs, fruit d'une collaboration entre le Programme des Nations Unies pour le Développement au Maroc (PNUD) et l'ONDH, et espérons qu'il occupera une place de choix parmi les outils de dialogue et de gestion du développement au Maroc pour l'atteinte d'un développement humain durable et inclusif.

Cependant, comme le déclare ce rapport de manière assez convaincante, les domaines et le plan d'action proposés ne pourront être un succès que si nous nous attelons à résoudre le problème des goulots d'étranglement qui empêchent une meilleure intégration des jeunes en s'appuyant sur trois principes d'orientation fondamentale : qualifier les jeunes et ne laisser aucun jeune à l'abandon, le qualifier et l'accompagner dans sa trajectoire de vie. Le PNUD se tient prêt à accompagner ce processus tant sur le plan intellectuel qu'opérationnel.

Dr. Edward A. Christow
Représentant Résident du PNUD au Maroc

Coordination

- M. *El Hassan EL MANSOURI*, Secrétaire Général (ONDH)
- M. *Abdelfettah HAMADI*, Chef du Pôle des Systèmes d'Information (ONDH)

Equipe de rédaction du rapport et des synthèses

- M. *Larabi JAIDI*, Expert Economiste
- M. *Mohamed DOUIDICH*, Expert Statisticien-économiste
- M. *Abdelfettah HAMADI*, Chef de pôle (ONDH)
- M. *Ikkal SAYEH*, Chef de pôle (ONDH)
- M^{me} *Fadwa ABOUHAZIM* (ONDH)

Equipe associée aux travaux de recherche thématiques

- M. *Abdelfettah HAMADI*, Chef de pôle (ONDH)
- M. *Abdelaziz NIHOU*, Chargé de mission au sein de l'ONDH
- M. *Larabi JAIDI*, Expert Economiste
- M. *Mohamed DOUIDICH*, Expert Statisticien-économiste
- M. *Driss KSIKES*, *Ecrivain-chercheur*, spécialiste médias et culture (Economia-HEM)
- M. *Abdelhak KAMAL*, Economiste et consultant en évaluation des politiques publiques (Economia-HEM)
- M. *Zakaria KADIRI*, Sociologue et professeur universitaire (Economia-HEM)
- M^{me} *Fadma AIT MOUS*, Sociologue et professeur universitaire (Economia-HEM)
- M. *Taoufiq BENKARAACH*, Statisticien-économiste (Economia-HEM)
- M^{me} *Lisa BOSSENBROEK*, Anthropologue (Economia-HEM)
- M. *David GOEURY*, Chercheur associé au Centre Jacques Berque de Rabat
- M^{me} *Khadija ZAHI*, Experte, spécialiste orientation scolaire, sociologie de la santé
- M. *Yassine JERRADI* (ONDH)
- M. *Hassan BAKRIM* (ONDH)

Equipe d'appui

- M^{me} *Fadwa ABOUHAZIM* (ONDH)
- M^{lle} *Sabrina ARIFI* (ONDH)
- M^{lle} *Meryem BENJELLOUN TOUIMI* (ONDH)

Table des matières

Liste des tableaux.....	9
Liste des graphiques.....	9
Liste des encadrés.....	10
Liste des acronymes	11
Profil démo-socio-économique du Maroc : niveau et changements récents	13
Introduction	15
Éléments du contexte économique, social, institutionnel : Thème et finalités du rapport	17
CHAPITRE 1 : ÉTAT DES LIEUX ET DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN AU MAROC.....	21
1. Introduction.....	23
1.1. Situation et sources du développement humain.....	24
1.2. Inégalités sociales et disparités territoriales du développement humain : tendance et cartographie....	33
1.3. Qualité du développement humain : état des lieux et avancées.....	38
Conclusion	41
CHAPITRE 2 : PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT HUMAIN AU MAROC : DEFIS ET OPPORTUNITES	43
1. Introduction.....	45
1.1. Effets de la pandémie Covid-19 sur les dimensions du développement humain	45
1.2. Les jeunes, un potentiel à mobiliser pour rattraper le retard en développement humain	51
1.3. Le capital humain du Maroc, quelles perspectives de productivité des générations futures?	52
Conclusion	54
CHAPITRE 3 : ÊTRE JEUNE AU MAROC DE NOS JOURS	57
1. Introduction.....	59
2. Que nous révèlent les données sociodémographiques ?.....	59
2.1. Une transition en cours d'achèvement	60
2.2. Des statuts différents selon le sexe, le milieu de résidence, les groupes d'âges, le niveau de vie des ménages, les régions et la densité des territoires.....	61
2.3. La santé des jeunes comme priorité des politiques publiques.....	62
3. Stratification et profil socio-économique des jeunes	65
3.1. Stratification des jeunes : objet, approche et configuration.....	65
3.2. Profils des jeunes, diversité des risques et des défis	67
4. Que nous révèle le prisme de la sociologie : une jeunesse hétérogène	73
Conclusion	74
CHAPITRE 4 : PARTICIPATION DES JEUNES A LA CREATION DES RICHESSES : DES CAPACITES NON OPTIMISEES	77
1. Introduction.....	79
2. Une insertion insuffisante sur le marché du travail.....	80
2.1. Peu de jeunes en situation d'emploi formel.....	80

2.2. <i>L'enjeu de la faible participation au marché du travail</i>	81
3. Les acquis et insuffisances des politiques actives d'emploi (PAE)	81
4. Les enjeux contextuels de l'emploi des jeunes	88
4.1. <i>Les facteurs explicatifs des limites d'intégration des jeunes dans le marché d'emploi</i>	89
5. L'impact du Covid-19 et les mécanismes de soutien de l'emploi des jeunes	91
Conclusion	94
CHAPITRE 5 : PERCEPTIONS, PARTICIPATION, CITOYENNETE ET ATTENTES DES JEUNES	97
1. Introduction	99
2. Les perceptions des jeunes	99
2.1. <i>Des jeunes peu satisfaits de leur vie, mais confiants dans l'avenir</i>	99
2.2. <i>Une jeunesse associant identité et appartenances collectives : un attachement très fort à la famille et à la religion</i>	101
2.3. <i>Une école peu impliquée dans la construction du système des représentations des jeunes</i>	102
3. L'adhésion aux valeurs et les liens intergénérationnels	103
3.1. <i>Les pratiques sociales et culturelles des jeunes</i>	103
4. Les attentes des jeunes	109
4.1. <i>Une génération pas comme les autres : une génération où l'autonomie individuelle devient plus importante</i>	109
4.2. <i>Une jeunesse qui aspire au bien-être</i>	110
4.3. <i>Une jeunesse qui aspire à la dignité et à la citoyenneté</i>	111
Conclusion	113
CHAPITRE 6 : LES POLITIQUES PUBLIQUES : UNE ADAPTATION AUX AGES ET AUX ATTENTES DE LA JEUNESSE	115
1. Introduction	117
2. L'Etat des lieux des politiques publiques à l'adresse de la jeunesse	118
2.1. <i>L'écart entre la situation de jure et la situation de facto dans l'accès des jeunes aux droits</i>	118
2.2. <i>Un système complexe : une faible articulation des dispositifs, une gestion relevant de plusieurs acteurs, et une coordination insuffisante</i>	120
3. Vers un réajustement des politiques publiques	122
3.1. <i>Les principes directeurs</i>	122
3.2. <i>Les lignes-forces des réajustements des politiques publiques à l'adresse des jeunes</i>	123
3.3. <i>Les domaines et programmes d'action</i>	124
Conclusion	132
Conclusion générale et recommandations	133

Liste des tableaux

Tableau 1 : Retard en développement humain mesuré par l'IDHN selon la région et la dimension en 2019	33
Tableau 2 : Proportion des jeunes par sexe selon l'âge, le milieu de résidence et l'état matrimonial en 2019	61
Tableau 3 : Répartition (%) comparée des jeunes et de l'ensemble de la population selon la région, 2019	62
Tableau 4 : Répartition des jeunes 29-15 ans qui ont arrêtés leurs études selon les raisons en 2019	80
Tableau 5 : Répartition (%) des jeunes 15-29 ans selon le niveau d'instruction, le milieu et le sexe, 2019	90

Liste des graphiques

Graphique 1 : répartition du développement humain mesuré par l'IDH selon la source, 2019	24
Graphique 2 : l'IDHN en 2019 selon le sexe et le milieu de résidence	25
Graphique 3 : classement des régions selon l'IDHN en 2019	26
Graphique 4 : Niveaux et croissance de l'IDH de 2012 à 2019	27
Graphique 5 : Évolution de l'IDHN de 2012 à 2019	29
Graphique 6 : Répartition (%) du retard du Maroc en développement humain, par rapport aux pays à développement humain élevé	32
Graphique 7 : Tendances des indices d'inégalité humaine et d'Atkinson des dimensions du développement humain 2012-19	34
Graphique 8 : Indice de développement du genre (IDG) par région selon l'IDH en 2019	36
Graphique 9 : Classement des régions selon l'IDH en 2019	37
Graphique 10 : l'IDHN est inversement proportionnel à l'incidence de la précarité sociale à l'échelle régionale	50
Graphique 11 : Indice de capital humain du Maroc, comparé à une sélection de pays, 2020	53
Graphique 12 : prévalence de la maladie chez les jeunes de 15-29 ans (%)	63
Graphique 13 : prévalence de la consommation des tabacs par les « 15-29 ans »	64
Graphique 14 : Répartition (%) des jeunes de « 15-29 ans » selon la strate	66
Graphique 15 : Répartition des jeunes selon la strate et le sexe en %, en 2019	67
Graphique 16 : Taux d'achèvement des cycles d'enseignement par les jeunes non scolarisés âgés de 15 à 29 ans	69

Graphique 17 : Taux d'achèvement scolaire en % selon le niveau et la catégorie de jeunes femmes, en 2019	71
Graphique 18 : Distribution des « Jeunes NEET purs » et des non NEET par niveau scolaire	72
Graphique 19 : Distribution des jeunes NEET et des non NEET par quintiles de dépense, en 2019	73
Graphique 20 : structure comparée des jeunes vis-à-vis de l'activité selon le milieu de résidence	81
Graphique 21 : Evolution des bénéficiaires du Programme TAEHIL	84
Graphique 22 : Le classement du Maroc au niveau de l'indice global de l'entreprenariat	87
Graphique 23 : Pourcentage des entreprises estimant que la réglementation du marché du travail comme un obstacle majeur à leurs activités actuelles - Comparaison internationale (En %)	91
Graphique 24 : Répartition des migrants potentiels (%) selon leur raison d'émigration	100
Graphique 25 : Perceptions des adultes de 25 ans ou plus du rôle de l'école (pourcentage de fois cités)	102
Graphique 26 : Confiance aux institutions	107
Graphique 27 : Proportions des parents selon la position sociale qu'ils souhaitent pour leurs enfants comparée à la leur	111
Graphique 28 : Coordonner les complémentarités entre les différents acteurs	129

Liste des encadrés

Encadré 1 : Structure et mesure de l'indice de développement humain national (IDHN)	23
Encadré 2 : Concept et mesure de la précarité sociale	49
Encadré 3 : Le capital humain, un des quatre axes stratégiques de transformation prônés par le Nouveau modèle de développement du Maroc, 2021 *	52
Encadré 4 : C'est qui les jeunes ?	60
Encadré 5 : Programme TAHFIZ	83
Encadré 6 : Nouveaux horizons professionnels grâce au numérique	105
Encadré 7 : Offre numérique mise à la disposition des jeunes	106

Liste des acronymes

ADS	: Agence de Développement Social
AMO	: Assurance Maladie Obligatoire de base
ANAPEC	: Agence Nationale de Promotion des Emplois et des Compétences
ANRT	: Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
BAM	: Bank Al Maghrib
BIT	: Bureau International du Travail
CCG	: Caisse Centrale de Garantie
CDI	: Contrat à Durée Indéterminée
CI	: Contrat d'Insertion
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CSEFRS	: Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique
FCE	: Formation Contractualisée pour l'Emploi
FMI	: Fonds Monétaire International
FQR	: Formation Qualifiante ou de Reconversion
FSE	: Formation d'adaptation au profit des Secteurs Emergents
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GSHS	: Global School-based Student Health Survey
HCP	: Haut-Commissariat au Plan
IDG	: Indice de Développement du Genre
IDH	: Indicateur du Développement Humain
IDHN	: Indicateur du Développement Humain National
INDH	: Initiative Nationale pour le Développement Humain
IPE	: Indemnité pour Perte d'Emploi
MENA	: Middle East and North Africa
MNT	: Maladies Non Transmissibles
MTIP	: Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle
NEET	: Not in Employment, Education or Training
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCEMO	: Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
OMT	: Observatoire du Marché du Travail

ONDH	: Observatoire National du Développement Humain
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAE	: Programmes Actifs d'Emploi
PIAFE	: Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIRLS	: Progress in International Reading Literacy
PISA	: Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMV	: Plan Maroc Vert
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	: Parités de Pouvoir d'Achat
Ramed	: Régime d'assistance médicale
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TIMSS	: Trends in International Mathematics and Science Study

Profil démo-socio-économique du Maroc: niveau et changements récents

Indicateur	Situation de référence (Année entre parenthèses)	Situation récente (Année entre parenthèses)	Variation totale en % entre les situations, récente et de référence	Source des données (*)
Population en million	32 978 (2012)	36 313 (2021)	10,1	(1)
% des jeunes « 15-29 ans »	28,3% (2012)	24,6% (2021)	-13,1	(1)
Taux d'urbanisation en %	59,1% (2012)	63,9% (2021)	8,1	(1)
Espérance de vie à la naissance en années	75,0 (2012)	76,7 (2019)	2,3	(2)
Taux de mortalité maternelle pour 100 mille naissances vivantes	81,0 (2012)	70,0 (2017)	-13,6	(2)
Taux de mortalité des moins de 5 ans en pour mille	29,3 (2012)	22,4 (2018)	-23,5	(2)
Taux d'analphabétisme des « 10 ans et plus » en %	33,7 (2012)	24,1 (2019)	-28,5	(3)
Nombre moyen d'années de scolarité	4,3 (2012)	5,5 (2019)	27,9	(3)
Taux d'activité de la population en %	48,4% (2012)	44,8% (2020)	-7,4	(4)
Taux de chômage en %	9,0% (2012)	11,9% (2020)	32,2	(4)
Taux de féminisation de la population active en %	26,3 % (2012)	22,6% (2020)	-14,1	(4)
RNB par habitant en \$ US PPA (2017)	6493,7 (2012)	7389,5 (2019)	13,8	(2)
PIB par habitant en \$ US PPA (2017)	6625,5 (2012)	7537,5 (2019)	13,8	(2)
Indicateur de développement humain, IDH	0,653 (2012)	0,686 (2019)	5,1	(2)
Taux de pauvreté absolue en %	7,1 (2012)	1,2 (2019)	-83,1	(3)
Taux de vulnérabilité en %	15,7 (2012)	7,3 (2019)	-53,5	(3)
Taux de pauvreté relative en %	21,4 (2012)	17,7 (2019)	-17,3	(3)
Taux de pauvreté multidimensionnelle en %	4,7 (2012)	2,7 (2017)	-42,6	(3)

Taux de pauvreté subjective (sentie) en %	46,6 (2012)	44,8 (2019)	-3,9	(3)
Indice de Gini des dépenses annuelles (moyennes par personne (damp	0,398 (2012)	0,38 (2019)	-4,5	(3)
Ratio de Palma des damp	1,9 (2012)	1,5 (2019)	-21,1	(3)
Indice d'Atkinson des damp	23,9 (2012)	19,4 (2019)	-18,8	(3)
Rapport Hommes/Femmes des nombres d'années de scolarité	1,6 (2012)	1,47 (2019)	-8,1	(3)
Indice du développement du genre	0,821 (2012)	0,868 (2019)	5,7	(3)
Taux d'homicide pour cent mille personnes	1,2 (2012)	1,4 (2018)	16,7	(2)
Taux d'accès à l'eau potable	73,7 (2012)	81,0 (2019)	9,9	(3)
Taux d'accès à l'électricité	95,2 (2012)	98,3 (2019)	3,3	(3)
Taux d'accès à l'assainissement	89,4 (2012)	95 (2019)	6,3	(3)
Taux d'accès à l'internet	46,0% (2012)	80,8% (2019)	75,7	(3)

(*) Sources de données :

(1) : HCP, Projections de la population in www.hcp.ma ;

(2) : PNUD : base de données des Rapports sur le développement humain, in hdr.undp.org/en/content/database ;

(3) : ONDH, enquête panel de ménages ;

(4) : HCP, Notes sur la situation du marché du travail en 2012 et 2020, in www.hcp.ma.

INTRODUCTION

Le dernier Rapport national sur le développement humain (ONDH, 2017) a mis en exergue le saut, quantitatif et qualitatif, jamais observé par le Maroc en matière de développement humain depuis le début des années 90 et ce, en dépit de pertes en développement induites par des inégalités sociales et des disparités territoriales.

Cette dynamique s'est poursuivie au cours de la période 2012-20, à la faveur des avancées incontestables que le Maroc a réalisées, tant sur le plan économique et social, que celui des libertés individuelles et des droits civiques et politiques. Néanmoins, en dépit des investissements consentis, l'amélioration du développement humain du Maroc semble marquer le pas, dans un contexte de croissance économique qui tend à s'essouffler.

Cette décélération du développement humain, qui n'est pas sans affecter la réalisation d'une partie des Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030 (ODD) pour lesquelles le Maroc est formellement engagé, a interpellé fortement le modèle de développement du pays et ses besoins d'ajustement, voire de révision. Elle devrait davantage se faire sentir à partir de 2020. En effet, la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus, qui impacte simultanément les trois domaines fondamentaux du développement humain, à savoir la santé, l'éducation et le revenu, devrait conduire au recul de l'IDH au Maroc, comme ailleurs dans le monde.

Dans ce contexte inédit, où une grande fraction de la population marocaine se trouve dans une situation d'extrême vulnérabilité, les failles du modèle de développement du Maroc ont été en effet davantage amplifiées, mettant en évidence la nécessité d'améliorer les systèmes et services sociaux (éducation, santé) et de renforcer la protection sociale, en particulier celle des travailleurs du secteur informel. L'adoption de politiques macroéconomiques cohérentes, basées sur l'équité, serait de nature à renforcer la résilience collective, redonner confiance et accroître la cohésion sociale.

Ainsi, le présent rapport se propose de revisiter les priorités sociales et économiques du Maroc à la lumière de ce double choc sanitaire et économique et d'identifier les freins à son développement futur. C'est l'objet de la première partie de ce rapport qui est, en fait, consacrée à l'analyse des dynamiques nationales, régionales et catégorielles de développement humain qu'a connues notre pays entre 2012 et 2020, tout en consacrant un focus sur l'aggravation de la précarité sociale induite par la crise sanitaire. Comme en 2017, l'évaluation du développement humain se fera selon deux approches, celle adoptée par le PNUD et celle développée par l'ONDH qui prend en considération d'autres dimensions du développement humain qui comptent eu égard au contexte national.

Mais la crise actuelle ne manquera pas d'affecter sérieusement les générations montantes à l'adresse desquelles la seconde partie du présent rapport est entièrement consacrée.

Les jeunes apparaissent comme les plus exposés à la crise actuelle. Loin de former un groupe homogène, ils constituent l'un des groupes sociaux du Maroc faisant face à des défis sociaux, économiques et politiques aigus. Mais ils représentent aussi un capital humain qu'il s'agit de valoriser. En effet, s'il est résolument investi, alors il sera l'un des fondements et l'une des sources d'énergie pour tout effort mobilisateur de construction de l'avenir. Sa mobilisation, en tant que potentialité économique, sera également traitée. Celle-ci est en effet fondamentale pour se dégager de la fatalité des déficits et des retards enregistrés dans les domaines vitaux de développement. Or l'ampleur du phénomène du chômage et du sous-emploi des jeunes conduit à aborder cette question sous l'angle de leurs difficultés d'insertion dans la vie d'adulte, conduisant une partie non négligeable d'entre eux à devenir des NEET (c'est-à-dire ni en emploi, ni aux études ou en formation).

L'évolution sociologique profonde induite par la transition vers la modernité va nécessairement transformer les rapports des jeunes avec les systèmes institutionnels et familiaux et leurs pratiques. Les valeurs partagées par les jeunes, en tant que composantes structurantes de leurs idéologies et de leurs liens avec la religion, pourraient en être affectées. A ce sujet, le regard que les jeunes portent sur la famille, la qualité de vie, l'emploi et la société dans son ensemble fait l'objet d'une analyse approfondie dans le présent rapport. A ces valeurs correspondent des attentes et des aspirations très précises impliquant une plus grande responsabilisation des élites politiques. La participation citoyenne des jeunes sera aussi étudiée, identifiant ainsi les contraintes et les opportunités pour leur engagement dans la vie civique et politique.

Le croisement de ce qui relève des grandes dynamiques culturelles, sociétales et sociales du pays, avec ce qui ressort des dynamiques individuelles est en effet nécessaire pour chercher des solutions et penser des politiques publiques de « jeunesse » coordonnées auxquelles le présent rapport consacre un chapitre, avant de présenter des conclusions et des recommandations.

Éléments du contexte économique, social, institutionnel : Thème et finalités du rapport

La dernière décennie a certes affiché des indicateurs du développement humain jamais atteints, mais elle reste marquée par une baisse de la cadence de leur progression, et le risque de leur recul sous l'effet de la pandémie du Covid-19. L'analyse du contexte dans lequel cette dynamique a eu lieu est menée dans le sens d'appréhender les raisons du ralentissement structurel des indicateurs du développement humain tout au long de la décennie 2010, en relation avec les dynamiques démographique, économique, sociale, sociopolitique et institutionnelle. Le risque de baisse de ces indicateurs au cours de la période 2020-2021 est imminent et est surtout associé aux conséquences de la crise sanitaire, exacerbées par la fragilité de la résilience de larges franges de la population. Elle menace aussi les réalisations du pays dans le domaine du développement.

Sur le plan démographique, le Maroc compte en 2021 près de 36,3 millions de personnes, en accroissement annuel de 1,04% entre 2014 et 2021, contre 1,25% entre 2004 et 2014. Ce recul résulte d'une baisse de l'indice synthétique de fécondité, de 2,47 en 2004 à 2,21 en 2014, et a des conséquences sur la structure de la population. Selon les données de l'Enquête panel de ménages - vague de 2019 ; les moins de 15 ans constituent près de 26,7% de la population, les 15 - 30 ans près de 26,8%, et les 60 ans et plus près de 12,9%. Cette structure résulte aussi bien de la baisse de la fécondité que d'une amélioration de l'espérance de vie à la naissance, posant la question du vieillissement de la population et de ses retombées sur les systèmes de retraite et de santé.

En termes de dynamique, le pays traverse une aubaine démographique marquée par une importance relative élevée des personnes en âge d'activité économique, et une massification des primo-demandeurs d'emploi, les 18-24 ans. Cette opportunité s'identifie à des défis réels en termes d'offre éducative et sanitaire, d'emploi et de niveau de vie. Dans le contexte d'une urbanisation accrue et d'un exode rural soutenu des jeunes, ces défis font état d'une pression grandissante sur le marché du travail et les infrastructures sociales dans le monde urbain. Leurs conséquences sont surtout perçues au niveau de la modestie de la progression des indicateurs clefs de la qualité du développement humain, ceux portant sur la précarité de l'emploi et les conditions de logement.

Sur le plan économique, le pays connaît un élargissement des infrastructures physiques structurantes et une modernisation des secteurs d'activité « traditionnels », à l'instar du Plan Maroc Vert et aujourd'hui de la « Generation Green » pour la relance de l'agriculture, de la stratégie Halieutis pour la promotion du secteur de la pêche et de l'aquaculture, ou de la « Vision 2015 » pour la dynamisation du secteur de l'artisanat. Au développement de ces secteurs, s'ajoute celui des secteurs innovants tels que les énergies renouvelables, la logistique, l'industrie automobile, l'aéronautique et les services à forte valeur ajoutée, pour lesquels le Maroc offre de véritables avantages compétitifs.

Ces réalisations ont porté le taux d'investissement du Maroc à 34% du PIB en moyenne annuelle depuis le milieu des années 2000. Mesurées en termes de croissance économique, de création d'emplois et de productivité, leurs retombées durant la décennie 2010 restent assez modestes en comparaison avec des pays ayant des niveaux d'investissement équivalents, tels que la Turquie par exemple.

Le déséquilibre territorial de la croissance économique constitue une autre source de fragilité de l'économie marocaine. Il est lié à la concentration du secteur productif dans quelques régions littorales, polarisant de surcroît les investissements structurants, en particulier ceux consacrés au secteur de l'automobile et de l'aéronautique, ce qui accentue les disparités interrégionales dans le domaine de la croissance économique. En effet, 4 régions sur 12 réalisent, à elles seules, plus de 60% du PIB national. Il s'agit de Casablanca-Settat (26,9%) suivie de Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi et Fès-Meknès.

Les barrières à la création de richesses dans les régions à faible développement s'ajoutent à la gouvernance du développement économique, aux adversités liées à l'environnement international et géostratégique, et aussi à la dépendance de l'économie nationale aux intempéries, à la charge croissante des importations énergétiques et à la faiblesse du secteur exportateur. Elles font que la croissance du PIB ralentisse depuis 2012, en s'établissant à une moyenne annuelle de 3,2% sur la période 2015-2019. Ce ralentissement engendre, depuis 2011, une hausse régulière du taux de chômage, exacerbée aujourd'hui par la crise sanitaire.

Général puis partiel, le confinement conséquent à la pandémie du Covid-19 a également affecté la croissance économique et montré que de larges franges de travailleurs vivent au jour le jour, cantonnés dans des segments d'emplois vulnérables et non protégés. Ce qui a fragilisé les réalisations cumulées dans la dimension économique du développement humain, montrant, encore une fois, la nécessité de qualifier les politiques publiques dans le sens de la fourniture d'un service sanitaire de qualité, d'un élargissement de la protection sociale aux ménages précaires, et de la garantie de la continuité des services offerts aux citoyens dans de bonnes conditions.

Sur le plan social, le pays tend à généraliser l'accès à l'éducation de base, à la formation et aux équipements sociaux. Les formes, multidimensionnelle et absolue, de la pauvreté y ont été significativement réduites, voire éradiquées dans le milieu urbain. Ceci n'exclut pas l'observation d'un niveau très élevé de pauvreté et d'inégalité en 2020, au début du confinement, avant d'être significativement réduit, par la suite, grâce à la solidarité sociale. Abstraction faite de cet impact, les acquis sociaux de la période 2012-20 ont eu lieu dans un contexte marqué par une incidence élevée du chômage et de l'exclusion sociale des jeunes NEET. A ces défis, s'ajoutent la résistance de l'inégalité des niveaux de vie à toute baisse substantielle et la hausse de la pauvreté sentie durant la période. Ces tendances se conjuguent à l'impact de la pandémie sur la précarisation de l'emploi, la massification du chômage et la vulnérabilité économique et sociale.

Sur ce registre, l'effet sur l'emploi de la stratégie de développement du pays est soutenu par la Stratégie Nationale de l'Emploi et par une série d'initiatives et de programmes d'emploi menés dans le cadre des politiques actives de l'emploi. Il reste cependant insuffisant dans un contexte marqué par les retombées considérables de la pandémie sur les plans de la création d'emplois et des conditions de vie.

En fait, depuis la fin des années 1990 à nos jours, le pays a mis en œuvre des politiques publiques centrées, à l'instar de l'INDH, sur le développement humain et, récemment, sur la réduction des disparités territoriales. Citons-en le Plan « Santé 2025 » et l'extension du champ de ciblage du programme d'appui à la scolarisation « Tayssir » à l'ensemble des ménages ruraux et aussi aux urbains disposant du Ramed.

Sur le registre de la lutte contre la précarité sociale conséquente de la pandémie, le pays a pris, dans l'urgence, des mesures appropriées dans les domaines économique, social et sanitaire ce qui a permis de soutenir financièrement les ménages et les entreprises les plus impactés. Concernant l'éducation, des actions ont été menées pour assurer la continuité de l'enseignement à tous les niveaux, notamment par le recours au télé-enseignement, en dépit de l'insuffisance de la couverture du réseau d'internet et des équipements requis chez les ménages les plus pauvres. Ce qui ne va pas manquer d'accentuer les inégalités de chance dans le domaine de l'éducation.

Sur le plan sociopolitique, la réponse aux contestations de la facette marocaine du « Printemps arabe » a donné lieu, en 2011, à une nouvelle Constitution dont l'article 31 souligne « l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir de droits », à travers l'éducation/formation, le travail et l'appui à l'insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, de réelles attentes ont été concrétisées grâce à une ouverture du pays sur les droits et libertés. La consolidation de cette voie constitue ainsi une garantie institutionnelle de la progression et de l'équité sociale et territoriale du développement humain.

En fait, sur le plan des réponses institutionnelles aux problématiques du développement, des réformes structurelles, législatives, politiques et sociales ont été menées, visant l'égalité des chances et la promotion des droits de l'Homme. Il s'agit du caractère irréversible du processus de la consolidation de l'Etat de droit, de la démocratie participative et du respect des droits fondamentaux des femmes et du principe de l'égalité. C'est ce que stipule la Constitution de 2011, soutenue par des réformes exigeant une plus grande représentation, une redevabilité accrue des pouvoirs publics et une plus grande ouverture sur les droits et les libertés.

Sur le plan du contexte international, le Maroc a mené, dès les débuts des années 1980, une politique d'ouverture économique et financière visant le renforcement de la libéralisation des échanges extérieurs, une plus grande intégration dans l'économie mondiale et une contribution accrue à la consolidation du système commercial multilatéral.

Or, en dépit de leurs fortes progressions en Afrique, les transactions commerciales et financières du Maroc sont encore principalement liées à l'Europe, une région confrontée à des problèmes structurels importants et dont les perspectives de croissance à moyen terme sont limitées. De son côté, le Grand Maghreb ne peut constituer dans les conditions actuelles un espace d'expansion du commerce extérieur, ou encore une source de croissance économique. Par ailleurs, partout dans le monde, la pandémie a imposé des mesures strictes pour atténuer la propagation du virus et minimiser les pertes humaines. L'économie mondiale s'est retrouvée dans une situation de crise et d'incertitude suite à la fermeture des frontières, à la limitation des échanges commerciaux entre les pays, et à la baisse de l'activité économique.

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), l'économie mondiale devrait connaître une contraction de 3% en 2020, soit un recul bien plus marqué que lors de la crise financière de 2008. De son côté, le PIB du Maroc devrait reculer de 3,7% en 2020 donnant lieu à une hausse du taux de chômage à 12,5% en 2020 contre 9,5% en 2019. A son tour, le rapport des Nations Unies sur les ODD de l'année 2019 souligne l'augmentation des inégalités dans les pays de l'Afrique subsaharienne et la persistance de la pauvreté extrême à un taux supérieur à 10 % d'ici à 2030.

Au total, la mise en œuvre du nouveau modèle de développement, le progrès de la vaccination tout comme la concrétisation de stratégies phares comme notamment la généralisation de la protection sociale et la régionalisation avancée, sont à même d'inverser la tendance des indicateurs du développement humain, d'asseoir une croissance économique soutenue et de réaliser d'ici à 2030 l'ensemble des objectifs fondamentaux du développement durable. Le pays est, en fait, fortement engagé dans cette voie, affichant une volonté de faire mieux. A cet effet, il a mis en place une commission nationale de développement durable chargée du suivi de la réalisation des ODD, soutenue par des commissions techniques, en vue de traduire concrètement les 169 cibles des 17 ODD en objectifs nationaux opérationnels, suivis et mesurés.



CHAPITRE 1 :

ÉTAT DES LIEUX ET DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN AU MAROC



1. Introduction

Dans ce chapitre, le développement humain est défini et mesuré à l'aide de deux approches. Celle préconisée par le PNUD se fonde sur l'IDH en tant qu'indicateur résumant les réalisations cumulées dans trois dimensions, à savoir l'éducation, la santé et le niveau de vie. Celle de l'ONDH se fonde sur l'indicateur du développement humain national (IDHN). Conçu dans un souci de contextualisation nationale du développement humain et présenté de façon détaillée dans le RNDH de 2017, cet indicateur rend compte des réalisations aussi bien dans les dimensions de l'IDH que dans trois autres domaines, à savoir le cadre de vie, la cohésion sociale et la sécurité humaine, et le bien-être subjectif. Les réalisations combinées dans les six dimensions de l'IDHN sont mesurées par des indicateurs sensibles, dans leur grande majorité, aux évolutions économiques et sociales récentes du pays (encadré 1).

Encadré 1 : Structure et mesure de l'indice de développement humain national (IDHN)

Chacune des six dimensions de l'IDHN est mesurée par des indicateurs de résultat fiables et cohérents joignant ceux accessibles, préconisés par le PNUD, à ceux requis pour le suivi-évaluation des politiques publiques à l'échelle nationale. :

1. La dimension « **Éducation** » est mesurée par le nombre moyen d'années d'études des « 25 ans et plus », l'espérance de vie scolaire à l'âge de 6 ans, ainsi que le taux de scolarisation des « 6 à 15 ans » et des « 16 - 25 ans » ;
2. La dimension « **Santé** », par le taux mortalité infantile et le taux de protection médico-sanitaire ;
3. La dimension « **Niveau de vie** », par la satisfaction matérielle mesurée à l'aide des dépenses de consommation par tête et du coefficient d'inégalité d'Atkinson, du taux de pauvreté absolue et du taux de vulnérabilité à la pauvreté ;
4. La dimension « **Cadre de vie** », par le taux d'accès à l'eau du réseau, le pourcentage de ménages ayant un bain ou une douche, le taux d'accès au logement non sommaire et le taux d'accès des ruraux aux points d'eau aménagés ;
5. La dimension « **Cohésion sociale et sécurité humaine** », par le taux de perception de la sécurité, le taux de chômage des « 15-30 ans » et l'écart entre les riches et les pauvres, mesuré par l'indice de Palma des dépenses annuelles moyennes par tête ;
6. Et, enfin, la dimension « **Bien-être subjectif** », mesuré par la proportion de ménages considérant que leur niveau de vie ne s'est pas dégradé.

Au total, 18 indicateurs, tous calculables à partir de l'enquête panel de ménages de l'ONDH, sont utilisés dans la mesure IDHN, ce qui permet un suivi-évaluation biennuel des résultats des politiques publiques dans le domaine du développement humain. Notons aussi que l'annexe du RNDH 2017 comporte une note technique consacrée à l'approche de construction de l'IDHN en termes de choix de variables, de pondération et de calcul.

La première section de ce chapitre analyse l'état des lieux et les sources du développement humain en 2019. La seconde évalue la croissance du développement humain et de ses dimensions entre 2012 et 2019 et en déduit l'origine du retard qu'affiche notre pays par rapport à la moyenne des pays à développement humain élevé. De par les pertes qu'elles induisent en matière de développement, les inégalités sociales et les disparités territoriales en développement humain sont abordées à la troisième section en termes de niveau, tendance et cartographie régionale.

Enfin, pour enrichir l'analyse quantitative du développement, la dernière section esquisse une évaluation de l'avancée de la qualité du développement humain entre 2012 et 2019, mesurée par les indicateurs du cadre de vie et d'accès aux services sociaux. Le tout est analysé dans le sens d'éclairer les options d'inversion, de la baisse tendancielle de l'IDH et de ses indicateurs dimensionnels.

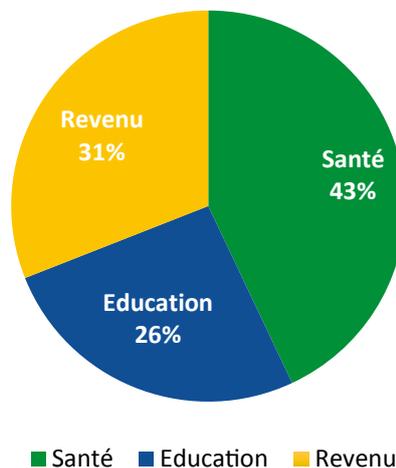
1.1. Situation et sources du développement humain

Cette section analyse la situation et les sources du développement humain du Maroc en 2019 à l'aide de l'IDH et de l'IDHN. Son objet est de situer le pays par rapport au reste du monde et d'identifier les dimensions qui contribuent le plus à son développement. Compte tenu de l'année de référence des données disponibles aussi bien pour le Maroc que pour le reste du monde¹, les comparaisons internationales concernent ici l'année 2019.

1.1.1. Niveau et sources du développement humain mesuré par l'IDH

L'IDH² du Maroc a augmenté de 1,5% entre 2018 et 2019, passant de 0,676 à 0,686³. En 2019, ce niveau de développement est inférieur de 9,7% à celui des pays à développement humain élevé, et de 7,4% à la moyenne mondiale. Il est cependant supérieur de 8,7% à la moyenne des pays à développement humain moyen. Selon le rapport 2020 du PNUD, le Maroc occupe le 121^e rang mondial et le 2^e rang dans le classement des pays à développement humain moyen.

Graphique 1: répartition du développement humain mesuré par l'IDH



Source : données du HCP, du PNUD, de la BM et de l'ONDH.
Calculs ONDH.

L'IDH varie aussi en fonction des caractéristiques de la population. Il est plus élevé pour les hommes (0,717) que pour les femmes (0,623), et aussi pour les urbains (0,732) comparés aux ruraux (0,583). Son niveau le plus élevé est observé dans la région de Casablanca-Settat suivie des régions du Sud⁴ et de Rabat-Salé Kenitra. Les régions les moins avancées en matière de développement humain sont Beni Mellal-Khénifra, Marrakech-Safi, Souss-Massa et Drâa-Tafilalet. Les régions de l'Oriental, de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de Fès-Meknès ont un IDH proche de la moyenne nationale⁵.

¹ Il s'agit du Rapport mondial sur le développement humain 2020 (PNUD, 2020).

² Le calcul de l'IDH en 2019 se fonde sur les données récentes produites, entre autres, par l'enquête Panel de ménages de 2019.

³ Calculé par le Rapport mondial sur le développement humain (PNUD, 2020), ce niveau de l'IDH diffère légèrement de celui calculé par l'ONDH (0,682). Dans les comparaisons internationales, la référence est faite à l'IDH calculé par le PNUD. Pour les comparaisons infranationales, entre sexes, milieu et régions, la référence est faite aux calculs de l'ONDH. En tout état de cause, les données du PNUD sur le développement humain ne sont pas désagrégées à l'échelle infranationale.

⁴ Les régions du Sud sont ici les régions de Dakhla-Oued Ed Dahab, Laâyoune-Sakia Al Hamra et Guelmim-Oued Noun. Elles sont regroupées pour des raisons de représentativité statistique des données de l'enquête panel de ménages.

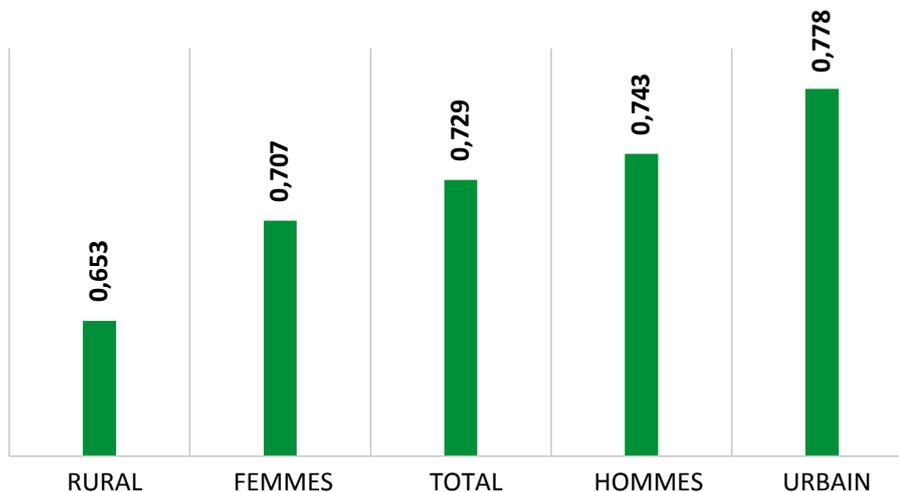
⁵ Pour une analyse détaillée des écarts régionaux de développement humain, cf. ci-après la section sur les disparités territoriales de développement humain.

En 2019, la valeur de l'IDH du Maroc résulte à hauteur de 43% de l'indice de la longévité, de 31% de l'indice du niveau de vie et de 26% de l'indice du niveau d'instruction. Ce dernier indice est lui-même la combinaison de deux indices, la durée moyenne de scolarisation des « 25 ans et plus », et de l'espérance de vie scolaire, qui ont respectivement contribué de 9% et de 17% à la valeur de l'IDH du Maroc en 2019.

1.1.1.1. Niveau et sources du développement humain mesuré par l'IDHN

L'indicateur de développement humain national (IDHN) permet de désagréger, à un moindre coût, la mesure du développement humain à l'échelle sociale et territoriale, de l'adapter au contexte national et d'en assurer le suivi-évaluation à l'aide de l'enquête panel des ménages de l'ONDH. Tout comme il élargit le paradigme du développement à de nouvelles dimensions. Comparé à l'IDH, l'IDHN a la propriété d'être plus corrélé aux attentes et aspirations des populations. Comparé à l'IDH, l'IDHN a la propriété d'être plus sensible à la perception, par la population, de la situation économique et sociale, de l'égalité des chances et de l'équité sociale⁶.

Graphique 2: IDHN selon le sexe et le milieu de résidence en 2019



Source : ONDH

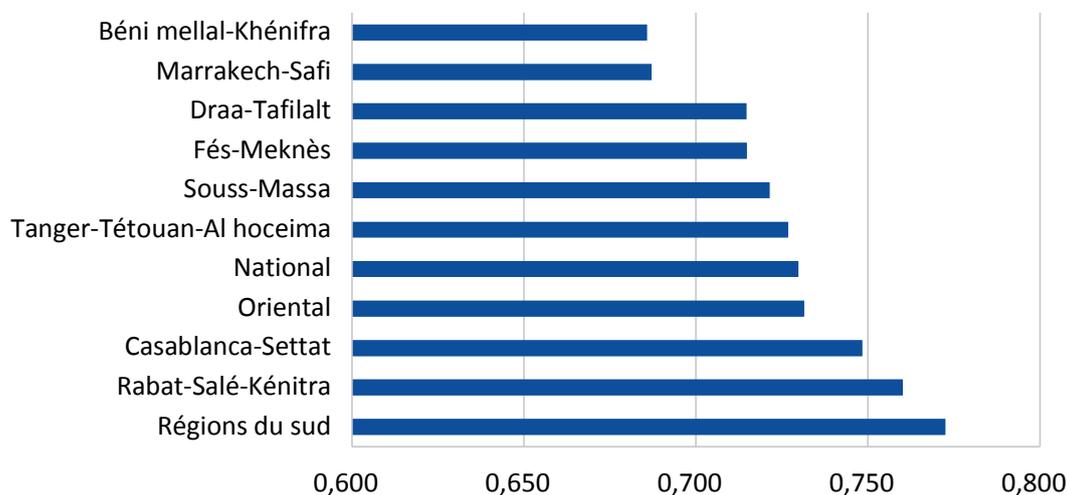
En 2019, l'IDHN s'établit à 0,723. A l'instar de l'IDH, l'IDHN en milieu urbain est supérieur de 19,1% à celui enregistré en milieu rural au titre de l'année 2019 (graphique 2). Parallèlement, l'IDHN des hommes est plus élevé de 5,1% que celui des femmes. L'écart entre les sexes est, selon ces données, nettement moins élevé en termes d'IDHN qu'en termes d'IDH.

Sur le plan régional, le classement des régions selon l'IDHN aboutit à une stratification proche de celle de l'IDH (graphique 3). En effet, l'IDHN le plus élevé est observé dans les régions du Sud suivies de Rabat-Salé-Kenitra et de Casablanca-Settat, et, dans une moindre mesure, de l'Oriental. Ces régions ont, en 2019, un niveau de développement supérieur à la moyenne nationale. Les régions dont le niveau de développement est juste inférieur à la moyenne nationale sont Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Souss-Massa, Fès-Meknès et Draâ-Tafilalet. Inversement, les régions observant les niveaux de développement les plus faibles sont Beni Mellal-Khénifra et Marrakech-Safi. Ces deux dernières régions ont, à l'instar de celle de Draâ-Tafilalet, le PIB par habitant le plus faible. Ce qui pose la question du développement humain en termes de croissance économique et sociale dans les régions à faible IDHN.

⁶ L'égalité des droits, des chances et des positions est indirectement prise en compte en corrigeant le niveau de vie par l'indice d'inégalité (Atkinson) et en intégrant l'écart entre les 10% les plus riches et les 40% les plus pauvres (indice de Palma) dans la mesure de la dimension 'Cohésion sociale et sécurité humaine'.

Faut-il noter, par ailleurs, que si la région de Casablanca-Settat est en tête du classement des régions selon l'IDH, les régions du Sud le sont en termes d'IDHN. Cette différence s'explique par les performances enregistrées par les régions du Sud dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la cohésion sociale.

Graphique 3: classement des régions selon l'IDHN en 2019



Source : ONDH

Sur le plan des sources de développement, les dimensions constituant l'IDH, en l'occurrence la santé, le niveau de vie et l'éducation, ne contribuent ensemble qu'à hauteur de 49,3% à l'IDHN. Le reste vient du bien-être subjectif, du cadre de vie, de la cohésion sociale et de la sécurité humaine. Encore une fois, les dimensions qui pénalisent le plus le développement humain au Maroc sont celles relatives à l'éducation, à la cohésion sociale et à la sécurité humaine.

La contribution de l'éducation au développement humain est de 13,2% et celle de la cohésion sociale et de la sécurité humaine est de 14,0% pour une moyenne théorique de 16,7% (=1/6 par dimension). La dimension « éducation » est handicapée essentiellement par le nombre d'années de scolarité des adultes et le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans. Ce taux est de 40,9% en 2019 au niveau national, et est plus faible en milieu rural (26,8%) qu'en milieu urbain (50,1%). Concernant la dimension « Cohésion sociale et sécurité humaine », le déficit provient essentiellement du chômage des jeunes âgés de 15 à 30 ans et de l'écart entre les riches et les pauvres. En 2019, près d'un jeune actif sur quatre est en situation de chômage.

Ces données font ressortir deux constats majeurs. D'une part, les réalisations économiques et sociales du pays au cours des deux dernières décennies donnent désormais lieu à un développement humain essentiellement tiré par la scolarisation de masse, le recul de la pauvreté et de la vulnérabilité, la baisse de la mortalité infantile, l'élargissement de l'accès aux services sociaux et la régression de l'habitat sommaire.

D'autre part, la scolarisation au-delà de l'enseignement fondamental, le capital humain des adultes, l'insertion sociale des jeunes, les inégalités sociales et les disparités territoriales ralentissent le développement humain.

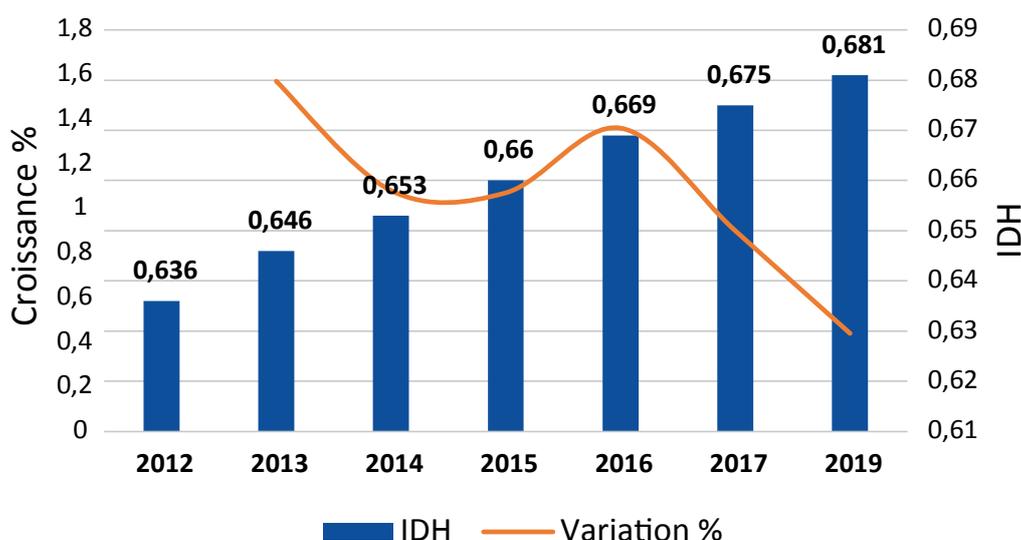
1.1.2. Croissance du développement humain et de ses dimensions

1.1.2.1. Croissance de l'IDH et de ses dimensions : un ralentissement généralisé

L'IDH du Maroc a enregistré durant la période 2012-2019 un taux de croissance annuelle de 1,1%. Ce taux est supérieur à la moyenne mondiale et à la moyenne des pays arabes. Ces comparaisons devraient être nécessairement nuancées par le fait que l'IDH du Maroc est nettement inférieur à la moyenne mondiale et à celle des pays arabes. Généralement, plus le niveau de l'IDH est élevé, plus sa croissance est faible, en raison de la tendance à la saturation des indicateurs (éducation, santé et niveau de vie) qui entrent dans son calcul.

Le taux de croissance de l'IDH du Maroc n'est comparable qu'à celui des pays qui lui sont proches sur l'échelle du développement et, dans une moindre mesure, à ceux à développement humain moyen. Récemment, entre 2012 et 2019, l'augmentation de l'IDH a été plus élevée au Maroc (8,0%) que pour les pays à développement humain moyen (6,4%). Cette progression permet certes d'améliorer la position du Maroc sur l'échelle de l'IDH, mais risque de s'estomper dans les années à venir. Entre 2012 et 2019, l'IDH du Maroc a continué d'augmenter, mais à un rythme moindre. Ce constat a été déjà fait par le précédent RNDH (ONDH, 2017). Il signifie que le Maroc a certes un IDH qui tend vers le seuil d'accès au groupe de pays à développement humain élevé, mais que ses chances de rattraper ce groupe de pays sont amoindries par le ralentissement qu'il affiche dans le domaine (graphique 4).

Graphique 4 : Niveaux et croissance de l'IDH de 2012 à 2019



Source : données du PNUD (1992-2019) et de l'ONDH.

Calculs ONDH.

La tendance à la baisse qu'affiche l'IDH du Maroc entre 2012 et 2019 résulte du ralentissement des indicateurs mesurant les trois dimensions du développement humain. Plus précisément, abstraction faite du nombre d'années de scolarité, tous les indicateurs composant l'IDH ont ralenti durant cette période. Dans le domaine de l'éducation, le nombre d'années de scolarité a été de 5,6 années en 2019, soit un niveau inférieur de près d'une année à la moyenne des pays à développement humain moyen, ou encore l'équivalent d'un retard de près d'une décennie sur ce groupe de pays. Il a cru à un taux annuel de 3,0% entre 2012 et 2019, contre 2,6% entre 2000 et 2012. Faut-il noter que ce nombre n'exprime pas le niveau réel du capital humain cumulé par les adultes au Maroc. Il n'est calculé que pour les personnes nées avant l'année 1995, âgées de 25 ans et plus en 2019. Notons aussi que

la prise en compte du nombre d'années de préscolarisation dans le calcul du nombre d'années de scolarité induirait une légère amélioration des indices de l'éducation et, partant, du développement humain du Maroc.

En fait, c'est l'indicateur mesurant l'espérance de vie scolaire qui exprime le mieux l'état actuel de l'éducation dans notre pays. Il s'établit au Maroc à une moyenne de 13,1 ans en 2019, supérieure à celle des pays à développement humain moyen de 1,4 année. Sa hausse connaît une baisse tendancielle, passant de 2,2% par an entre 2012 et 2015, à seulement 0,5% par an entre 2016 et 2019. Les programmes d'appui social à la scolarisation ont ainsi hissé l'espérance de vie scolaire à un niveau relativement élevé, bien qu'elle soit en baisse tendancielle. Ce qui donnerait lieu, à terme, à une amélioration du nombre d'années de scolarité parmi les 25 ans et plus.

A son tour, le revenu national brut par habitant, qui mesure la composante « Niveau de vie » de l'IDH, a été de 7640 \$ US (PPA) en 2019, soit un niveau supérieur de 19,9% à la moyenne des pays à développement humain moyen. La hausse de cet indicateur a, elle aussi, connu un ralentissement, passant de 2,5% par an entre 2012 et 2015 à 2,1% pour la période 2016-2019, en lien avec le repli de la croissance économique à l'échelle nationale. Enfin, l'espérance de vie, qui mesure la dimension « Santé » de l'IDH, a été de 76,5 ans en 2019, soit une longévité moyenne supérieure de 7,2 années à celle des pays à développement humain moyen. Cet indicateur connaît, à son tour, une baisse tendancielle. A l'échelle nationale, il a augmenté de 3,7% entre 2005 et 2012 contre 2,8% entre 2012 et 2019.

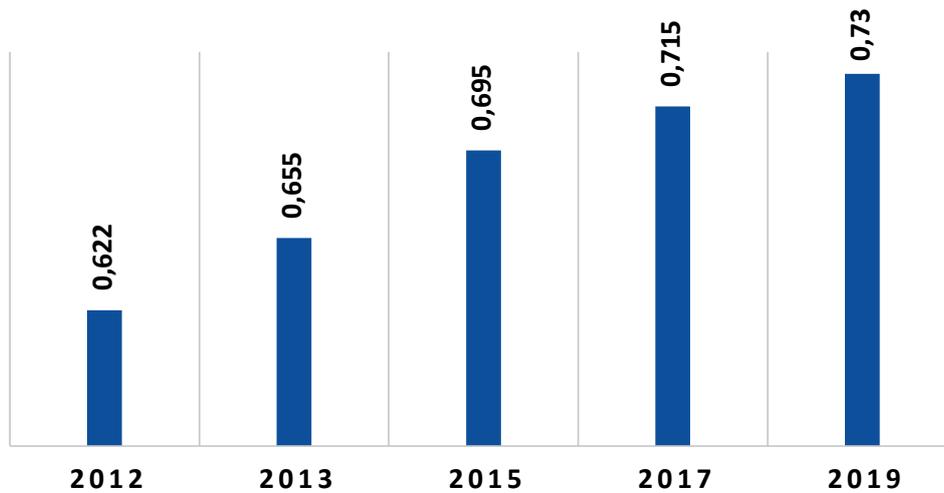
Au total, la baisse tendancielle de la progression de l'IDH découle d'un ralentissement de la croissance des indicateurs liés à l'espérance de vie scolaire, à l'espérance de vie à la naissance et au revenu par tête. Seul le nombre d'années de scolarité des 25 ans et plus est épargné. La baisse tendancielle concerne donc des indicateurs pour lesquelles le Maroc est en avance par rapport au groupe de pays à développement humain moyen. Cette perte de vitesse devrait interpeller les politiques publiques en matière d'éducation et de formation, de santé et de croissance économique. Elle serait même amplifiée à l'avenir en raison de la crise sanitaire, économique et sociale due à la pandémie du Covid-19, annonçant ainsi une baisse de l'IDH du Maroc dès 2020 (cf. chapitre 2).

1.1.3. Croissance de l'IDHN et de ses dimensions 2012-2019

1.1.3.1. Croissance de l'IDHN 2012-2019

Mesurée par la variation de l'IDHN entre 2012 et 2019, la croissance du développement humain au sens de l'approche ONDH a été de 2,3% par an. Elle est plus élevée que celle affichée par l'IDH. La raison en est la sensibilité, relativement élevée, des indicateurs élémentaires de l'IDHN aux réalisations économiques et sociales récentes du pays qui ne sont que partiellement captées par l'IDH (graphique 5).

Graphique 5: Évolution de l'IDHN de 2012 à 2019



Source : ONDH.

La croissance de l'IDHN résulte d'une double croissance, celle des dimensions matérielles du développement (2,5%) et celle du bien-être subjectif (1,8%). Autrement dit, les changements constatés et leur perception par la population contribuent positivement à la progression du développement humain au Maroc. Ces évolutions montrent clairement que le développement humain, mesuré par l'IDHN, reflète les résultats satisfaisants des politiques publiques récemment mises en œuvre par le pays. Rappelons, à cet égard, que le recours aux seuls indicateurs de l'IDH n'aurait pas révélé ce constat. Il aurait occulté le fait qu'entre 2012 et 2019, la progression du développement humain découle, en premier lieu, des réalisations dans les secteurs sociaux, témoignant, au passage, de la modestie relative du développement économique et de son impact sur l'insertion et l'équité sociale. La section suivante analyse la croissance affichée par les dimensions du développement humain au sens de l'ONDH.

1.1.3.2. Contribution des dimensions de l'IDHN à la croissance du développement humain entre 2012 et 2019

Pour mieux appréhender l'évolution de l'IDHN, l'analyse porte ici sur la variation qu'affichent ses indicateurs élémentaires. Celle-ci fait état des résultats suivants :

- La dimension « Santé » est mesurée par le taux de mortalité infantile et le taux de protection médico-sanitaire assimilé au taux d'assurance maladie. Elle a connu la plus grande hausse entre 2012 et 2019 grâce à la mise à niveau des politiques sociales visant l'accélération de la réduction de la mortalité infantile parmi les populations vulnérables, et l'élargissement de l'accès à la couverture médicale à l'aide du RAMED et de l'AMO. En 2019, le taux d'assurance maladie a été 2,7 fois celui de l'année 2012. Parallèlement, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a reculé de 55% durant la période, passant à moins de 20 pour mille naissances vivantes. La poursuite de cette tendance permettrait au Maroc de s'acquitter de la cible des ODD relative à la mortalité des enfants de moins de 5 ans⁷.
- La dimension « Éducation & formation » a connu, entre 2012 et 2019, une hausse imputable à l'avancée de la survie scolaire au cours des deux dernières décennies. En effet, au cours de cette période, le nombre moyen d'années de scolarité parmi les 25 ans et plus a augmenté de 33,4%, passant à 5,5 ans en fin de période. En s'établissant à 13 ans en 2019, l'espérance de vie scolaire

⁷ Cette cible consiste en la réduction d'ici à 2030 du taux de mortalité de cette tranche d'âge à au moins 25 pour mille.

à l'âge de 6 ans se trouve, à son tour, améliorée de 45,2%. De même, le taux de scolarisation des 6-15 ans qui était de 89,8% en 2012, a connu une hausse de 4,4%. Celui des 16- 25 ans, dont le taux se limitait à 31,8% en 2012, a augmenté de 29,0% durant la période 2012-2019. Pour consolider ces avancées, le Maroc gagnerait à promouvoir l'appui social à la scolarisation, à le rendre plus motivant et à le cibler sur les populations à revenu limité, qui sont fortement exposées aux déperditions scolaires.

- Pour tenir compte de l'opinion de la population à l'égard de l'évolution de son niveau de vie, un indicateur de bien-être subjectif a été introduit dans la mesure de l'IDHN. Cet indicateur est mesuré par la proportion de ménages considérant que leur niveau de vie ne s'est pas détérioré au cours d'une période de référence. Entre 2012 et 2019, cette proportion a augmenté de 1,8% par an, passant à 85,1% en fin de période. La perception de l'amélioration des niveaux de vie est plus fréquente dans les régions à développement humain élevé, comparées au reste des régions.
- La mesure de la dimension « Cadre de vie » se fonde sur le taux d'accès à l'eau du réseau, le pourcentage de ménages ayant un bain ou une douche, le taux de logement non sommaire et le taux d'accès des ruraux aux points d'eau aménagés⁸. Exprimant, en partie, la qualité du développement humain, cette dimension a connu une hausse de 1,3% par an entre 2012 et 2019. Cette hausse résulte d'une diffusion ciblée de l'accès à l'eau sur les milieux défavorisés, aussi bien dans les villes que dans le monde rural, d'une réduction de l'incidence de l'habitat sommaire et aussi d'une amélioration des conditions de logement. En effet, le taux d'accès des ruraux aux points d'eau a affiché la plus grande progression entre 2012 et 2019 (17,0%), suivie de l'accès au réseau d'eau potable (10,0%) et de la disposition d'un bain ou d'une douche dans le logement (7,2%).

Le logement décent, dont le taux s'établissait à 96,8% en 2012, a affiché la progression la moins forte, limitée à 4,4%. C'est dire que les ressources publiques dédiées à l'amélioration des conditions de vie de la population ont été centrées sur les domaines les plus déficitaires, tels que la desserte des ruraux en points d'eau et des urbains en réseaux d'eau potable, et de la lutte contre le logement sommaire.

- La dimension « Niveau de vie » est approchée par la satisfaction matérielle⁹, le taux de pauvreté absolue et le taux de vulnérabilité à la pauvreté. Entre 2012 et 2019, le Maroc a pu éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, réduire la pauvreté absolue de 83,0% et la vulnérabilité économique de 46,0%. De son côté, la dépense annuelle moyenne par personne a augmenté, à prix constant, de 2,0% par an entre 2012 et 2019. Mais la satisfaction matérielle qui devait en résulter a été pénalisée par la baisse modérée de l'inégalité des dépenses de consommation, mesurée par l'indice d'Atkinson. En effet, en sept ans, cet indice n'a connu qu'une légère baisse, passant de 23,9% en 2012 à 19,4% en 2019. Face à un niveau aussi élevé de l'inégalité des dépenses et à la modération de sa baisse, la croissance économique explique, pratiquement à elle seule, la baisse de la pauvreté et de la vulnérabilité monétaire, définies toutes les deux au seuil national¹⁰.

Les sorties de la pauvreté absolue ont été cependant plus massives que les sorties de la vulnérabilité. Le taux de vulnérabilité a été réduit à une vitesse inférieure à celle de la pauvreté, ce qui montre que la lutte contre la pauvreté devrait être nécessairement étendue à la vulnérabilité. Autrement, une grande proportion des sorties de la pauvreté reste « coincée » dans la vulnérabilité. Il en découle que, sur le plan économique, l'efficacité des politiques publiques demeure posée non seulement en termes de

⁸ Les services sociaux tels que l'assainissement solide et liquide en milieu urbain et l'électrification à l'échelle nationale ne sont pas pris en compte parce qu'ils sont presque généralisés et, de ce fait, n'ont plus d'intérêt dans la mesure du développement humain à l'échelle du pays. La mesure du développement humain est, sans cesse, centrée sur « ce qui reste à faire ».

⁹ La satisfaction matérielle est mesurée à l'aide de la dépense de consommation par tête, corrigée des inégalités mesurées par le coefficient d'Atkinson des dépenses de consommation.

¹⁰ En 2019, l'ONDH mesure la pauvreté absolue selon l'approche recommandée par la Banque mondiale, et la pauvreté multidimensionnelle selon l'approche du PNUD. Le seuil de vulnérabilité est fixé entre 1 et 1,5 fois le seuil de pauvreté absolue, celui de la pauvreté relative à 60% la médiane de la dépense annuelle moyenne par personne.

réduction des inégalités sociales, mais aussi en termes de mobilité sociale ascendante des sortants de la pauvreté, dans la perspective d'un élargissement des classes moyennes.

- L'indice composite associé à la dimension « Cohésion sociale et sécurité humaine » a enregistré, entre 2012 et 2019, une croissance relativement lente en raison de la baisse modérée des inégalités, du recul de la perception de la sécurité humaine et de l'inversion de la baisse du chômage des jeunes en fin de période. Mesuré par le rapport de la part dans la consommation totale des 10% les plus riches à celle des 40% les plus pauvres, l'indice de Palma ne s'est pas sensiblement réduit entre 2012 et 2019. Sur le plan de l'insertion sociale des jeunes, le taux de chômage des « 15-24 ans » a significativement augmenté. De son côté, le pourcentage de ménages craignant l'insécurité a connu une hausse de 8,8% durant la période.

La croissance de l'indice composite associé à la dimension « Cohésion sociale et sécurité humaine » suppose une diffusion du sentiment de sécurité, ainsi qu'une réduction du taux de chômage des jeunes et de l'écart entre les riches et les pauvres. Ces objectifs restent à la base de tout chantier stratégique des politiques publiques sensibles à la progression d'un développement humain cohésif et socialement durable.

1.1.4. Retard en développement humain

Cette section évalue le retard que le Maroc affiche par rapport à la moyenne du groupe des pays à développement humain élevé, dit groupe de référence ci-après. Elle cartographie aussi le retard qu'affiche les régions du pays par rapport à une région fictive qui afficherait les meilleures performances réalisées dans les différentes dimensions du développement humain. L'évaluation du retard en développement humain se fonde sur l'IDH à l'échelle nationale, et sur l'IDHN à l'échelle infranationale.

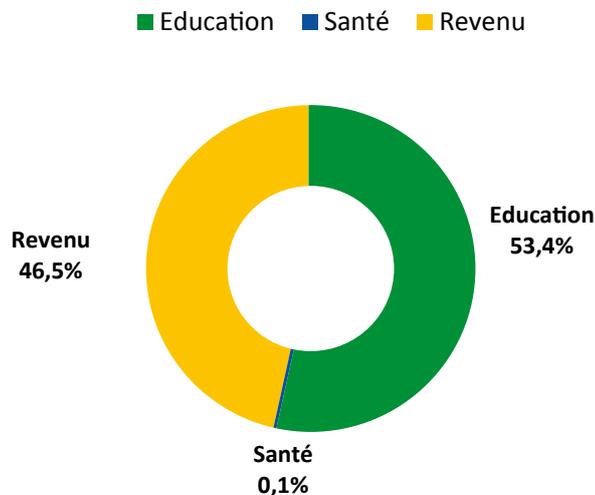
1.1.4.1. Retard en développement humain à l'échelle nationale

Rappelons que l'IDH du Maroc est inférieur de 9,7% à celui du groupe de référence. Cet écart est totalement dû au retard enregistré en matière d'éducation et de revenu (graphique 6). Dans le domaine de la santé, le Maroc a pu rattraper, voire dépasser, l'écart qui le séparait du groupe de référence. Inférieure de 6,0% en 2015 à la moyenne du groupe de référence, l'espérance de vie du Maroc la dépasse en 2018 (76,5 années) contre (75,1 années).

Dans le domaine de l'éducation, le retard du Maroc par rapport aux pays à développement humain élevé s'élève à 0,7 ans pour l'espérance de vie scolaire et à 2,8 ans pour le nombre d'années de scolarité. Ce dernier écart semble quelque peu élevé dès lors que les statistiques nationales ne tiennent pas compte du nombre d'années de scolarité passées au préscolaire. Concernant la dimension relative au niveau de vie, le revenu par tête est 2,6 fois plus élevé dans le groupe de référence qu'au Maroc.

Exprimé autrement, le retard de développement humain Maroc par rapport au groupe de référence est dû à l'éducation à hauteur de 53,5%, contre 46,5% pour le revenu. Plus précisément, la composante « Nombre d'années de scolarité » participe, à elle seule, au retard en éducation à raison de 82,0%, contre 18,0% pour l'espérance de vie scolaire. Inversement, l'espérance de vie scolaire, qui exprime les chances de survie dans le système scolaire d'un enfant de 6 ans, est une variable qui rend compte des réalisations récentes dans le secteur de l'enseignement. Il est alors clair que le retard accusé en éducation n'est pas uniquement imputable au système éducatif actuel, mais également aux déperditions cumulées il y a plus de vingt ans.

Graphique 6 : Répartition du retard du Maroc en développement humain, par rapport aux pays à développement humain élevé (%).



Source : base de données du PNUD sur les indicateurs du développement humain.
Calculs ONDH.

1.1.4.2. Retard en développement humain à l'échelle régionale

Pour situer le niveau du développement humain dans les différentes régions, il est procédé à l'estimation du retard de chaque région dans les différentes dimensions et sous-dimensions composant l'IDHN. Ce retard est calculé par rapport à une région idéale définie comme étant la plus performante sur l'ensemble des six dimensions composant l'IDHN. Cet exercice permet de simuler la convergence de l'ensemble des régions vers un seuil élevé de développement humain en 2019.

Une telle convergence conduit évidemment à une réduction des disparités territoriales et, partant, à une avancée du développement humain là où il est relativement faible. Dans cette optique, il a été procédé à l'analyse des retards enregistrés au titre de l'année 2019 pour chaque région et chaque dimension de l'IDHN. Le tableau 1 indique le retard cumulé par les diverses régions dans les dimensions du développement humain. Comme on devrait s'y attendre, les régions les moins développées affichent d'importants retards, notamment dans les dimensions critiques du développement humain, à savoir l'éducation, la santé, le cadre de vie, la cohésion sociale et la sécurité humaine. C'est alors au niveau des dimensions qui portent sur le capital humain et l'insertion sociale qu'il importe de déployer des efforts pour réduire le retard observé.

Ce dernier s'élève, dans certaines régions déficitaires, à 12% pour l'éducation, 17% pour la santé, 19% pour le cadre de vie et 13% pour la dimension « Cohésion sociale et sécurité humaine ».

Tableau 1: Retard en développement humain mesuré par l'IDHN, selon la région et par dimension de DH, en 2019

Région	Éducation	Santé	Niveau de vie	Cadre de vie	Cohésion & Sécurité	Bien-être subjectif	Ensemble
Béni Mellal-Khénifra	12 %	10 %	8 %	19 %	8 %	4 %	10 %
Marrakech-Safi	12 %	9 %	6 %	13 %	13 %	0 %	9 %
Draâ-Tafilalet	6 %	14 %	10 %	2 %	6 %	7 %	7 %
Fès-Meknès	5 %	8 %	3 %	11 %	9 %	7 %	7 %
Souss-Massa	7 %	17 %	4 %	8 %	0 %	7 %	7 %
Tanger-Tétouan Al Hoceima	5 %	14 %	0 %	10 %	0 %	9 %	6 %
Oriental	8 %	3 %	4 %	9 %	4 %	8 %	6 %
National	5 %	8 %	3 %	7 %	4 %	6 %	6 %
Casablanca-Settat	0 %	7 %	0 %	5 %	4 %	10 %	4 %
Rabat-Salé-Kénitra	3 %	4 %	0 %	4 %	5 %	2 %	3 %
Régions du Sud	0 %	0 %	1 %	0 %	6 %	4 %	2 %

Source : ONDH.

1.2. Inégalités sociales et disparités territoriales du développement humain : tendance et cartographie

1.2.1 Etat des lieux, tendance et cartographie des inégalités sociales du développement humain

1.2.1.1. Inégalités multidimensionnelles

Sur le plan conceptuel, l'indicateur de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) est une mesure du développement, corrigée de l'inégalité de ses trois dimensions¹¹ (éducation, santé et niveau de vie). Plus ces dimensions sont inégalitaires, plus l'IDHI est inférieur à l'IDH. Et, plus la différence entre l'IDH et l'IDHI est grande, plus importante est la perte de développement humain due à l'inégalité, et plus élevé est le coût global des inégalités¹² en développement humain.

Inférieure à la moyenne des pays à développement humain moyen (26,3%), la perte de développement humain due aux inégalités sociales s'élève en 2019 à 25,2% au Maroc. Elle est supérieure à la moyenne mondiale (20,4%), et à celle des pays à développement humain élevé (17,9%) ou très élevé (10,9%).

Selon les données de l'Enquête panel de ménages 2019, le Maroc a un coefficient de l'inégalité humaine de 24,1%, résultant essentiellement de l'inégalité des niveaux d'éducation (40,7%), suivie de l'inégalité des revenus (19,4%) et de santé (12,3%). Ces données montrent clairement que l'inégalité

¹¹ Pour en savoir plus sur la méthode de calcul, consulter la Fiche technique consultable à http://hdr.undp.org/en/media/R_2013_EN_TechNotes.pdf

¹² La perte en développement humain est égale à $(IDH-IDHI) / IDH$. Le coefficient de l'inégalité humaine est la moyenne des coefficients d'inégalité, mesurés par l'indice d'Atkinson, des trois dimensions de l'IDH, l'éducation, la santé et le revenu.

des chances vis-à-vis de l'éducation est, de loin, la première cause des pertes en développement humain observées dans le pays. Par ailleurs, selon le Rapport sur le développement humain de 2020 (PNUD), le Maroc figure, en fait, parmi les vingt pays les plus inégalitaires dans le domaine, au côté de l'Afghanistan, de la Mauritanie, de la Guinée ou encore du Yémen.

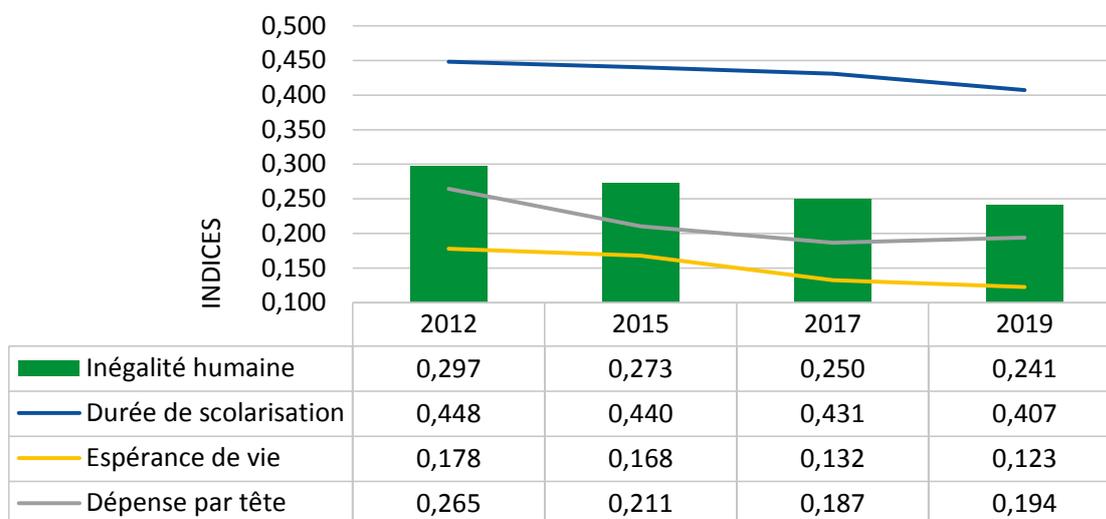
Sur le plan territorial, les populations urbaines affichent en 2019 un coefficient d'inégalité humaine inférieur à celui enregistré par les ruraux (21,8% contre 24,6%). A la tête des régions les plus inégalitaires, on retrouve Béni Mellal-Khénifra, suivie de Marrakech-Safi puis Souss-Massa, avec une perte en développement humain due aux inégalités de 26,5%, 25,4% et 24,9%, respectivement. Quatre régions sont relativement moins inégalitaires que la moyenne nationale, à savoir Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (22,9%) et les trois régions du Sud (22,6%).

En termes de tendance, la période 2012-19 a connu une baisse progressive de l'inégalité humaine de 29,7% à 24,1% (graphique 7). Toutes les dimensions du développement humain ont contribué à son recul. Mesurée par l'indice d'Atkinson, l'inégalité du nombre d'années de scolarité a diminué de 44,8% en 2012 à 40,7% en 2019, celle de l'espérance de vie à la naissance de 17,9% à 12,3%, et celle de la dépense annuelle moyenne par tête de 26,5% à 19,4%.

En somme, le Maroc perd l'équivalent de 24,1% de son développement humain à cause de l'inégalité des niveaux d'éducation, suivie de loin de celle des revenus et de la santé. Cette perte est plus aigüe dans les zones rurales et les régions à faible niveau de développement humain. Renforcer le développement humain du pays revient, dans ces conditions, à accélérer sa diffusion parmi les populations qui en sont dénuées, en particulier dans les milieux à faible développement humain.

De son côté, l'inégalité des niveaux d'éducation place, de par son intensité, le Maroc parmi le groupe de pays fragilisés par l'instabilité sociopolitique. Son évolution entre 2012 et 2019 prête cependant à l'optimisme. En fait, les progrès enregistrés lors des deux dernières décennies en matière de scolarisation donnent lieu à une baisse de l'inégalité en éducation. Observée depuis 2012, la tendance à l'équité des niveaux scolaires entraîne, à son tour, une baisse des inégalités de revenu et de l'espérance de vie.

Graphique 7 : Tendance des indices d'inégalité humaine et d'Atkinson, par dimensions du développement humain, 2012-19.



Source : ONDH.

1.2.1.2. Inégalités Hommes/Femmes, situation et cartographie

Les hommes réalisent en 2019 un IDH les situant parmi le groupe des pays à développement humain élevé, au moment où les femmes relèvent du groupe de pays à développement humain moyen. Autrement dit, si l'IDH des femmes était comparable à celui des hommes, le Maroc aurait été classé parmi les pays à développement humain élevé. En dépit de cette perte et de ses implications sociales et économiques, l'inégalité entre les sexes est non seulement élevée mais elle résiste à la baisse dans chaque dimension du développement humain.

Ceci ne signifie en aucun cas que les hommes ou les femmes constituent des groupes homogènes en termes de niveau de développement humain. Dans ce domaine, d'importants écarts existent, aussi bien entre les hommes et les femmes que parmi les femmes.

L'étude sur les discriminations intersectionnelles des femmes au Maroc (ONDH, 2020) montre que « la violence (faite aux femmes) est plutôt une forme de discrimination basée sur le genre en intersection avec d'autres motifs de discriminations, notamment l'âge, la situation matrimoniale et familiale, le milieu de résidence et la situation économique et sociale ».

Ceci étant, l'indice de développement de genre (IDG) mesure les inégalités entre les sexes sur le plan des réalisations moyennes dans les dimensions de la santé, de l'éducation et du revenu. Assimilé au rapport de l'IDH des femmes à celui des hommes, il s'établit à 0,835 en 2019. Ce qui signifie que les femmes ne cumulent qu'un développement humain équivalent à 83,5% de celui cumulé par les hommes. Ce niveau d'inégalité classe le Maroc dans le groupe 5, celui des pays les plus inégalitaires où l'IDH des femmes se dévie de celui des hommes de plus de 10%.

Les données de l'enquête panel de ménages montrent, à leur tour, qu'en 4 ans, de 2015 à 2019, le rapport de l'IDH des hommes à celui des femmes n'a pas significativement reculé, passant de 1,16 à 1,15 durant la période. De son côté, l'écart genre, ou encore la différence des IDH des hommes et des femmes respectivement, ne témoigne d'aucun signe de recul de l'inégalité entre les sexes. Il s'établit au même niveau (9,5 points d'IDH) durant la période 2015-19. C'est dire que les inégalités de genre entravent l'accès du Maroc au groupe des pays à développement humain élevé, et n'affichent de surcroît aucune tendance à la baisse. Au contraire, elles risquent de s'accroître davantage. Leurs conséquences économiques et sociales sont de nature à ralentir le développement humain et l'équité sociale au Maroc.

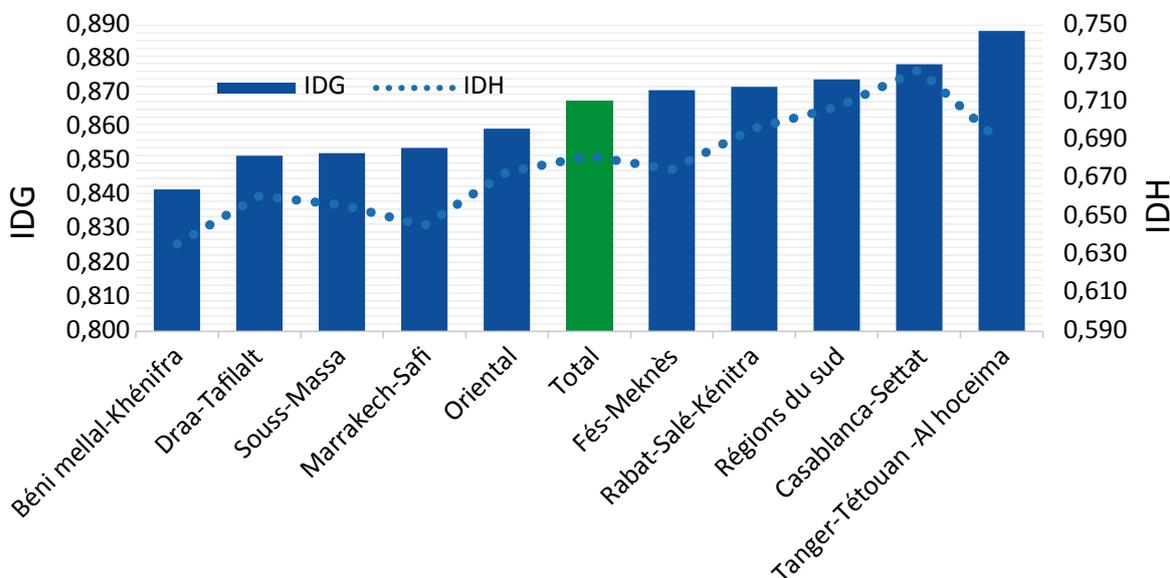
Sur le plan territorial, les inégalités entre les sexes, mesurées par l'IDG, sont plus aiguës dans les régions à faible développement humain (graphique 8). En fait, la région la plus défavorable à l'équité entre les sexes figure parmi les régions les moins développées du pays. Il s'agit de Béni Mellal-Khénifra où l'IDH des femmes atteint à peine 84,2% de celui des hommes. Inversement, les régions les mieux développées sont les plus favorables à l'égalité entre les sexes. C'est le cas des régions de Casablanca-Settat, de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, du Sud et de Rabat-Salé-Kénitra. Ces régions affichent toutes un IDH supérieur à la moyenne nationale.

La région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma est la moins hostile aux femmes. Estimé à 88,8%, son IDG indique que les femmes y enregistrent un niveau de développement humain le plus proche de celui des hommes. Ce qui confirme, encore une fois, que l'équité de la répartition, entre les sexes, de l'investissement dans le développement humain est nécessaire pour mieux avancer dans l'échelle du progrès.

Il est alors clair que la progression du développement humain ne peut avoir lieu dans une région où l'inégalité entre les sexes est presque consacrée par les coutumes. En tout état de cause, les seules régions qui se sont les mieux développées sont celles où l'IDH des femmes est comparable à celui des hommes. Autrement dit, en 2019, les régions à faible développement humain sont, en moyenne,

les plus hostiles à l'équité entre les hommes et les femmes, en l'occurrence Drâa-Tafilalet, Beni Mellal-Khénifra et Marrakech-Safi. L'inégalité de genre freine ainsi le développement humain, le maintenant à un faible niveau.

Graphique 8 : Indice de développement du genre (IDG) par région selon l'IDH en 2019



Source : ONDH.

1.2.2. Etat des lieux et tendance des disparités territoriales du développement humain

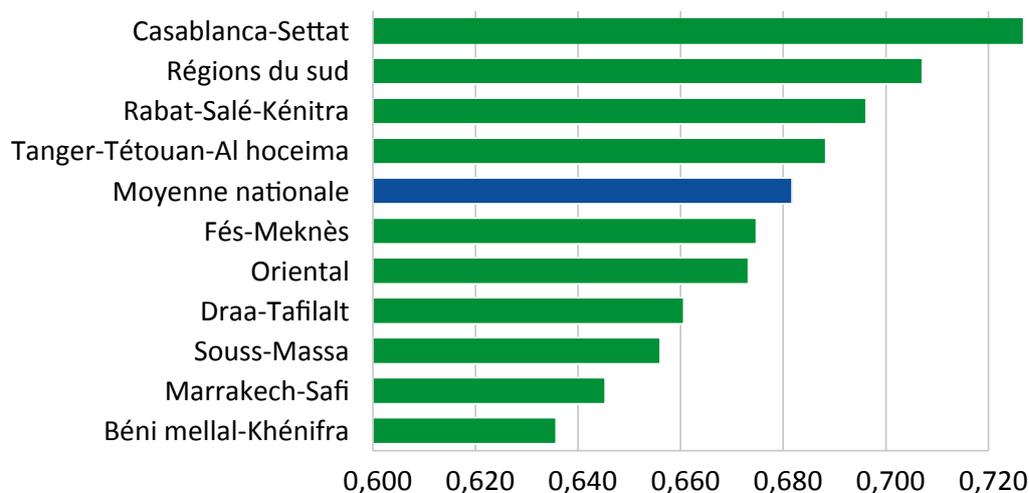
Un allègement des disparités territoriales devrait se fonder, en toute logique, sur un développement humain tourné vers les ruraux en général et les territoires défavorisés en particulier. L'objet de cette section est d'analyser dans quelle mesure la convergence territoriale des IDH est effective. La réponse à cette question se fonde sur l'analyse de l'état des lieux et la tendance des disparités territoriales entre 2012 et 2019.

1.2.2.1. État des lieux des disparités territoriales

Les avancées réalisées en matière de développement humain s'accompagnent, entre 2012 et 2019, d'un léger recul des écarts territoriaux. Sur ce registre, l'écart entre les milieux urbain et rural a été réduit de 23,4% en 2015 à 20,3% en 2019.

Sur le plan régional, les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra et du Sud affichent en 2019 un niveau de développement humain supérieur à la moyenne nationale. Ces régions sont suivies de Tanger-Tétouan-Al Hoceima dont l'IDH s'est hissé à 0,688 en 2019, soit un niveau juste supérieur à la moyenne nationale (graphique 9).

Graphique 9: Classement des régions selon l'IDH en 2019



Source : Comptes régionaux du HCP et ONDH.
Calculs ONDH.

Les régions dont l'IDH est juste inférieur à la moyenne nationale sont Fès-Meknès et l'Oriental. Celles à faible développement humain sont d'abord Marrakech-Safi et Beni Mellal-Khénifra, suivies de Draâ-Tafilalet et Souss-Massa. Ces régions devraient constituer les espaces prioritaires des politiques publiques de développement humain.

Ceci n'exclut en aucun cas la persistance de provinces ou de communes à faible développement humain dans des régions relativement développées. La cartographie communale du développement humain (ONDH, 2017) montre bien que les régions les plus développées renferment, elles aussi, des provinces et des communes à faible développement.

En résumé, la région de Casablanca-Settat et celles du Sud atteignent un IDH digne des pays à développement humain élevé. La région de Rabat-Salé-Kénitra tend, de son côté, à se hisser vers ce groupe de pays. Inversement, les régions les moins développées comme Beni Mellal-Khénifra et Marrakech-Safi sont encore en dessous de la moyenne nationale, respectivement de 7,2% et 5,6%.

1.2.2.2. Tendance des disparités territoriales

La réduction des disparités territoriales dans le domaine du développement humain est incontournable pour toute inversion de la baisse tendancielle affichée par l'IDH et ses indicateurs élémentaires. Elle renseigne sur la capacité des politiques publiques à instaurer l'équité territoriale et à prôner un développement tourné vers les territoires prioritaires. Tout comme elle permet de cibler les populations exposées au retard de développement humain, et d'anticiper leurs chances de rattraper celles suffisamment avancées. Des réponses s'en trouvent apportées aux questions que se pose le présent rapport au sujet de la convergence territoriale du développement humain.

Sur ce registre, l'écart entre les milieux urbain et rural connaît une baisse lente. Mesuré par le rapport des IDH, cet écart est passé de 1,33 à 1,26 entre 2012 et 2019. A ce rythme, le monde rural ne rattraperait le milieu urbain que dans près de trois décennies. Sur le plan régional, les indicateurs des disparités territoriales montrent que l'inégalité des régions vis-à-vis du développement humain connaît une réduction certes lente mais statistiquement significative. Entre 2015 et 2019, l'écart absolu moyen des IDH régionaux a diminué de 2,6% à 2,3%, et le coefficient de variation de 5,0% à 4,2%.

Par ailleurs, certaines des régions les plus développées ont enregistré un accroissement de leur IDH de l'ordre de la moyenne nationale. Il s'agit de Casablanca-Settat et de Rabat-Salé-Kénitra. Cet accroissement est moins élevé (près de 0,4% par an) dans le reste des régions, en l'occurrence Béni Mellal-Khénifra, Souss-Massa, Marrakech-Safi et les régions du Sud. C'est ainsi que toutes les régions tirent parti de la croissance du développement humain, mais dans des proportions différentes. En effet, trois des régions les moins avancées affichent la croissance la plus faible de l'IDH, à savoir Béni Mellal-Khénifra, Souss-Massa et Marrakech-Safi. Le retard de ces régions risque de se creuser davantage, à moins que leur développement humain ne se hisse à une priorité nationale.

1.3. Qualité du développement humain : état des lieux et avancées

La qualité du développement humain est appréciée à travers celles du niveau de vie, de l'éducation et de la santé. Pour rappel, la qualité du niveau de vie dépend du niveau de la pauvreté et de la vulnérabilité, ainsi que d'autres aspects tous aussi essentiels, comme l'accès des populations rurales aux équipements de base. Cette section en évalue la progression réalisée entre 2012 et 2019.

Qualité du niveau et des conditions de vie

Sur le plan du niveau de vie, la période 2012-2019 a connu une baisse de l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle¹³ de 4,7% à moins de 3%, de la pauvreté absolue, de 7,1% à 1,2%, et de la vulnérabilité, de 15,7% à 7,3%. En dépit de ces avancées, d'importants écarts territoriaux et sociaux persistent, ce qui fait de la pauvreté et de la vulnérabilité des caractéristiques propres au monde rural. Leurs incidences en 2019 y sont plus de deux fois plus élevées dans le milieu rural (respectivement 2,9% et 15,4%) qu'à l'échelle nationale.

En 2019, la pauvreté relative, mesurée à 60% de la médiane des dépenses de consommation par habitant, touchait 17,7% de Marocains, 6,4% d'urbains et 36,7% de ruraux. Affectant 44,8% de la population, la pauvreté subjective est aussi plus fréquente dans le milieu rural (58,4%), comparé au milieu urbain (38,6%). Les raisons en sont liées, entre autres, au sentiment d'insécurité sociale et financière, à la précarité de l'emploi, au chômage des jeunes et à l'incidence de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle. Dans ces domaines, les déficits sont, bien sûr, plus aigus en milieu rural qu'en milieu urbain.

Ces évolutions n'ont pas manqué d'affecter les conditions de vie des populations. Concernant l'élargissement, de la disposition des services sociaux, la proportion des ménages raccordés au réseau d'eau potable a augmenté de près d'un point-pourcentage par an, entre 2012 à 2019, passant à 81,0% en fin de période. Comme l'accès à l'eau potable tend vers la généralisation dans les villes (95,7% en 2019), cette proportion a surtout progressé dans le milieu rural, passant de 35,3% à 49,0%. En dépit de cette avancée, la moitié des ruraux ne bénéficie pas encore du réseau d'eau potable en 2019.

Inversement, l'accès des ménages à l'électricité a atteint en 2019 près de 98,3% à l'échelle nationale et est quasi-généralisé aussi bien dans le monde urbain que dans le milieu rural. L'accès à l'assainissement liquide est aussi quasi-généralisé dans le milieu urbain (99,7%), et ne tarderait pas à l'être dans le milieu rural (90,3%). En tout état de cause, il a progressé dans le milieu rural, de près de 23 points de pourcentage durant la période 2012-2019.

En progression de trois points de pourcentage durant la période 2012-2019, le taux d'accès à l'assainissement solide a été peu élargi. Il ne couvre que 70,4% des ménages en 2019 à l'échelle nationale (95,0% dans le milieu urbain et 16,9% dans le milieu rural).

¹³ Mesurée à l'aide de l'approche d'Alkire-Foster, adoptée par le PNUD. Trois dimensions approchées par 10 indicateurs sont utilisées pour calculer les indices de la pauvreté multidimensionnelle à savoir la santé, l'éducation et les conditions de vie.

De son côté, mesuré par le pourcentage des ménages ruraux ayant accès à une route carrossable dans un rayon de moins de 2 Km, le désenclavement rural a été davantage développé, en hausse de 8 points de pourcentage, pour passer à 63,8% en 2019. Une hausse équivalente a été enregistrée s'agissant du pourcentage des ménages ayant accès à un dispensaire ou centre de santé dans un rayon de moins de 5 Km, qui s'établit à 64,3% en 2019.

Comparé au groupe de pays à développement humain moyen, le Maroc est en avance en termes d'usage des services de l'assainissement de base (de 16,1 points de pourcentage), de l'accès à l'électricité (de 8,8 points de pourcentage) et aussi de l'usage des services d'eau potable gérés en toute sécurité¹⁴ (de 8,5 points de pourcentage). Établis par rapport aux pays à développement humain élevé, ces écarts sont respectivement de +7,5, +2,9 et -0,5 points pourcentage, montrant que, dans ces domaines, le Maroc n'a rien à envier à ce groupe de pays.

Qualité de l'éducation

Le faible niveau d'éducation est au cœur des défis du développement au Maroc. Malgré les avancées indéniables réalisées pour généraliser l'accès à l'enseignement primaire, l'accès à la scolarisation dans les autres cycles d'enseignement reste particulièrement faible, faisant de l'abandon scolaire un risque potentiel susceptible de toucher de nombreux enfants en âge de scolarisation.

Ces enfants, une fois devenus jeunes, seront alors exposés à de réels risques, ceux de se retrouver d'abord sans qualification, puis sans emploi et enfin dans l'obligation de se tourner vers les activités informelles.

Face à une massification pour laquelle il n'était pas préparé, le système éducatif s'est régulé par le rejet. Chaque année, des milliers d'élèves quittent le système éducatif avant même l'achèvement des cycles de l'enseignement obligatoire (primaire et secondaire collégial). En l'occurrence, en 2018, 431.876 élèves ont abandonné les cycles de l'enseignement scolaire public sans obtenir aucune certification, dont 78% l'ont été aux cycles primaire et collégial (CSEFRS, 2019).

L'abandon scolaire, non seulement élevé, affecte défavorablement les ruraux, ce qui constitue la manifestation la plus flagrante des inégalités scolaires. Ainsi, en 2018, au niveau de l'enseignement primaire, le taux d'abandon enregistré en milieu rural atteignait 4,8%, contre 2,2% en milieu urbain. Pire encore, le taux d'abandon en 6ème année primaire dans le milieu rural est parmi les plus élevés dans ce cycle (18,1%), comparativement à ce même taux dans le milieu urbain (5,9%). Ainsi, lorsque le décrochage scolaire survient à l'issue de ce cycle, il devient une source d'alimentation de l'analphabétisme.

Dans le secondaire collégial, l'abandon scolaire a touché 16,8% des élèves ruraux en 2018, contre 12,9% dans le milieu urbain. Dans ce cycle, le niveau terminal (3ème année) est le plus concerné par l'abandon scolaire qui est surtout prononcée dans le rural (22,7% contre 17,7% en milieu urbain) selon le CSEFRS. Ces chiffres témoignent du risque encouru par les jeunes de manière générale, et plus particulièrement ceux qui sont issus du monde rural. Cela montre que les jeunes ruraux sont fortement exposés à l'abandon scolaire à l'occasion des « rites de passages », c'est-à-dire lors des transitions primaire-collégial, collégial-qualifiant et qualifiant-supérieur. Pourtant, le Maroc a développé un dispositif important d'appui social (bourse, cantine, internat, dar talib, transport, distribution de cartables) pour atténuer les difficultés sociales des élèves ruraux défavorisés. Mais au vu de l'ampleur du décrochage et de son caractère « endémique », cet appui n'a pas pu enrayer ce phénomène de manière significative.

¹⁴ Un service est dit géré en toute sécurité lorsqu'il est disponible ou accessible à tout moment. Pour la définition des indicateurs utilisés dans cette section, cf. PNUD (2019) : Rapport sur le développement humain, page 368.

En parallèle, le niveau de formation des élèves marocains reste insuffisant. Les scores issus des tests internationaux TIMSS et PIRLS confirment le retard des élèves marocains dans l'acquisition des connaissances de base. Pour PIRLS, le Maroc n'a pas quitté les derniers rangs dans le classement international, malgré la progression notable enregistrée entre 2011 et 2016 en termes de scores, passant de 310 à 358.

Pour TIMSS, les résultats du Maroc sont bien en-deçà de la moyenne internationale et son classement le situe en bas de l'échelle. En quatrième année, le Maroc a occupé la 47^{ème} place parmi 49 pays participants en mathématiques avec un score de 377 points et la 46^{ème} place parmi 47 pays participants en sciences avec un score de 352 points. En huitième année, il a occupé la 37^{ème} place parmi 39 pays participants en mathématiques avec un score de 384 points et la 36^{ème} place parmi 39 pays participants en sciences avec un score de 393 points.

D'autres évaluations, nationales cette fois-ci, ont fait ressortir l'existence d'écart notable en matière de prestations de services éducatifs dispensés dans les écoles primaires. Ainsi, l'étude IPSE (ONDH, 2017) met en évidence l'existence d'importantes inégalités scolaires d'origine territoriale de nature à expliquer la faiblesse des rendements scolaires dans les espaces défavorisés du pays. Dans ces espaces, l'accès au manuel scolaire n'est pas universel car un élève sur cinq n'en a pas. Le matériel didactique minimal n'y est simultanément disponible que dans 67,5% des classes et 68,1% des écoles ne bénéficient pas des infrastructures minimales, notamment pour ce qui concerne la disponibilité de toilettes adéquates et fonctionnelles.

L'étude IPSE révèle également que 67,6% des enseignants obtiennent une note supérieure ou égale à 80/100 en mathématiques, avec un léger avantage pour le secteur privé (70,0% contre 67,2% pour le secteur public). Elle montre aussi que la majorité des enseignants affichent des lacunes substantielles dans la maîtrise des langues. Ainsi, seuls 4,2% des enseignants ont obtenu une note supérieure à 80/100 en arabe et 0,8% une note supérieure à 70/100 en français. Dans ces conditions, le niveau des compétences linguistiques des enseignants risque de constituer un frein à l'amélioration de la qualité des apprentissages et, partant, de compromettre la concrétisation de la Vision stratégique 2015-2030.

La dualité public/privé qui caractérise le système scolaire national n'est pas sans affecter les apprentissages des élèves issus du secteur public qui, quelle que soit la matière d'enseignement, présentent des résultats nettement inférieurs comparativement aux élèves du secteur privé. Ces écarts sont particulièrement marqués en français (47,2 points de pourcentage d'écart) et le sont dans une moindre mesure en mathématiques (25,4 points) et en langue arabe (12,4 points). De plus, en français, les élèves ont obtenu une note moyenne légèrement supérieure à celle des enseignants tandis qu'en mathématiques, les bons résultats affichés par les enseignants n'impactent pas ceux des élèves, ce qui montre qu'une partie des enseignants ne dispose pas de toutes les capacités requises pour concevoir et mettre en œuvre leur enseignement.

Au total, ces écarts discriminent surtout les acquis des élèves ruraux inscrits dans les établissements publics. Néanmoins, l'accès aux programmes d'appui social à la scolarisation contribue à atténuer ces écarts, améliore la survie dans le système éducatif et atténue significativement les déperditions scolaires. Il donne cependant lieu à la hausse du taux de redoublement et du retard scolaire.

Qualité de la santé

Les dépenses totales de santé au Maroc ont légèrement augmenté de 4,2% du PIB en 2000 à 5,5% du PIB en 2018, soit un niveau qui reste moindre que celui des pays voisins, comme l'Algérie (7,1% du PIB), la Tunisie (6,7% du PIB) et la Jordanie (6,3% du PIB). La part des dépenses du Ministère de la Santé dans le budget général de l'État a également augmenté de 4% à 7,7% entre 2000 et 2018, mais reste en deçà du taux de 9% recommandé par l'OMS. A titre de comparaison, la part budgétaire de la santé à la même période était de 10,7% en Algérie, de 13,6% en Tunisie et de 12,4% en Jordanie.

Dans ces conditions, les patients sont appelés majoritairement à financer le système de soins, principalement par des paiements directs, ce qui en soi est un facteur d'inégalité important, puisque les ménages les plus contraints financièrement risquent de ne pas avoir accès aux soins.

Quant à l'offre de soins, le Maroc se situe dans une position défavorable par rapport aux pays voisins, tant sur le plan des ressources humaines que des infrastructures de santé. Ainsi, s'agissant du premier volet, le nombre de médecins s'élevait en 2018 à 71 pour 100.000 habitants, contre une moyenne mondiale de 149 médecins pour 100 000 habitants.

Quant aux infrastructures de santé, elles sont également insuffisantes. En 2018, le Maroc disposait de 9,9 lits pour 10 000 habitants et 3,5 centres de santé et cabinets libéraux de soins de santé pour 10 000 habitants. S'ajoute à cela une inégale répartition régionale des infrastructures de santé, ce qui est susceptible d'affecter l'organisation de la filière de soins. A ce propos, une évaluation réalisée par l'ONDH (2017) a révélé que la généralisation du RAMED a mis à l'épreuve le système public de soins. Celle-ci ne s'est pas accompagnée d'une mise à niveau du secteur hospitalier public, induisant ainsi une pression sur la qualité des soins, et sur la charge de travail du personnel hospitalier avec une dégradation de la situation et de l'image de marque de la santé publique.

Conclusion

Le Maroc observe au cours de la dernière décennie un ralentissement de son développement humain, affecté en premier lieu, par les déperditions scolaires qui caractérisent sa population âgée de 25 ans et plus et, en second lieu, par la modestie du revenu national brut par habitant. Plus précisément, les réalisations économiques et sociales du pays au cours des deux dernières décennies font que le développement humain soit essentiellement tiré par le recul de la pauvreté, de la vulnérabilité et de la mortalité infantile, suivi de l'amélioration de la scolarisation de base, de l'élargissement de l'accès aux services sociaux et de la régression de l'habitat sommaire. Inversement, la scolarisation aux niveaux moyens et supérieurs, l'insertion des jeunes dans la vie active, la persistance des inégalités sociales ainsi que des disparités territoriales ralentissent la croissance du développement humain.

En fait, les avancées réalisées en termes de développement humain traduisent les efforts réalisés par le Maroc dans les domaines cibles des investissements sociaux. Les acquis réalisés dans ce domaine font que le Maroc fait partie des pays où la qualité du développement humain est en nette progression. Ils font aussi que l'accès aux équipements et services sociaux ainsi que le recul de la pauvreté absolue et de la mortalité infantile s'opèrent à des cadences supérieures à celles requises pour les ODD, ou encore celles observées dans les pays à développement humain moyen.

La progression du développement social, tout comme le renforcement des investissements publics et privés, n'a cependant qu'un effet limité sur la croissance des revenus de la population. Le niveau de vie, bien qu'il soit largement inférieur à celui des pays à développement humain élevé, affiche une baisse tendancielle. Plus précisément, le développement social peine à générer une croissance économique suffisante, davantage partagée en vue d'une meilleure cohésion sociale et territoriale et d'une protection sociale accrue, notamment des jeunes. En effet, en dépit des investissements dans le développement humain, social et économique du pays, la pauvreté relative, les inégalités sociales et les disparités territoriales lui font perdre près du quart de son développement humain cumulé. Sur ce registre, les inégalités entre les sexes placent le Maroc dans le groupe de pays où ces inégalités sont encore les plus criantes. A cet effet, si l'IDH des femmes rattrapait celui des hommes, le Maroc aurait figuré parmi les pays à développement humain élevé. De plus, ces inégalités entre les sexes n'affichent aucune tendance à la baisse, ce qui affecte la progression du développement du pays.

Sur le plan régional, une convergence des niveaux de développement commence à s'opérer entre les régions, mais à un rythme encore lent. De plus, une rupture de tendance semble se manifester depuis 2017, ce qui risque de creuser les disparités territoriales, au dépend des régions qui affichent déjà les niveaux d'IDH les plus faibles du Royaume, à savoir Béni Mellal-Khénifra, Souss-Massa et Marrakech-Safi.

Enfin, le repli des inégalités scolaires opéré entre 2012 et 2019 à la faveur des progrès enregistrés en matière de scolarisation lors des deux dernières décennies prête à l'optimisme. Cette tendance à l'équité des niveaux scolaires devrait entraîner, à son tour, une baisse des inégalités de revenu et de santé. Néanmoins, ces évolutions seraient sévèrement compromises par les retombées négatives de la pandémie du Covid-19 sur les jeunes, dans un contexte marqué par une incidence élevée de la précarité sociale.



CHAPITRE 2 :

PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT HUMAIN AU MAROC : DEFIS ET OPPORTUNITES



1. Introduction

Le chapitre précédent montre que la progression du développement humain au Maroc s'est effectivement estompée entre 2012 et 2019. Elle risque de s'enrayer complètement sous l'effet d'une série de facteurs liés à l'impact de la crise sanitaire, notamment la précarité sociale et à l'incidence élevée de l'exclusion sociale des jeunes. Ce chapitre établit les perspectives du développement humain au regard des nouvelles contraintes sanitaires, sociales et économiques. La première section analyse dans quelle mesure le plan de lutte contre la pandémie Covid-19 en a allégé l'effet sur les dimensions fondamentales du développement humain, à l'aide des données recueillies par l'enquête sur le coronavirus¹⁵ réalisée par le HCP -à la troisième semaine de mai 2020 et des enquêtes trimestrielles de la même institution sur la conjoncture économique et l'emploi.

La seconde section adapte le concept des formes de précarité au contexte national et aux données disponibles et s'y réfère pour mesurer la part des actifs occupés fortement exposés aux retombées socio-économiques de la crise sanitaire. L'analyse de cet aspect vient à un moment où le pays, inscrit la généralisation de la protection sociale parmi ses principaux chantiers pour les cinq prochaines années. A la troisième section, les jeunes sont abordés en tant que potentiel réel de progrès et de croissance économique et sociale, qui s'offre au pays. En tout état de cause, c'est à partir des atouts de cette tranche de population que germent les perspectives de développement de l'ensemble du pays.

1.1. Effets de la pandémie du Covid-19 sur les dimensions du développement humain

La mesure des effets du covid19 sur le développement humain se heurte à l'insensibilité des indicateurs entrant dans le calcul de l'IDH. En effet, pour ce qui concerne les dimensions de la santé et de l'éducation, tous les indicateurs y afférent ne sont en fait affectés qu'à long terme par la pandémie en question. A court terme, ils n'affichent que des changements à peine perceptibles. De la sorte, l'impact de la pandémie sur l'IDH sera essentiellement attribué à la variation du revenu national brut par habitant.

La mesure des effets de la pandémie sur le développement humain doit faire appel à des indicateurs de santé, d'éducation et de niveau de vie, adaptés aux mesures adoptées par le Maroc pour faire face aux risques de propagation épidémique. En l'occurrence, pour la dimension « Santé », il s'agit, à titre d'illustration, d'indicateurs mesurant la proportion des malades chroniques ayant renoncé au suivi médical de leur état de santé, celle des enfants n'ayant pas été vaccinés à temps ou encore celle des femmes ayant annulé des visites prénatales ou postnatales.

Concernant la dimension « Education », il s'agit d'indicateurs tels que le taux de participation au télé-enseignement, le taux d'achèvement des cours, le taux de couverture numérique ou encore, le taux de connexion des ménages aux équipements internet requis. Pour le niveau de vie, il s'agit d'indicateurs tels que la proportion d'individus ayant perdu leur emploi à cause de la pandémie, ou encore le taux de ménages bénéficiaires de la solidarité sociale.

C'est essentiellement à travers ces indicateurs que les premiers effets de la pandémie sont mesurés et contre lesquels l'État a pris des mesures de grande ampleur pour les contrecarrer. Il reste à apprécier si elles ont permis de limiter les effets de cette pandémie sur les dimensions critiques du développement humain, à savoir l'éducation, la santé et le revenu.

¹⁵ HCP (2020) : Enquête sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages, du 14 au 23 avril 2020 ; Note de synthèse des principaux résultats.

1.1.1. Effet de la pandémie sur la dimension « éducation »

Afin d'assurer la continuité de l'enseignement, le pays a adopté le télé-enseignement. Ce dernier a certes allégé l'impact du confinement sur l'éducation, mais a désavantagé les élèves issus des ménages les moins nantis. Son efficacité est, en fait, tributaire d'une série de facteurs dont le niveau d'éducation des parents, le cadre de vie et l'accès aux TIC et à l'internet. Les écarts sociaux dans ces domaines font que le télé-enseignement, tout en permettant d'éviter l'arrêt total des enseignements, accentue drastiquement les inégalités scolaires. L'enquête sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages, réalisée par le HCP, indique que la proportion des ménages concernés ayant participé au télé-enseignement va de 48% pour l'enseignement primaire à 69% pour l'enseignement secondaire, avec un rapport d'insatisfaction de 60%. Le manque d'interactivité avec le corps enseignant et l'insuffisance des supports numériques nécessaires (matériel, connexion, ...) sont les principales raisons de cette insatisfaction.

C'est dire qu'au moment où la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 de l'éducation/formation se fixe comme objectif, entre autres, l'équité et l'égalité des chances, le télé-enseignement amplifie les inégalités scolaires. L'impact de son caractère sélectif sur le succès scolaire, le devenir social des jeunes et les inégalités sociales et économiques marquera les décennies à venir, à moins qu'une réponse concrète à la fracture numérique ne soit mise en œuvre rapidement.

1.1.2. Effet de la pandémie sur la dimension « santé »

En réponse à la pandémie, les mesures entreprises dans le domaine de la santé ont permis d'éviter, jusqu'à présent, le scénario des décès massifs. De ces mesures, citons l'augmentation de l'offre en infrastructures sanitaires, les relais apportés par la société civile, l'apport des établissements hôteliers et le programme de vaccination contre la Covid-19. Ces mesures s'ajoutent à une politique de communication crédible conjuguée, durant les trois premiers mois de l'épidémie, à un confinement généralisé. Ce dernier a cependant exercé un impact négatif sur la santé générale la population, en entravant l'accès d'une proportion des malades chroniques aux soins de santé, d'enfants à la vaccination et de femmes aux visites prénatales et postnatales.

En effet, près de la moitié des ménages ayant un membre en situation de maladie chronique, c'est-à-dire quasiment un ménage sur six, ont dû renoncer à l'accès aux soins de santé en période de confinement. Par ailleurs, près de 10% des ménages avaient un enfant à vacciner, mais ils ont renoncé aux services de vaccination dans plus d'un cas sur trois, rapport presque 1,5 fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. De même, au moment de l'enquête susmentionnée, 5% des ménages avaient, parmi leurs membres, des femmes éligibles aux services des consultations prénatales et postnatales. Cependant, 30% d'entre eux ont dû renoncer à ces services à cause de la pandémie. Enfin, parmi les 6% des ménages concernés par la santé reproductive, 34% n'ont pas accédé aux services requis de santé pour la même raison.

Conjuguée au confinement, la menace sanitaire du Covid-19 a par ailleurs, eu un impact psychologique sur la population, sous forme de troubles du sommeil, de stress post-traumatique et de dépression. En tête de ces troubles, viennent l'anxiété et la peur ressenties par plus d'un ménage sur quatre, et surtout les ménages pauvres. Parmi les inquiétudes observées, citons la crainte d'être contaminé par le virus (48% des ménages), suivie de la perte d'un emploi et du risque de décès. A ces craintes, s'ajoutent les préoccupations à l'égard de l'avenir scolaire des enfants et de l'accès à la subvention destinée à couvrir les besoins alimentaires.

1.1.3. Effets de la pandémie sur la dimension « revenu »

Sur le plan économique, un Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus a été déployé, financé, entre autres, par les contributions d'entités privées et publiques. Les aides que ce fonds a distribuées aux ménages en situation de précarité sociale et aux entreprises en difficulté ont renforcé la résilience économique et sociale du pays, comme cela ressort des études menées à cet égard¹⁶.

Durant les deux premiers mois du confinement, 40% de ceux ayant perdu leur emploi avaient déjà reçu une aide de l'État ou de la part de leur employeur. Ce qui a induit une résilience des ménages affectés et a permis au pays d'équilibrer l'offre et la demande de biens et services, et d'assurer l'approvisionnement des ménages. Seuls 6% des ménages ont considéré, lors de l'enquête suscitée, que les produits alimentaires ont été peu disponibles au moment du confinement. Cette proportion est plus de deux fois plus élevée parmi les pauvres comparés aux riches, et parmi les ruraux comparés aux urbains.

De son côté, la hausse des prix n'a été ressentie que par un ménage sur cinq, indépendamment de leur milieu de résidence ou de leur classe sociale d'appartenance. L'évolution des indices des prix montre, à cet égard, que l'indice des prix à la consommation a enregistré une augmentation de 0,7% au premier semestre de 2020 par rapport au premier semestre de 2019 (HCP, 2020). C'est dire que les mesures prises par le pays ont permis d'y maintenir le pouvoir d'achat des ménages.

Entre les troisièmes trimestres de 2019 et de 2020, l'économie nationale a perdu, selon le HCP, 237 000 postes d'emploi en milieu urbain et 344 000 en milieu rural, soit 581.000 postes d'emploi. Ces pertes d'emplois ont fait que le taux de chômage a grimpé, durant la même période, de 9,4% à 12,7% au niveau national.

1.1.4. Effet de la pandémie sur le niveau de développement humain

Les sections précédentes montrent que toutes les dimensions critiques du développement humain ont été affectées par la pandémie. Un faible taux de participation au télé-enseignement conduit à des déperditions scolaires, réduisant le nombre d'années de scolarité, effectif et attendu, et exacerbant les inégalités de chances et de résultats. Attribuée à la pandémie, le ralentissement de la vaccination infantile et infanto-juvénile, du suivi des malades chroniques et des visites postnatales et prénatales réduit, à son tour, l'espérance de vie à la naissance. De même, le recul de l'activité économique, affecte les opportunités de gains, et accentue les risques de pauvreté et de vulnérabilité économique et sociale.

Observées au Maroc, et partout dans le monde, les régressions sociales et économiques conséquentes de la pandémie affectent le niveau de développement humain mesuré par l'IDH. En effet, selon le PNUD, l'IDH mondial connaîtrait une baisse en 2020, jamais enregistrée depuis 1990, année d'introduction du concept du développement humain¹⁷. Cette baisse résulterait d'une chute de 4% du revenu mondial par habitant, d'une déscolarisation de 60% des élèves de l'enseignement primaire, à côté d'une détérioration de la santé génésique et des prestations de soins non rémunérées. Tout comme elle serait plus élevée dans les pays en développement comparés aux pays développés. D'après la même institution, parmi les réponses socioéconomiques immédiates à la crise du Covid-19, il y a d'abord la réduction, de deux tiers, de la fracture numérique, à l'aide d'un accès plus équitable à l'internet comme outil de la télé-enseignement, de télémédecine et télétravail. Il y a aussi les interventions axées sur l'équité économique et sociale.

¹⁶ ONDH (2021) : La crise sanitaire Covid-19 : quel impact sur la pauvreté au Maroc ?

Et HCP (2021) : Évolution du niveau de vie des ménages et impact de la pandémie COVID-19 sur les inégalités sociales.

¹⁷ PNUD (20 mai 2020) : communiqué de presse ; COVID-19 : « le développement humain est en passe de reculer cette année pour la première fois depuis 1990 »..

Au Maroc, l'effet de la pandémie sur l'éducation, la santé et le niveau de vie s'étalera sur les années à venir, voire les prochaines décennies. Les raisons en sont la restriction des opportunités d'éducation/formation, d'emploi, d'activités génératrices de revenu et d'accès aux soins de santé, à côté de l'exacerbation de l'inégalité de chances scolaires. Le Rapport national sur le développement humain (ONDH, 2017) montre, à cet égard, que la différence des niveaux d'éducation/formation est responsable de près de 27% de l'inégalité des niveaux de vie. Ce chapitre montre, de son côté, que l'inégalité humaine réduit de 24,1% l'IDH du Maroc.

Ceci étant, l'anticipation du niveau de l'IDH du Maroc en 2020 se fonde ici sur deux scénarii. Optimiste, le premier considère qu'en 2020, la pandémie aurait juste stoppé la progression des sous-indicateurs des dimensions « Education » et « Santé » à leur niveau de 2019 et fait reculer le revenu national brut par tête de 5% en 2020. Pessimiste, le deuxième scénario considère que les sous-indicateurs « Education » et « Santé » ont régressé à leurs niveaux de 2015, et que le revenu par tête a diminué de 7 % en 2020. Il en découle que, quel que soit le scénario retenu, l'IDH du Maroc en 2020 serait inférieur à celui de 2019. En fait, calculée par rapport à 2019, la baisse anticipée de l'IDH en 2020 serait de 1,0% selon le premier scénario et de 2,0% selon le second. A son tour, mesurée par l'écart entre l'IDH prévu en 2020 en l'absence de pandémie et l'IDH anticipé en 2020, l'effet récessif du Covid-19 est de 1,4% selon le premier scénario et de 3,0 % selon le second. Cet effet correspond à des pertes en développement humain se situant entre 0,01 et 0,02. Cette perte s'inscrit certes dans la fourchette anticipée par le PNUD, mais elle risque de s'accroître dans les années à venir¹⁸. Elle ne peut être rattrapée qu'à long terme à l'aide d'un processus de croissance économique et de progrès éducatif et sanitaire durable et surtout équitable.

1.1.5. Précarité sociale : une menace aux progrès en développement humain

Les indicateurs des conditions de vie et d'emploi ne donnent qu'une image imparfaite sur la proportion de ceux qui risquent de perdre leur emploi, de tomber dans la pauvreté et d'y rester faisant suite à des chocs exogènes. Dans des contextes socio-économiques atypiques, ces indicateurs perdent de leur pertinence dans le sens qu'ils ne rendent pas compte de la précarisation combinée des conditions de vie, d'emploi et de travail. C'est exactement le cas du contexte actuel du Maroc, avec les retombées socio-économiques de la pandémie du Covid-19 que le pays subit depuis mars 2020.

Toute anticipation des premiers effets d'une telle pandémie doit nécessairement refléter la capacité des populations à faire face, à la fois, à la pauvreté, à la vulnérabilité et à la perte d'emploi. Le concept de la précarité sociale se prête à l'évaluation conjuguée des conditions d'emploi, de travail et de vie, ou encore à l'appréciation de la résilience des ménages vis-à-vis des chocs socio-économiques. L'analyse de cet aspect vient à point nommé à un moment où le pays, sous l'emprise d'une crise sanitaire aigue, inscrit la généralisation de la protection sociale dans la prévention des risques de dénuement socio-économique.

1.1.6. État des lieux et tendance de la précarité sociale

Notons d'abord que rares sont les études qui ont abordé la précarité au Maroc à partir de données d'enquêtes socio-économiques d'envergure nationale¹⁹. Telle qu'elle est définie ci-après (encadré 2), la précarité sociale affecte près d'un actif occupé sur trois (32,3%) à l'échelle nationale (27,8% en milieu urbain et 40,6% en milieu rural). Elle est essentiellement due à la précarité de l'emploi (88,5%), le reste étant imputable à la précarité des conditions de vie, mesurée par la situation de pauvreté ou de vulnérabilité.

¹⁸ PNUD (2020) : « COVID-19 et développement humain : évaluer la crise, envisager la reprise ». Selon une simulation réalisée dans ce rapport, les pertes mesurées par IDH se situent entre 0,015 et 0,020 et risquent d'effacer les 6 dernières années de progression du développement humain au Maroc.

¹⁹ HCP (2009) : Le travail ne protège pas de la précarité ; Entretien avec le Haut-Commissaire au Plan, in www.hcp.ma

Encadré 2 : Concept et mesure de la précarité sociale

La précarité sociale désigne une fragilité de l'ensemble des conditions d'emploi, de travail et de vie. Elle ne se réduit pas aux situations de pauvreté ou de vulnérabilité à la pauvreté. Théoriquement, elle englobe la désaffiliation sociale, la précarité des conditions d'emploi ou de travail, la précarité sentie, la précarité vitale¹, la dépendance à l'assistance et, parfois, les situations de chômage de longue durée. Faute de données requises, la précarité sociale des personnes pourvues d'un travail est souvent assimilée à la précarité de l'emploi ou du travail ou aux situations de pauvreté absolue et/ou de vulnérabilité à la pauvreté. Connaissant les approches de pauvreté et de vulnérabilité, celles de la précarité de l'emploi et du travail se déclinent comme suit.

- o **La précarité de l'emploi** : renvoie au-delà de la définition du PNUD², aux formes atypiques d'emploi. Les modalités juridiques ou formelles de l'emploi atypique s'écartent de la norme du « Contrat de travail à durée indéterminée ». Cette norme correspond, selon la littérature de l'OIT, à « un travail à plein temps et de durée indéterminée dans le cadre d'une relation de subordination »³. C'est ainsi que, formel ou informel, l'emploi peut être précaire au regard de cette définition, à condition que les modalités de son exercice ne soient pas délibérément décidées par le travailleur lui-même⁴.
- o **La précarité du travail** : a lieu lorsque les conditions de travail sont dégradées et que les perspectives de leur amélioration sont faibles. Selon le BIT, le travail précaire peut être défini à partir des critères liés au niveau des salaires et des gains d'activité non salariée, à la protection vis-à-vis du licenciement, à l'accès à la protection sociale et aussi à la jouissance des droits sociaux⁵.

Dans ce Rapport, un actif occupé est en situation de précarité sociale lorsqu'il est occasionnel ou saisonnier ou lorsqu'il travaille en tant que salarié sans contrat et/ou sans affiliation à la sécurité sociale ou à une assurance maladie autre que le Ramed, ou lorsqu'il est en situation de pauvreté ou de vulnérabilité laborieuse.

Notes :

1. Au sens de la restriction de l'accès aux ressources nécessaires à une vie autonome.
2. PNUD (2019) : Rapport sur le développement humain. Dans ce Rapport, l'emploi précaire est mesuré par le pourcentage de personnes actives occupées employées comme travailleurs familiaux non rémunérés ou travailleurs indépendants.
3. OIT (2015) : Les formes atypiques d'emploi ; Rapport pour discussion à la Réunion d'experts sur les formes atypiques d'emploi (Genève, 16-19 février 2015) ;
4. Cf. aussi, « La mesure des formes d'emploi » ; par Monica Castillo Chef de l'unité sur les normes et méthodes statistiques, Département de statistique du BIT, 2015.
5. OIT (2011) : Colloque d'ACTRAV sur le Travail Précaire (4-7 Octobre 2011).

Sur le plan régional, la précarité sociale affecte au moins 4 actifs occupés sur 10 dans les régions à faible développement humain de l'Oriental, du Drâa-Tafilalet, de Marrakech-Safi et de Beni Mellal-Khénifra. Dans cette dernière région, la précarité sociale affecte un actif occupé sur deux (49,7%). C'est surtout dans les régions les plus développées qu'elle affecte le moins de travailleurs. Son incidence se situe entre 25% et 30% dans les régions du Sud et de Casablanca-Settat suivies de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Dans le reste des régions, elle avoisine la moyenne nationale (32,3%).

A l'échelle régionale, l'incidence de la précarité sociale est fortement associée (coefficient de Pearson égal à 81,2%) à l'indice national de développement humain²⁰, montrant que le retard dans ce domaine est aussi attribué à la précarité des conditions d'emploi et de travail (graphique 10). Elle indique par ailleurs que le Maroc a mieux avancé dans la réduction des déficits des niveaux de vie que dans la lutte contre la précarité de l'emploi. Ce qui constitue aujourd'hui une source de fragilité sociale et de faible résilience des individus relevant des segments précaires du marché du travail. La crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19 a déjà révélé l'ampleur des franges de la population fortement exposées à la perte d'un travail ou d'un emploi indépendant.

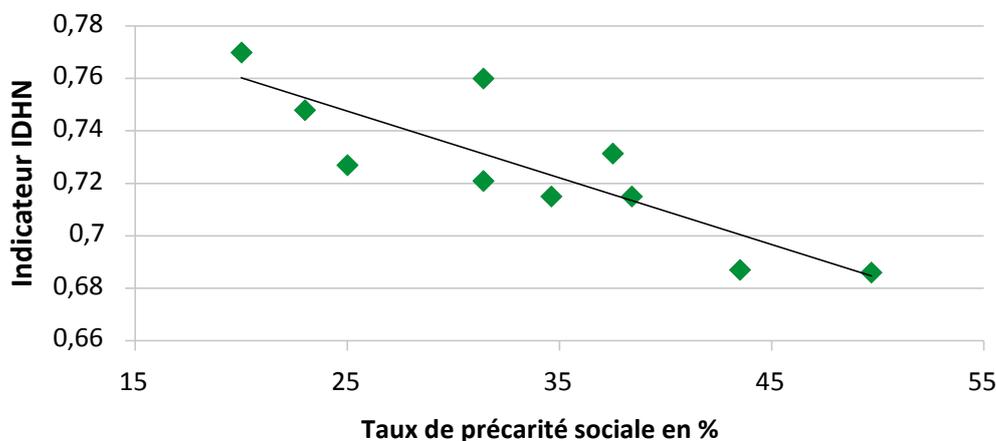
²⁰ Le coefficient de corrélation de Pearson entre l'IDHN et l'incidence de la précarité est significatif au niveau 0,004.

En fait, depuis la fin des années 1990, les programmes de développement social et de lutte contre la pauvreté et la précarité ont privilégié l'accès aux activités génératrices de revenu, le désenclavement, l'appui à la scolarisation, l'assistance médicale, la disposition des services sociaux et des infrastructures de base²¹. Faute d'actions sur le niveau et la qualité de l'emploi, cette approche de développement a certes réduit les formes, absolue et multidimensionnelle de la pauvreté, amélioré le cadre de vie, mais n'a pas privilégié l'emploi décent comme levier de protection et d'équité sociale.

En termes de tendance, la précarité sociale parmi les actifs occupés a reculé, entre 2012 et 2019, de 28,9% à l'échelle nationale, passant de 45,4% à 32,3%. Cette réduction s'est fixée au même niveau en milieu urbain (27,0%) qu'en milieu rural (29,7%). Selon le sexe, les femmes ont également affiché une baisse de la précarité sociale durant la période (27,8%) pour se situer à un niveau juste inférieur à celle des hommes (29,0%). Selon le niveau de vie, la baisse de la précarité sociale entre 2012 et 2019 a été inversement proportionnelle à l'incidence qu'elle affichait en 2012. Autrement dit, la précarité sociale diminue à une cadence moins élevée là où son incidence est la plus grande. C'est parmi les quintiles de niveau de vie, riches et intermédiaires, qu'elle a le plus reculé. Elle a diminué de 39,5% parmi les 20% les plus riches des actifs occupés, contre 32,0% parmi les 20% intermédiaires et 17,1% parmi les 20% les plus pauvres. En 2012, elle a été pourtant moins fréquente parmi le quintile riche (28,1%), comparé aux quintiles intermédiaire (44,5%) et pauvre (76,4%). Ces données confirment bien que le marché du travail est segmenté dans le sens où la transition des emplois précaires vers les emplois protégés se heurte à de réelles barrières.

L'inégalité des quintiles de dépense par tête vis-à-vis de la précarité augmente dans le temps. En 2012, son incidence a été 2,7 fois plus élevée parmi le quintile pauvre comparé au quintile riche. Ce rapport s'élève en 2019 à 3,7 fois. Sur le plan territorial, le recul de la précarité sociale entre 2012 et 2019 n'a pas avantage les régions dans les mêmes proportions. Les régions où la précarité sociale a fortement diminué sont Casablanca-Settat, suivie des régions de Souss-Massa, de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et du Sud. Dans ces régions, la diminution de la précarité sociale se situe entre 30 et 40%. Cette diminution va de 20 à 30% dans les régions de Drâa-Tafilalet, Rabat-Salé-Kénitra, Fès-Meknès, l'Oriental et Marrakech-Safi. C'est seulement dans la région de Beni Mellal-Khénifra que la précarité sociale a connu une augmentation (16,7%) durant la période.

Graphique 10 : l'IDHN est inversement proportionnel à l'incidence de la précarité sociale à l'échelle régionale



Source : ONDH.

²¹ Il s'agit, entre autres, du Programme de priorités sociales (BAJ 1) 1996-2003 et de l'Initiative nationale pour le développement humain, reprise sous forme de phases successives depuis 2005.

1.2. Les jeunes, un potentiel à mobiliser pour rattraper le retard en développement humain

1.2.1. Écarts intergénérationnels en développement humain

En dépit de la complexité conceptuelle et méthodologique de leur mesure, les écarts intergénérationnels sont abordés ici dans l'objectif d'approcher le niveau de développement humain des jeunes de « 15-29 ans » comparées aux générations plus âgées, en réponse à la problématique du ralentissement du développement humain. Le niveau et la croissance de l'IDH de cette tranche d'âge permettent d'évaluer, par ailleurs, l'impact des investissements récents en développement humain sur, les jeunes.

Ceci étant, en 2019, l'IDH des « 15-29 ans » est supérieur de 18,9% à celui de leurs aînés, les « 30 - 45 ans », et tend vers le double de celui calculé pour leurs parents et grands-parents, les « 61 ans et plus ». Sachant que les diverses générations se partagent les mêmes conditions de vie, les écarts ainsi calculés sont attribués, dans une large mesure, aux différences intergénérationnelles en termes d'espérance de vie et de capital humain. Ils expriment la disposition d'un potentiel de développement plus élevé chez les jeunes comparés à leurs aînés.

Faut-il rappeler que les jeunes se caractérisent par la modestie relative de leur revenu, leur dépendance à la solidarité familiale et leur grande vulnérabilité au chômage et à l'inactivité. En effet, le revenu disponible annuel moyen par actif occupé augmente avec l'âge et n'entame sa régression qu'à l'âge de la retraite. Conformément à cette logique, il s'établit à son niveau le plus modeste parmi les « 15-29 ans ». Cette tranche d'âge réalise à peine 78,8% de la moyenne nationale, contre 98,0% pour les « 30-45 ans » et 119,2% pour les « 46-60 ans ».

1.2.2. Les jeunes, un potentiel réel de la progression du développement humain

La croissance de l'IDH des jeunes entre 2012 et 2019 est 2,2 fois plus élevée que la moyenne nationale. Ce rapport s'explique essentiellement par l'élargissement de l'accès à l'éducation /formation au cours des 25 dernières années. Mesuré par le nombre moyen d'années de scolarité, le capital humain des jeunes s'élève en 2019 à 9,1 années contre 2,6 années pour les « 60 ans et plus ». Il s'établit à 1,7 fois la moyenne nationale et est même supérieur à celui des pays à développement humain élevé (8,3 années).

Il faut cependant noter que l'investissement dans les aptitudes des jeunes ne peut pas induire, dans l'immédiat, un saut significatif de l'IDH national. Sa consolidation dans les décennies à venir permettra d'alléger le retard imputable aux générations âgées et de stimuler le développement humain de l'ensemble du pays. Il en découle que, des débuts de l'Indépendance à la fin des années 1990, le caractère sélectif du système éducatif a donné lieu à des générations majoritairement dépourvus d'aptitudes et de qualifications humaines. La modestie du développement humain du Maroc et sa faible progression sont, en grande partie, héritées de cette époque. Aujourd'hui, les jeunes de « 15-29 ans » réalisent un IDH digne des pays à développement humain élevé bien que leur revenu soit, en toute logique, inférieur à celui de leurs aînés.

Plus précisément, les « 15-29 ans », ont vu leur période de scolarisation coïncider avec un renforcement jamais observé de l'accès à l'éducation/formation et une amélioration de l'accès aux soins de santé. Contrairement à leurs aînés, les jeunes ont ainsi pu cumuler, en peu de temps, un capital humain presque deux fois plus élevé que leurs parents et grands-parents. Ce qui pose la question de la valorisation de cette aubaine à l'aide d'une croissance économique génératrice d'emplois qualifiés.

Encadré 3: Le capital humain, un des quatre axes stratégiques de transformation prônés par le Nouveau modèle de développement du Maroc, 2021*.

Le Nouveau modèle de développement (NMD) du Maroc (Royaume du Maroc, 2021) fonde le développement sur quatre axes stratégiques de transformation. Le premier dit Économie conduirait à une « économie productive et diversifiée créatrice de valeur et d'emplois de qualité », le second Capital humain à « un capital humain renforcé et mieux préparé pour l'avenir », le troisième Insertion et solidarité à « des opportunités d'inclusion pour tous et un lien social consolidé », et le quatrième Territoires et durabilité à « des territoires durables et résilients, lieux d'ancrage du développement ».

Le capital humain s'identifie dans ce modèle à un « moteur de la dynamique de développement, d'inclusion et de réactivation de l'ascenseur social. Il est également le principal déterminant de la capacité du pays à créer des richesses et à accélérer sa convergence vers les standards des nations avancées ». De son côté, l'axe Capital humain y est assimilé à un levier de « l'égalité des chances et de la compétitivité du pays », et à un « vecteur d'une société de droit ». Son renforcement se hisse, selon le NMD, à un impératif au regard des fortes attentes citoyennes, de la dynamique démographique traduite en termes de demande sociale éducative et sanitaire et aussi des déterminants clés de la croissance économique, le savoir et la connaissance. Il suppose, selon le NMD, « des réformes essentielles, exigeantes et urgentes, des systèmes de santé, d'éducation et d'enseignement supérieur et professionnel ».

Pour ce faire, des choix stratégiques sont envisagés par le NMD, à savoir (i) une éducation de qualité pour tous ; (ii) un système d'enseignement universitaire, professionnel et de recherche axé sur la performance et porté par une gouvernance autonome et responsabilisante, et (iii) une garantie de l'accès aux services de santé de qualité et à la protection sanitaire comme droits fondamentaux des citoyens. Ces choix conduiraient d'ici à 2035 à une hausse de l'indice de capital humain à raison d'un point pourcentage par an, à une valeur cible de 0.75, et aussi à une forte amélioration de la densité du personnel soignant et de la maîtrise, par les élèves à l'âge de 15 ans, des bases de la lecture, des mathématiques et ses sciences.

*Royaume du Maroc (2021) : Rapport général du Nouveau modèle de développement.

1.3. Le capital humain du Maroc, quelles perspectives de productivité des générations futures ?

1.3.1. Consistance et objet de la mesure du capital humain

Dans les sections précédentes, les indicateurs composites du développement humain, l'IDH et l'IDHN, mesurent les réalisations combinées, passées et récentes, conséquentes des politiques publiques. Ils ne rendent pas compte de l'investissement dans la capacité des générations futures à disposer d'une productivité optimale lorsqu'elles seront sur le marché de travail. Cet investissement débute, rappelons-le, à la naissance de l'individu et se fonde sur deux dimensions clefs, l'éducation et la santé. Il est souvent revendiqué mais rarement évalué sous l'angle des perspectives de la productivité des générations futures.

Pour mettre en exergue ce levier de développement, la Banque Mondiale a conçu un indice du capital humain, qui traduit à court et à moyen terme les actions publiques menées en faveur des générations futures. Cette métrique s'appuie sur le choix d'indicateurs qui mesurent le renforcement du capital humain de la prochaine génération seulement. Elle anticipe le manque à gagner en productivité des futurs actifs, conséquent des déficits qu'ils subissent aujourd'hui dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il s'agit de l'effet envisagé sur la productivité du travail à l'âge adulte, du renforcement des capacités des générations futures.

L'indice de capital humain (ICH) s'établit à un optimum dans un pays où les enfants nés aujourd'hui peuvent jouir, de la naissance à l'âge de 18 ans, d'une santé optimale et d'une scolarité complète et de qualité. Sa mesure s'appuie sur trois composantes. La première concerne les chances de survie d'un enfant né aujourd'hui jusqu'à la formation de son capital humain. Elle est approchée par le taux de

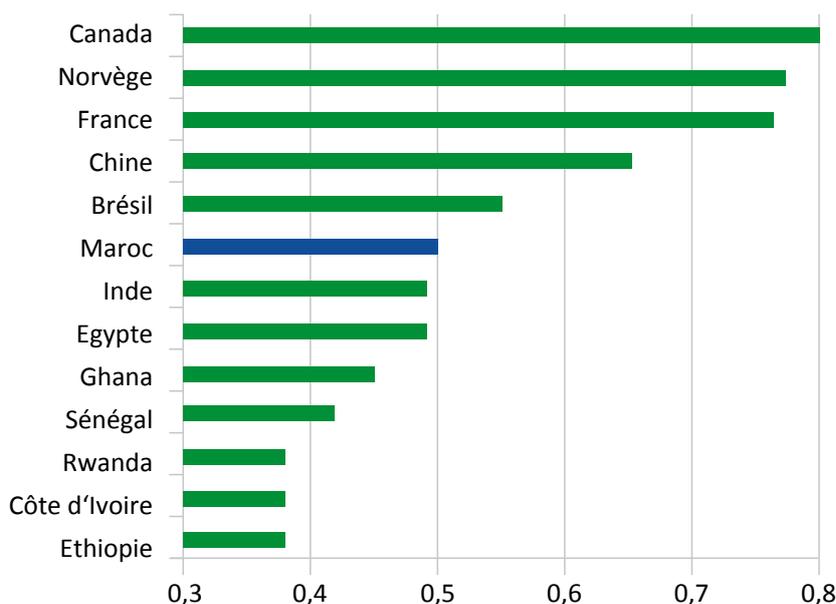
mortalité des enfants de moins de 5 ans. La seconde porte sur les années de scolarité corrigées des acquis. Elle est mesurée par la quantité d'éducation qu'un enfant peut espérer capitaliser à 18 ans et la qualité de l'apprentissage à l'enseignement scolaire mesurée par les acquis des élèves. La troisième composante est la santé infanto-juvénile. Elle est mesurée par le taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans et le taux de survie à l'âge adulte, défini comme la proportion d'adolescents de 15 ans qui atteindront l'âge de 60 ans.

Bien que la collecte de ces données soit assez coûteuse dans les pays en développement, sa réalisation est largement justifiée par l'intérêt que suscitent le suivi et l'analyse de l'ICH dans le renforcement des politiques publiques axées sur le développement et la croissance économique dans les décennies à venir. En fait, cet indicateur permet de mieux comprendre le processus d'accumulation du capital humain et de mieux saisir les politiques publiques susceptibles de promouvoir le développement futur, humain et économique. Un pays ayant un indice de 0,60 signifie que ses travailleurs seront largement moins productifs que ceux d'un pays ayant un ICH supérieur, à cause de la prévalence des risques de faible éducation et de mauvaise santé.

1.3.2. Niveau et tendance du capital humain du Maroc, les perspectives de productivité des travailleurs de demain

En s'établissant à 0,50 en 2020, l'ICH du Maroc signifie qu'un enfant né aujourd'hui sera un travailleur de demain moins productif de 50% que s'il avait eu une éducation complète et une santé optimale. A ce niveau de l'indice, le PIB par travailleur au Maroc serait deux fois plus élevé si le pays atteignait aujourd'hui le niveau de santé et d'éducation de référence (ICH égal à 1). Ce manque à gagner devrait axer le débat sur les résultats envisagés des politiques publiques et inciter les pouvoirs publics à mieux investir dans les générations futures. À l'heure de la pandémie de Covid-19, le Maroc est appelé, de par le niveau de son ICH, à renforcer l'investissement dans le capital humain des prochaines générations et à protéger les progrès qu'il a acquis dans le domaine, en particulier au cours des deux dernières décennies. Analysé ci-haut, l'impact de cette pandémie affecte l'état de santé et l'éducation des enfants, en particulier ceux issus de ménages défavorisés.

Graphique 11 : Indice du capital humain du Maroc, comparé à une sélection de pays, 2020



Source: Banque Mondiale, 2020

Ceci étant, le Maroc a, en 2020, un ICH (0,50) inférieur de 61,6% à celui du Canada et de 56,2% à celui du Norvège. Par rapport à des pays en développement, l'ICH du Maroc est équivalent à celui de l'Égypte et est supérieur de 30,0% à celui du Rwanda. En termes de tendance, l'ICH du pays affiche, entre 2010 et 2020, une augmentation totale de 6%, supérieure à la moyenne mondiale (5%). En dépit de son retard dans le domaine, le Maroc figure parmi les pays de la région MENA qui observent une nette amélioration de son ICH.

Une progression plus rapide de cet indice au Maroc nécessite un renforcement de la survie et de la croissance des enfants dans des conditions saines. L'élargissement de la préscolarisation dès la petite enfance, le recul des déperditions scolaires à l'âge de la scolarisation et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à une alimentation saine permettraient de stimuler cette progression. En fait, la dernière décennie a connu une progression annuelle de l'ICH supérieure à celle observée à la seconde moitié de la décennie précédente. Plus précisément, entre 2011 et 2020, le taux d'accroissement annuel de l'ICH a été nettement plus grand que celui de la période 2005-11 (1,3%) contre (0,8%). Cette progression résulte certes de l'amélioration quasi-généralisée des indicateurs élémentaires de l'ICH mais elle est surtout due à l'augmentation du score des tests harmonisés relatifs à l'éducation. Une attention particulière devrait être accordée également à la croissance des enfants de moins de 5 ans.

Conclusion

Ce chapitre a analysé les perspectives du développement humain du pays au regard des adversités sociales et économiques et des potentialités dont recèlent les jeunes générations nées au cours des trois dernières décennies. Ses conclusions portent sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur le développement humain, dans un contexte marqué, à la fois, par l'accentuation de la précarité sociale et, par l'aubaine des ressources humaines jeunes porteuses d'un réel potentiel de développement et de croissance économique.

Des premiers effets de la pandémie, notons d'abord que le confinement a fortement affecté le cours normal de l'enseignement et l'égalité des chances scolaires dont les conséquences à terme seront, sans doute, lourdes. En effet, le télé-enseignement exacerberait, dans les années à venir, les inégalités et les disparités à moins d'une réponse concrète à la fracture numérique.

Dans le domaine de la santé, le contrôle de l'impact de la pandémie a, jusqu'à présent, permis de gérer la crise sanitaire en parfaite harmonie avec la capacité d'accueil de l'infrastructure sanitaire du pays. Il a cependant affecté la santé physique et psychologique de la population, détérioré les rapports familiaux et entravé l'accès des malades chroniques aux soins de santé, des enfants à la vaccination et des femmes aux visites prénatales et postnatales. Ces retombées risquent d'affecter gravement et durablement la santé générale de la population.

Sur le plan des niveaux de vie et de revenu, la pandémie ne semble pas avoir un impact significatif sur l'approvisionnement des ménages en biens et services, ou encore sur les prix à la consommation. Elle a cependant fortement contracté l'économie nationale, détérioré l'activité économique des ménages modestes et appauvri ceux dont l'emploi est peu protégé, précaire ou informel. En l'absence de l'aide apportée par le Fonds de solidarité Covid-19, ces ménages allaient glisser dans l'extrême pauvreté. Ce qui confirme, encore une fois, la portée stratégique de la généralisation de la protection sociale récemment prônée par les pouvoirs publics. En tout état de cause, le confinement a largement semé la pauvreté et l'inégalité des niveaux de vie, mais les transferts versés, à temps, aux ménages affectés ont dû éviter toute dégradation excessive de leurs conditions de vie.

En tout état de cause, le niveau de développement humain du pays devrait régresser en 2020. Mesurée par l'écart entre l'IDH qu'allait afficher le Maroc en 2020 en l'absence de pandémie et l'IDH anticipé à cette même année, l'effet du Covid-19 se situe entre -1,4% et -3,0 %. Cet effet correspond à un recul du pays au niveau de développement humain qu'il affichait il y a 4 ans. Il s'inscrit certes dans la fourchette anticipée par le PNUD, mais risque de s'accroître dans les années à venir. Son rattrapage s'opérera à long terme à l'aide d'un processus de croissance économique, éducative et sanitaire durable et équitable.

En affectant près d'un actif occupé sur trois, la précarité sociale constitue un facteur aggravant l'impact de la pandémie sur le développement humain. Son incidence varie fortement en fonction des caractéristiques territoriales, sociales et économiques des travailleurs. Elle sévit beaucoup plus en milieu rural et dans les régions à faible développement humain. Très significative à l'échelle régionale, la corrélation entre l'incidence de la précarité sociale et l'IDHN indique que la protection sociale des travailleurs vulnérables est un levier favorisant la progression du développement humain au Maroc.

Entre 2012 et 2019, la baisse de l'incidence de la précarité sociale, a été certes notable (28,9%), mais elle a été plus rapide pour les classes sociales riches comparées à celles moyennes ou pauvres, creusant au passage les inégalités des conditions de vie et d'emploi. Elle a aussi eu lieu dans la quasi-totalité des régions au Maroc, mais elle reste moins élevée dans celles les moins développées.

Dans un contexte conjuguant une crise sanitaire devenue économique et sociale et une large précarité sociale, les jeunes de « 15-29 ans » constituent un potentiel réel de la progression du développement humain. Leur promotion sociale constitue une réponse adéquate au dépassement des handicaps cumulés par les générations âgées en matière d'aptitudes éducatives et professionnelles. Les jeunes affichent, en fait, un capital humain plus élevé que la moyenne des pays à développement humain élevé et 1,7 fois la moyenne nationale.

Résultat de plus de deux décennies d'investissement soutenu dans l'éducation et la formation, cet atout constitue une aubaine pour un développement humain et une croissance économique à des taux élevés. Il fait que la croissance de l'IDH des jeunes entre 2012 et 2019 soit déjà 2,2 fois plus élevée que la moyenne nationale et que l'IDH du pays affiche, entre 2010 et 2020, une augmentation totale de 6%, supérieure à la moyenne mondiale (5%). En tout état de cause, c'est du développement et de la valorisation des ressources humaines jeunes que dépend le développement de l'ensemble du pays. La deuxième partie de ce Rapport est consacrée à l'analyse des réponses aux questions que pose la valorisation des potentialités des jeunes générations à l'aide de politiques publiques appropriées.



CHAPITRE 3 : ÊTRE JEUNE AU MAROC DE NOS JOURS



1. Introduction

L'analyse précédente montre que les contraintes qui affectent le devenir social des jeunes générations ralentissent, in fine, la progression du développement humain de l'ensemble du pays. A cet effet, la situation générale des jeunes, leur hétérogénéité, les clivages qui les divisent et alimentent les inégalités intergénérationnelles, ainsi que leurs attentes sont autant d'éléments d'une grande importance pour les décideurs politiques. Une analyse approfondie de ces différents aspects selon une approche quantitative et qualitative permettrait de nourrir des réflexions fécondes et des préconisations précieuses en matière de politiques publiques adressées aux jeunes.

Certes, les jeunes d'aujourd'hui sont plus instruits et plus connectés au monde extérieur, et semblent avoir par conséquent une plus grande conscience des réalités et des aspirations plus élevées pour un meilleur avenir. Cependant, la prise de conscience des jeunes de leurs capacités et de leurs droits se heurte à une réalité qui les marginalise et freine leur inclusion sociale ainsi que leur participation active pour gagner leur vie. En conséquence, au lieu d'être un énorme potentiel pour construire l'avenir, les jeunes deviennent un handicap au développement.

Ainsi, l'objectif de ce chapitre est d'évaluer l'accès, la qualité et l'impact des divers services publics pour répondre aux besoins des jeunes et améliorer leur bien-être, sans distinction de genre, de milieu socioéconomique ou de lieu de résidence. Cette analyse ne se limite pas uniquement à la question de l'emploi, mais aussi aux autres dimensions du développement humain, notamment l'accès à l'éducation et aux soins de qualité.

En effet, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des jeunes passe par l'élargissement de la protection sociale, l'amélioration du cadre de vie et l'accès à la culture, aux loisirs et au sport, soit la base fondamentale pour leur émancipation et leur créativité.

Pour l'évaluation de l'inclusion des jeunes, il sera d'abord procédé à la catégorisation des profils des jeunes, l'objectif étant de prendre également en compte celles et ceux qui sont souvent ignorées dans la conception et la mise en œuvre des programmes publics.

Ces analyses seront effectuées en mettant l'accent sur le rôle des politiques publiques de développement humain au cours de la dernière décennie. En effet, les programmes et les politiques destinés aux jeunes ont connu un certain dynamisme après l'adoption de la Constitution de 2011. Mais des insuffisances restent encore à dépasser. Nous y reviendrons dans ce chapitre.

2. Que nous révèlent les données sociodémographiques ?

D'abord, avant d'analyser le profil des jeunes et les effets de la transition démographique en cours, il est à rappeler que les jeunes constituent un groupe hétérogène sur le plan de leurs caractéristiques, parcours et systèmes de valeurs et qu'ils sont associés à plusieurs définitions (voir encadré 3). Dans ce rapport, la tranche d'âge retenue est celle de 15-29 ans eu égard qu'au Maroc, la transition vers l'âge adulte ne s'effectue pas avant l'âge de 29 ans (Ministère de la Jeunesse et Sports, 2001 ; Banque Mondiale, 2012), âge en deçà duquel le rôle de la famille demeure prépondérant. Le choix de cette tranche d'âge est aussi pragmatique pour des besoins de comparaison des données quantitatives²².

²² Bref, la jeunesse n'est pas une catégorie socialement homogène : il existe autant de jeunesses que de groupes sociaux (Galland, 1997)..

Encadré 4 : C'est qui les jeunes ?

Dans le cadre des sciences sociales, il n'existe pas de définition uniforme et homogène de la catégorie « jeunesse », puisqu'on l'assimile à plusieurs définitions : « post-adolescence », « passage à l'âge adulte », « phase de cycle de vie », et lieu privilégié de « relations entre générations ». L'on s'accorde néanmoins sur l'idée qu'elle correspond à une construction socioculturelle (Bourdieu, 1984 ; Galland, 2011) qui varie d'une société à autre, et d'un groupe à un autre au sein d'une même société.

L'expérience juvénile, désormais massive et longue, est influencée par plusieurs mutations sociales (allongement du temps de scolarisation, obligations adultes comme le travail, le mariage, etc. différées dans le temps). La jeunesse est aussi pensée comme « un produit de la modernité et des valeurs d'autonomie, de recherche de liberté individuelle » (Dubet, 2018) qui lui provoquerait des conflits intergénérationnels. Les rapports de pouvoir intergénérationnels (Mannheim, 1990) sont à prendre en compte pour mieux saisir les jeunes dans leurs vécus, contextes, modes de vie, etc.

La catégorie « jeunesse » est aussi approchée en termes de « culture des jeunes », avec aussi bien une logique de consommation (mode, musique, etc.) que de production – allant jusqu'à une production critique des valeurs et modes de vie des adultes et porteuse de revendications politiques (exemple des mouvements contestataires, comme Mai 68, et le Printemps Arabe de 2011).

Source : Economia 2016

2.1. Une transition démographique en cours d'achèvement

A l'aube du troisième Millénaire, le Maroc a connu une transition démographique profonde. Celle-ci s'est traduite par une nette augmentation de l'espérance de vie à la naissance qui, entre 1960 et 2014, est passée de 50,5 ans à 77,3 ans chez les femmes et de 48,6 à 74,9 ans chez les hommes, parallèlement à une diminution accélérée de la fécondité dont l'indice synthétique a évolué de 7,2 enfants par femme en 1960-1964 à 2,2 enfants en 2014.

Ainsi, durant cette période, le taux d'accroissement naturel de la population a fortement diminué, passant de 3,0% à 1,4%, dans un contexte également marqué par une importante migration internationale qui touche, depuis le milieu du siècle dernier, quelques cinq millions d'individus.

Cette dynamique démographique a engendré une modification profonde de la structure par âge de la population marocaine. Ainsi, la part de la tranche d'âge « 0-14 ans » dans la population totale a enregistré une forte baisse entre 1960 et 2014, passant de 44,7% à 28,2%. Parallèlement, la part de la tranche d'âge des « 65 ans et plus » dans la population totale s'est accrue entre 1960 et 2014, de 3,0% à 6,1%, et celle des « 15-64 ans » a progressé de 52,3% en 1960 à 65,7% en 2014. Celles des « 15-24 ans » et des « 25-34 ans » sont respectivement passées de 16,9% à 18,0% et de 15,2% à 16,2%. Dans ce contexte, les « 15-34 ans » représentent la tranche d'âge la plus nombreuse en 2014, avec une part de 34,2% de la population marocaine.

Ces changements structurels ont mécaniquement conduit à une importante progression de la population active occupée, créant un contexte dans lequel les travailleurs ont à supporter un nombre restreint d'inactifs.

Il s'agit d'une aubaine démographique qui peut avoir d'importantes conséquences microéconomiques et macroéconomiques, de nature à renforcer significativement la croissance potentielle. Mais cette aubaine ne pourra se concrétiser que si l'économie génère les emplois nécessaires pour absorber l'offre de travail, notamment des jeunes et des diplômés. Le surcroît des ressources humaines et financières pourra alors donner lieu à un dividende démographique, c'est-à-dire à une opportunité de croissance économique rapide, à condition cependant d'opter pour des investissements économiques et sociaux appropriés et de mettre en place les bonnes politiques de santé, d'éducation, de gouvernance et d'économie. C'est d'ailleurs, cette voie que les pays d'Asie ont empruntée avec succès pour atteindre une croissance économique accélérée dès les années 80.

2.2. Des statuts différents selon le sexe, le milieu de résidence, les groupes d'âges, le niveau de vie des ménages, les régions et la densité des territoires

Selon les données de l'enquête Panel des ménages, la population des jeunes Marocains âgés de 15 à 29 ans est estimée à 8.988.000 de personnes en 2019, soit 25,3% de la population totale, les hommes représentant 50,2% de l'ensemble des jeunes contre 49,8% s'agissant des femmes. Les jeunes constituent 38,3% de l'ensemble de la population en âge de travailler en 2019.

A l'image de la population marocaine, la majorité des jeunes réside en milieu urbain. Plus de 6 jeunes sur dix âgés de 15 à 29 ans habitent en milieu urbain. La proportion des ruraux est de 38,3%. Par classe d'âges, cette population se répartit presque équitablement avec 33,70%, 32,87% et 33,42% respectivement pour les 3 classes d'âges [15-19 ans], [20-24 ans] et [25-29 ans].

Tableau 2: Proportion des jeunes par sexe selon l'âge, le milieu de résidence et l'état matrimonial en 2019

Sexe				
Tranche d'âge	Masculin	Féminin	Total	
[15-19]	51,10%	48,90%	33,70%	
[20-24]	50,20%	49,80%	32,87%	
[25-29]	49,50%	50,50%	33,42%	
[15-29]	50,20%	49,80%	100%	
Milieu				
	Urbain		Rural	
[15-29]	61,70%		38,30%	
État matrimonial				
	Célibataire	Marié(e)	Veuf-ve	Divorcé-e
[15-29]	80,10%	18,60%	0,10%	1,20%

Source : ONDH, 2019.

La Région de Casablanca-Settat regroupe plus du cinquième des jeunes de 15 à 29 ans, soit 21%. La région de Marrakech-Safi vient en seconde position (13,25%), suivie de Rabat-Salé-Kénitra (13%) et de Fès-Meknès (13%). En revanche, les régions de Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab enregistrent les proportions les plus faibles, avec respectivement 1,07%, 1,07% et 0,47% de l'ensemble de la population marocaine âgée de 15 à 29 ans (tableau 3).

Tableau 3: Répartition (%) comparée des jeunes et de l'ensemble de la population selon la région, 2019

Région	Répartition des jeunes en %	Répartition de la population totale en %
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	11,24 %	10,59 %
Oriental	7,08 %	6,52 %
Fès-Meknès	12,92 %	12,51 %
Rabat-Salé-Kenitra	12,96 %	13,29 %
Beni Mellal-Khénifra	7,33 %	7,66 %
Grand Casablanca-Settat	20,93 %	21,34 %
Marrakech-Safi	13,25 %	13,19 %
Draa-Tafilalet	4,10 %	4,07 %
Souss-Massa	7,57 %	8,32 %
Guelmim-Oued Noun	1,07 %	1,06 %
Laayoune-Sakia El Hamra	1,07 %	1,04 %
Eddakhla-Oued Eddahab	0,47 %	0,42 %
Total	100 %	100 %

Source : ONDH, 2019.

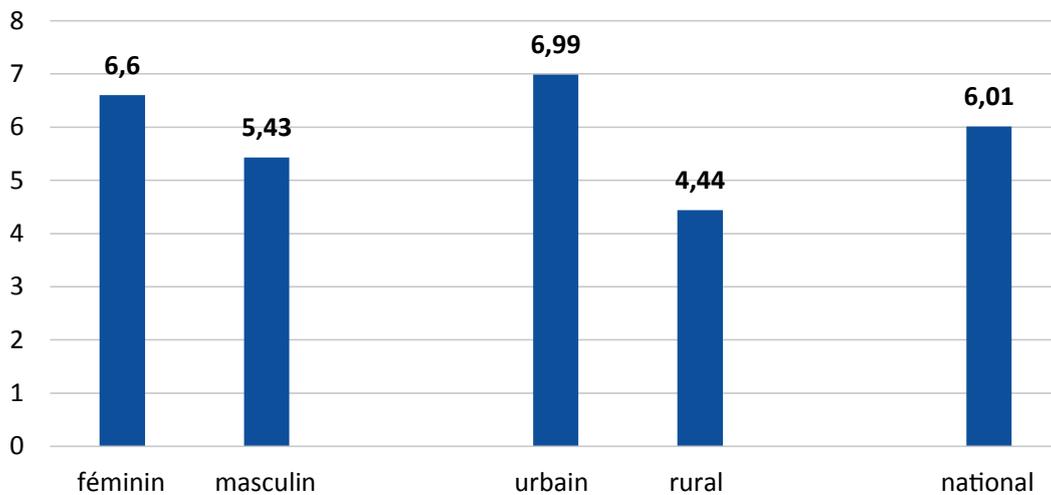
2.3. La santé des jeunes comme priorité des politiques publiques

Le poids démographique des jeunes dans la population totale du Maroc est révélateur de l'importance de leurs besoins en matière d'accès aux services sociaux de base, en particulier de santé.

L'évaluation de l'état de santé des jeunes est appréciée à travers plusieurs indicateurs permettant de mesurer les acquis en termes de services rendus et leurs impacts sur la mortalité et la morbidité des jeunes, et de mieux cibler les efforts à déployer pour promouvoir la santé de cette catégorie de la population.

Selon l'enquête panel des ménages de 2019, 6,01% des jeunes sont affectés par une maladie passagère ou chronique. Les jeunes filles et les jeunes du milieu urbain sont les plus affectés par les maladies. 70,8% d'entre eux ont déclaré avoir effectué une consultation médicale. Selon le type du personnel consulté, 99,4% des jeunes ont déclaré avoir fréquenté une structure de médecine formelle contre seulement 0,6% qui ont effectué des consultations informelles chez un fkih ou un herboriste. D'autre part, 2,7% des jeunes souffrent de maladies chroniques et seulement 31,5% d'entre eux ont bénéficié d'une consultation préventive.

Graphique 12: prévalence de la maladie chez les jeunes de 15-29 ans (%)



Source : ONDH, 2019.

Selon les données de l'ONDH, le taux de couverture des jeunes par l'assurance maladie a connu des améliorations entre 2012 et 2019. Mais une proportion estimée à 50% des jeunes ne bénéficie pas des régimes existants.

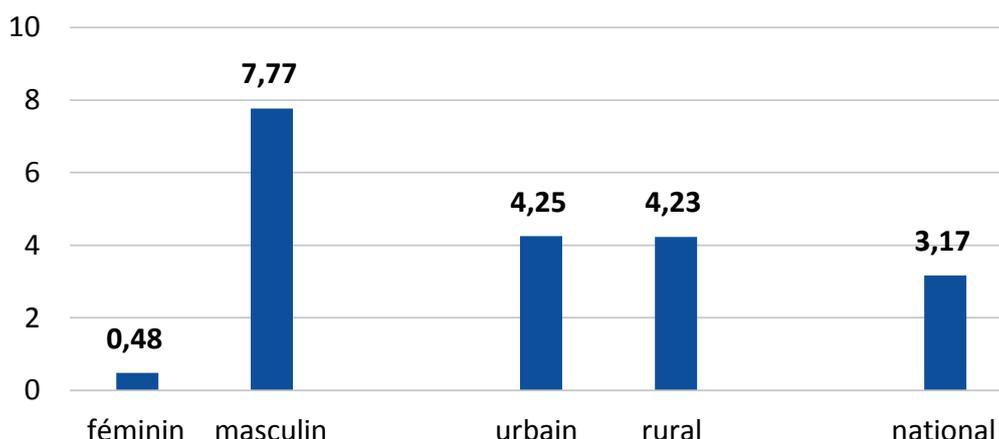
Un bon nombre de facteurs qui contribuent à créer des problèmes de santé chez les jeunes se situent au-delà de la sphère d'influence du système de santé. Les groupes de bas âge portent le fardeau des complications en matière de santé en raison du manque d'information, de conscience, d'encadrement et aussi des iniquités sociales qui, lorsqu'elles se conjuguent à d'autres comportements à risque (mode d'alimentation, consommation de tabac, d'alcool et de drogue), contribuent à la complication de plusieurs maladies.

Selon l'OMS, les Maladies Non Transmissibles (MNT) sont la principale cause de mortalité au Maroc et confirment en même temps que la prévention est possible grâce à la maîtrise des facteurs de risque modifiables et évitables que sont le tabagisme, l'alcool, la drogue, la mauvaise alimentation ou le manque d'exercice physique.

Les données disponibles révèlent les constats suivants :

- Selon l'enquête Panel des ménages de 2019, 3,17% des jeunes de 15-29 fument (7,7% de garçons contre 0,48% seulement de filles). Ce phénomène est de même prévalence entre les milieux urbain et rural.

Graphique 13 : prévalence de la consommation des tabacs par les « 15-29 ans »



Source : ONDH, 2019.

- L'enquête GSHS-2016²³ a soulevé qu'en 2016, 13,3% des élèves ont déjà consommé de l'alcool. Elle a également montré que 64,5% des élèves en milieu urbain ont été informés par leur entourage familial des effets nocifs de l'alcool, contre 59,4% en ce qui concerne leurs homologues ruraux.
- En 2014, un lycéen sur 10 a touché au cannabis selon l'Observatoire National des Drogues et des addictions. Pour 64,1% des élèves ayant consommé des drogues, l'âge de la première utilisation se situait avant 14 ans (80,9% en milieu rural, contre 57,1% dans l'urbain).
- Les résultats de l'étude GSHS-2016 font état de 16,8% des élèves qui ont été confrontés à des problèmes psychologiques. Par ailleurs, 13,6% des élèves ont tenté de se suicider durant l'année précédant l'enquête.
- Les jeunes Marocains se marient, en moyenne, relativement tard (25,8 ans pour les femmes et 31,4 ans pour les hommes)²⁴.

Au Maroc, la pratique régulière d'une activité physique n'occupe pas encore la place qu'elle mérite parmi les priorités des jeunes. L'étude GSHS-2016 a révélé que seulement 15,3% des 13-17 ans sont physiquement actifs au cours des 7 derniers jours précédents l'enquête. Les facteurs de vulnérabilité des jeunes sont liés à la précarité, à l'environnement familial (relâchement du contrôle familial, problèmes familiaux) et aux relations sociales (faiblesse du capital social, etc.). Le manque d'information et la mauvaise perception des risques liés à la santé aggravent cette vulnérabilité.

Pour en tenir compte, veiller à ce qu'ils grandissent dans un environnement physique et mental sain doit être au cœur des préoccupations publiques. A cet effet, une série d'initiatives mettant en avant la santé des jeunes sont nécessaires, en faisant des principes de multisectorialité et de collaboration intersectorielle les outils les plus aptes à maîtriser les déterminants sociaux de la santé.

Toutefois, la plupart de ces programmes s'adressent à la population en général et développent rarement des actions spécifiques aux jeunes. La prise de conscience de cette carence est bien relevée ; elle se traduit par les nouvelles orientations de ces programmes et du plan d'action du Ministère de la Santé 2020-2025, dont l'un des axes est exclusivement consacré à la promotion de la santé des jeunes.

²³ Enquête mondiale sur la santé des élèves, 2016.

²⁴ Enquête démographique 2014, HCP.

A l'adolescence, la santé devient de plus en plus l'affaire du jeune lui-même, mais elle concerne aussi ses parents et les autres adultes qui l'entourent. A cet égard, les adolescents ont besoin d'être informés, sensibilisés, pour être acteurs de la promotion de leur santé en adoptant un style de vie sain et en se résiliant face aux divers facteurs de vulnérabilité qui les guettent. Ils ont besoin d'être écoutés et soutenus pendant les périodes de stress. De même, les jeunes et les adolescents ont besoin d'avoir un accès facile à des structures et à des services spécifiques, de qualité et conviviaux.

3. Stratification et profil socio-économique des jeunes

Cette section établit un profil démo-socio-économique des jeunes âgés entre 15 et 29 ans, en vue de cerner les handicaps qui impactent leurs capacités humaines, leur formation ou leur insertion sociale et familiale. Ces handicaps affectent le devenir social des jeunes générations et ralentissent, in fine, la progression du développement humain de l'ensemble du pays. Ils se différencient en fonction d'une série d'attributs dont le sexe, l'origine sociale, l'engagement familiale et l'occupation principale assimilée au type d'activité ou d'inactivité.

Dans ce domaine, des questions se posent en termes de qualification et d'insertion sur le marché du travail pour les jeunes en situation de chômage, et de conditions de travail et d'emploi pour ceux qui sont des actifs occupés. Tout comme elles renvoient aux déperditions scolaires pour les élèves et étudiants, et aux risques de grossesses récurrentes, de violence conjugale et de divorce pour les jeunes femmes mariées.

Pour mieux cerner ces questions, les jeunes ont d'abord fait l'objet d'une stratification selon des critères clefs, à l'aide d'une approche de classification de groupes. Une fois délimitées et définies, les strates des jeunes sont décrites, à la seconde section, sous l'angle des contraintes et barrières sociales auxquelles elles sont confrontées. Cette analyse s'appuie sur les données de l'enquête panel de ménages (vague 2019).

3.1. Stratification des jeunes : objet, approche et configuration

3.1.1. Objet de la stratification des jeunes

Les jeunes de « 15-29 ans » constituent une frange de population hétérogène en termes de contraintes liées au genre, d'occupation principale et de rapport au système éducatif et au marché du travail. En fait, chaque strate de jeunes se heurte à des barrières spécifiques, qui peuvent être accentuées pour les femmes et les filles. La prise en compte de cette hétérogénéité suppose la disposition d'une stratification des jeunes en fonction d'une série de critères révélateurs des barrières à la promotion sociale.

Sur le plan empirique, les stratifications ex-ante duales sont réductrices au regard de la diversité des profils des jeunes. En effet, les dichotomies de type « Actif/inactif », « NEET/non-NEET » ou encore « Etudiant/non-étudiant » se limitent aux cas extrêmes d'un critère donné et se heurtent à l'hétérogénéité des modalités des oppositions construites.

Face à l'insuffisance de ces représentations, une stratification ex-post selon plusieurs critères permet de tenir compte de l'hétérogénéité des jeunes, et de repenser les politiques publiques en fonction des défis propres à chaque strate. Une stratification ainsi définie permet d'éviter que la même strate comporte des cas différents de jeunes. Autrement, la strate des NEET renfermerait la proportion des jeunes femmes mariées dont les tâches et les contraintes familiales et conjugales empêchent toute insertion dans le système éducatif ou dans la vie active.

La stratification la plus appropriée repose, dans ce cas, sur les idiosyncrasies des activités et des rôles que s'assignent les jeunes dans les sphères familiale, sociale, éducative et professionnelle, choisies pour des raisons liées à la disponibilité des données. Ce qui revient à supposer que la stratification des jeunes naît dans les mécanismes de fonctionnement du système éducatif, du marché du travail, de la famille et de l'ensemble de la société.

Le différentiel conséquent de l’insertion dans les diverses sphères détermine, dans ces conditions, l’affiliation des jeunes à une strate donnée. Cette affiliation détermine, à son tour, la portée et le champ des politiques publiques en direction de chacune des strates des jeunes. Le point suivant présente l’approche méthodologique que le présent rapport adopte dans la stratification des jeunes âgés entre 15 et 29 ans.

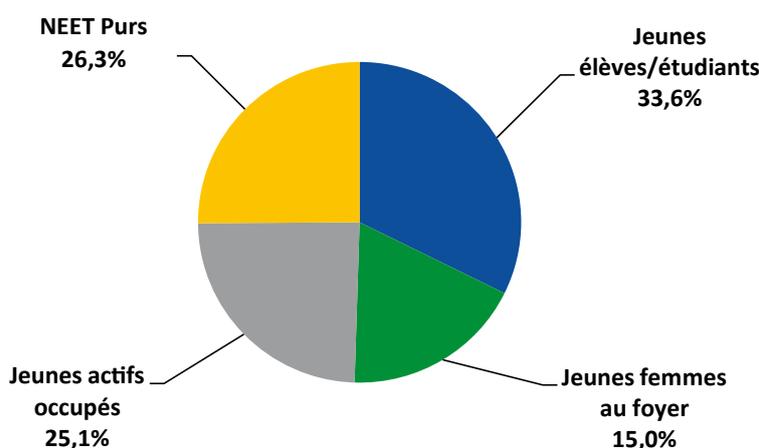
3.1.2. Approche et résultats de la stratification des jeunes

L’exploration des données disponibles permet d’aboutir à des strates composées, chacune, de jeunes similaires en termes de contraintes liées au statut familial, social, économique ou éducatif. La stratification des jeunes en groupes disjoints se fonde, dans ce rapport, sur l’approche de partition « k-means cluster » appliquée à 17.821 observations obtenues de l’enquête panel de ménages-vague 2019²⁵.

L’approche utilisée a permis d’identifier les strates suivantes : « Jeunes en éducation/formation », « Jeunes actifs occupés », « Jeunes NEET purs » et « Jeunes femmes au foyer ».

Dans l’ensemble, ces strates se différencient clairement entre elles. En termes de poids démographique, le groupe des « Jeunes en éducation/formation » représente 33,6% dans le total des jeunes (graphique 14). Il se compose exclusivement d’élèves et d’étudiants. Les « Jeunes actifs occupés » représentent 25,1% du total des jeunes.

Graphique 14: Répartition (%) des jeunes de « 15-29 ans » selon la strate



Source : ONDH, 2019.

Les « Jeunes NEET purs » comptent 26,3% des jeunes et regroupent ceux qui ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi. Une partie d’entre eux serait à la recherche d’un travail. Les jeunes femmes au foyer vérifient, elles aussi, les critères des NEET, mais elles sont regroupées en une strate à part pour des raisons liées à la spécificité des contraintes qu’elles risquent de subir. La dernière strate « Jeunes femmes au foyer » représente 15,0% dans le total des jeunes. Elle est essentiellement formée des jeunes femmes mariées qui sont des NEET et qui, de surcroît, ne s’occupent que des activités ménagères et/ou domestiques non rémunérées.

²⁵ Basée sur une analyse en classification de groupes est utilisée pour identifier les diverses strates de jeunes à partir de leur profil démographique et socio-économique. Anderberg M.R (1973) note que cette procédure produit une seule solution pour un nombre de groupes spécifiés, et un nombre de cas supérieur à 200. Sa mise en œuvre consiste à explorer, dans une première phase, le nombre de strates des jeunes, et à définir, par la suite, les contours de ces dernières.

Il ressort de ces données que, comme on devrait s’y attendre, les jeunes de « 15-29 ans » ne constituent pas une tranche de population homogène. Ils se composent de strates différentes devant faire face à des contraintes familiales, sociales et économiques différentes.

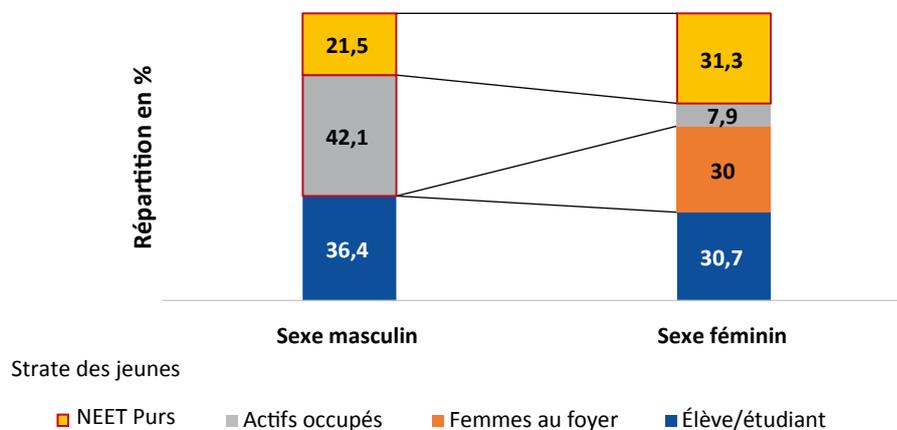
3.2. Profils des jeunes, diversité des risques et des défis

D’emblée, le milieu urbain n’est surreprésenté que dans la strate « Jeunes en éducation/formation ». Plus précisément, plus de 70% des jeunes en cours d’éducation ou de formation vivent dans le milieu urbain. Le milieu rural est ainsi plus exposé que le milieu urbain aux risques que courent les jeunes vis-à-vis du décrochage scolaire, du mariage à un jeune âge, de l’emploi non rémunéré et de l’exclusion sociale. En effet, le milieu rural est surreprésenté dans la répartition territoriale des jeunes relevant des strates « Jeunes actifs occupés », « Jeunes NEET purs » et « Jeunes femmes au foyer ». Sa part dans ces strates est largement supérieure à sa part dans le total des jeunes (38,3%).

En plus de ces disparités territoriales, d’importants écarts de genre existent. Le graphique 15 montre clairement que les jeunes de sexe masculin sont moins affectés par l’exclusion sociale mesurée par l’incidence des « Jeunes NEET purs » et par la contrainte des activités domestiques et ménagères non rémunérées, approchée par la proportion des « Jeunes femmes au foyer ».

Ces données confirment que les jeunes de sexe masculin sont relativement avantagés en termes d’éducation, de formation et d’occupation économique. L’inégalité des chances accentuée, en fait, le décrochage scolaire parmi les jeunes de sexe féminin, les cantonnant dans les activités ménagères non rémunérées ou parmi les jeunes dits NEET.

Graphique 15 : Répartition des jeunes selon la strate et le sexe en %, en 2019



Source : ONDH, 2019.

En termes de capital humain, les « Jeunes en éducation/formation » cumulent déjà un nombre moyen d’années d’étude plus que deux fois plus grand que la moyenne nationale (5,5 années en 2019), suivi des jeunes actifs occupés et des jeunes NEET. Ce sont en fait les « Jeunes femmes au foyer » qui forment la strate la plus dénuée en éducation/formation. Cette strate ne cumule qu’un nombre moyen d’années d’étude supérieur de moins d’une année à la moyenne nationale. En tout état de cause, les « Jeunes femmes au foyer » constituent la strate la plus privée de son droit à l’éducation et à la formation. A titre d’illustration, le taux d’exclusion de l’accès à l’école le plus élevé (15,8%) est observé parmi les « Jeunes femmes au foyer », à un moment où le taux d’alphabétisation de cette strate de jeunes atteint à peine 85,1%, celui de l’ensemble des jeunes s’élève à 95,5%.

Concernant la protection médico-sanitaire, la strate des « Jeunes actifs occupés » accède à une couverture médicale dans près de deux cas sur trois, presque équitablement répartis entre le Ramed

et les autres régimes d'assurance maladie. Plus de la moitié des jeunes relevant de la strate « Jeunes femmes au foyer » dispose d'une couverture médicale, contre à peine les 4/10 des « Jeunes actifs occupés » et les 3/10 des « Jeunes NEET purs ». Sur le registre des niveaux de vie, ce sont aussi les « Jeunes NEET purs » qui tendent à faire partie des classes sociales les plus exposées à la vulnérabilité économique. Cette strate affiche un taux de vulnérabilité 1,4 fois plus élevé que la moyenne nationale.

Sur le plan régional, les régions où la proportion des jeunes en éducation/formation est inférieure à la moyenne nationale sont celles à faible développement humain, à savoir Marrakech-Safi, Beni Mellal-Khénifra, Drâa-Tafilalet et l'Oriental. C'est globalement dans ces mêmes régions que l'incidence des jeunes femmes au foyer est relativement élevée. L'occupation économique des jeunes est, comme on devrait s'y attendre, moins fréquente dans les régions où l'éducation/formation est moins développée, ou encore dans celles où le statut de « Jeunes femmes au foyer » est plus répandu. C'est le cas des régions de Beni Mellal-Khénifra, de Draâ-Tafilalet, de Souss-Massa et du Sud.

Concernant les « Jeunes NEET purs », c'est seulement dans les régions de l'Oriental et du Souss-Massa que leur incidence est nettement supérieure à la moyenne nationale (26,4%), sachant que, dans la présente stratification, les jeunes femmes au foyer ne font pas partie des « Jeunes NEET purs ».

Ces comparaisons montrent clairement que la stratification des jeunes ne s'écarte pas de la stratification sociale de la population, et qu'elle risque de faire perdurer la polarisation de la société marocaine. D'un côté, les jeunes en cours d'éducation ou de formation suivis des jeunes actifs occupés sont les mieux formés et les mieux positionnés dans la hiérarchie sociale des niveaux de vie et dans l'accès à la couverture médicale. De l'autre côté, les jeunes en situation d'exclusion sociale, dit NEET purs, tendent à faire partie des classes sociales les moins intégrées dans le renforcement des capacités humaines et des niveaux de vie au côté des jeunes femmes au foyer. Cette polarisation sociale des jeunes reproduirait les inégalités sociales et ralentirait la progression du développement humain au Maroc, à moins que ne soit réduit le poids des jeunes NEET purs et des jeunes femmes au foyer. L'analyse des barrières à la promotion de chaque strate des jeunes permet d'éclairer cet issu.

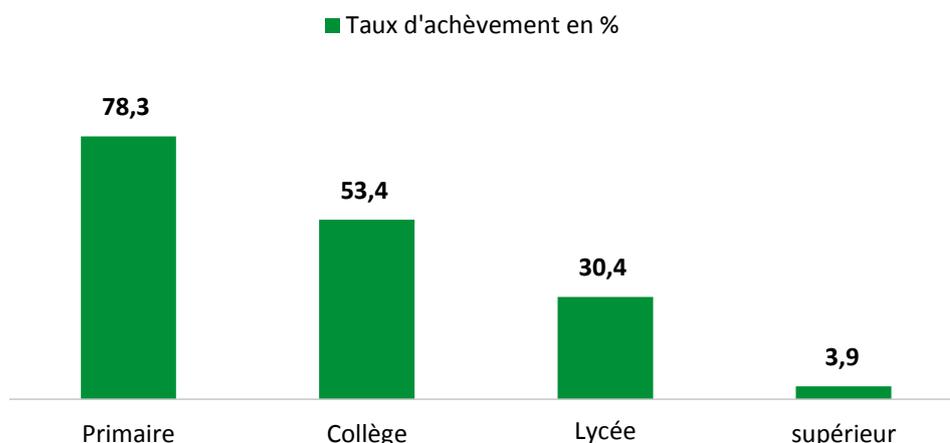
3.2.1. Intégration sociale de jeunes : contraintes et barrières

Les « Jeunes en éducation/formation » : une survie scolaire digne des pays à développement humain élevé

Dans le domaine de l'éducation, plus du tiers des jeunes de « 15-29 ans » fréquentaient en 2019 un établissement scolaire ou universitaire. En termes de répartition selon le niveau scolaire, ceux d'entre eux qui fréquentent encore une école primaire ou un collège n'en constituent que 23,5%. De par leur âge, ils sont plus nombreux à fréquenter un lycée (43,1% des jeunes en éducation) ou un établissement d'études supérieures (33,4%). Le reste se compose de leurs homologues ayant achevé ou avorté leur éducation et aussi de ceux qui n'ont jamais été à l'école.

Outre la qualité et le contenu de l'éducation, cette strate de jeunes se heurte d'abord aux déperditions scolaires. Comme le montre le graphique 16, seuls 3,9% des jeunes qui ne suivent aucune éducation ou formation en 2019 ont achevé le cycle d'enseignement supérieur, et 30,4% le cycle d'enseignement secondaire. Sachant que 21,7% des jeunes en question n'ont pas eu le certificat d'études primaires.

Graphique 16 : Taux d'achèvement des cycles d'enseignement par les jeunes non scolarisés âgés de 15 à 29 ans



Source: ONDH, 2019.

Ces déperditions scolaires font que les jeunes non scolarisés en 2019 ne cumulent qu'un nombre moyen d'années d'étude largement inférieur à la moyenne déjà enregistrée par ceux qui fréquentent encore un établissement d'enseignement (8,4 années) contre (12 années). Pareille performance est digne des pays à développement humain élevé, voire très élevé. L'écart entre les jeunes en cours d'éducation et leurs homologues ayant quitté le système éducatif impacterait l'inégalité des chances et de résultats tout au long des décennies à venir. Sur ce registre, les jeunes en cours d'éducation ou de formation font déjà partie de ménages ayant un niveau de vie relativement élevé et moins exposés à la pauvreté et à la vulnérabilité, en comparaison avec les ménages desquels relèvent les jeunes qui ont cessé de fréquenter un établissement scolaire ou universitaire. Autrement dit, la chance de rester dans le système éducatif au-delà de l'âge de 15 ans dépend, entre autres, du niveau de revenu des parents. Ce qui constitue un indice de l'inégalité des chances vis-à-vis de la survie scolaire.

Le niveau d'éducation des parents détermine alors la survie dans le système éducatif. En fait, les jeunes en cours d'éducation ou de formation font partie de ménages dirigés par des personnes cumulant un capital humain supérieur de 41,2% à celui des chefs des ménages où aucun jeune n'est en cours d'éducation ou de formation.

Les écarts sociaux qui se creusent entre les jeunes naissent ainsi dans les mécanismes de fonctionnement du système éducatif et des programmes de lutte contre les déperditions scolaires. Les jeunes qui n'achèvent pas leur éducation sont fortement exposés à une série de barrières, dont celles liées à l'accès aux segments protégés du marché du travail, ce qui consacre les inégalités sociales, affaiblit les chances d'ascension sociale et ralentit la progression du développement humain. Le taux d'accès aux études supérieures est déjà 5,7 fois plus élevé parmi les jeunes qui fréquentent un établissement éducatif, comparés aux autres jeunes.

Les « Jeunes actifs occupés » : mieux formés mais assez exposés à la précarité de l'emploi

En dépit des difficultés d'insertion sociale, la strate des « Jeunes actifs occupés » regroupe les « 15-29 ans » pourvus d'un travail. Il s'agit de travailleurs ayant bénéficié de l'élargissement de l'accès à l'éducation et la formation, entamé dès la fin des années 1990. De par leur âge, leur profil est celui d'une main-d'œuvre mieux formée, à configuration socioprofessionnelle plutôt salariée, forcément peu expérimentée et plus exposée à la précarité de l'emploi.

En effet, sur le plan des aptitudes éducatives, les jeunes actifs occupés cumulent un nombre moyen d'années d'étude (9 années) plus élevé que la moyenne nationale, et savent lire et écrire dans la quasi-totalité des cas. Ils affichent aussi le taux de formation professionnelle le plus élevé (5,3%), suivis des « Jeunes NEET purs ». Leur configuration socioprofessionnelle s'écarte sensiblement de celle observée à l'échelle nationale. Ils sont des salariés dans plus de 6 cas sur 10, des indépendants dans près de trois cas sur 10 et aussi des domestiques, des aides familiaux et des apprentis dans près de 5% des cas. Et, comme on devrait s'y attendre, ils restent handicapés par une expérience professionnelle limitée à 3,1 années en moyenne de, et par un accès limité aux emprunts (1,4%).

Sur le plan des opportunités d'emploi, 4 jeunes sur 5 comptent sur le secteur privé. Ceux d'entre eux actifs occupés sont concentrés dans les « Entreprises privées » (62,9%), suivies de loin de l'« Administration et des collectivités locales » (14,7%), des « Ménages » (13,7%), des « Entreprises publiques ou semi-publiques » (3,8%) et des « Exploitations agricoles » (2,2%).

Sur le plan des conditions de travail, ils affichent une incidence élevée de la précarité de l'emploi (33,1%) et de la précarité sociale (37,1%). Moins de 40% des salariés d'entre eux sont affiliés à une caisse de sécurité sociale (37,6%). Ils sont par ailleurs insatisfaits de leur emploi dans un cas sur deux pour des raisons associées à l'insuffisance des salaires dans près de 6 cas sur 10, à l'absence de sécurité sociale dans 2 cas sur 10, à la privation du droit à une retraite dans un cas sur 10 et, dans une moindre mesure, à l'inadéquation de l'emploi avec la formation et aux risques réels de l'activité exercée sur la santé.

Bien que mieux formés, les « Jeunes actifs occupés » réalisent des gains d'activité inférieurs au reste des actifs occupés. En 2019, leur salaire et revenu moyens sont, respectivement, inférieurs de 42,2% et 33,3% aux moyennes nationales. C'est dire que, outre la modestie des gains d'activité, les « Jeunes actifs occupés » sont confrontés à des défis liés à la stabilité de l'emploi, aux conditions de travail, à la qualification professionnelle et à la protection sociale.

Au total, en dépit de leurs aptitudes éducatives, ces jeunes actifs occupés sont handicapés par la modestie de leur expérience professionnelle et leur accès limité aux emprunts. Une partie d'entre eux occupe des emplois vulnérables. Il s'agit là de conséquences dues à la précarité des conditions d'emploi et à l'insatisfaction ressentie par rapport à l'activité exercée. Ce qui pose la question de la stabilité de l'emploi, de la qualification et de la protection sociale des jeunes travailleurs.

Les « Jeunes femmes au foyer » : un chaînon social faible exposé à toutes les vulnérabilités

Tout indique que la strate « Jeunes femmes au foyer » regroupe la tranche de femmes la plus vulnérable sur le plan socio-économique. Dissociées ici des « Jeunes NEET purs », les femmes relevant de cette strate sont plus fréquentes en milieu rural et dans les régions à faible développement humain.

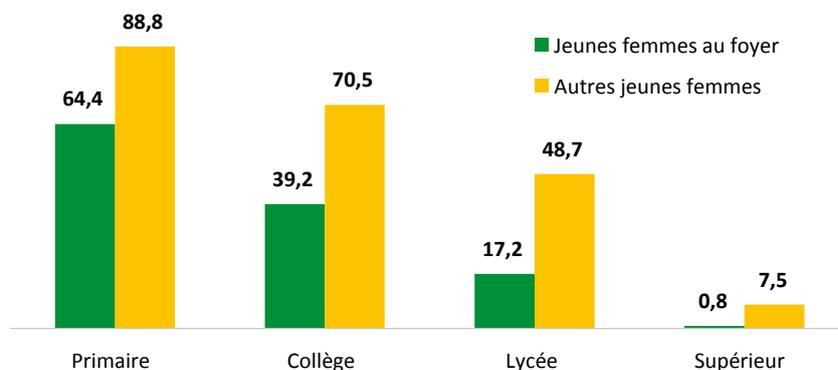
Sur le plan matrimonial, ces femmes se marient à un âge inférieur de plus d'une année à la moyenne nationale (27,2 ans en 2019)²⁶. Leur taux de mariage précoce (avant l'âge de 18 ans) est presque cinq fois plus grand que le taux affiché par le reste des jeunes femmes. Elles connaissent, en outre, le divorce et le veuvage avant l'âge de 30 ans, à raison de 4,7 et 2,1 pour mille, respectivement. Tout comme elles cumulent déjà plus d'un enfant par femme. Elles connaissent, en outre, un taux de mortalité infantile plus élevé (de 2,3%) que le taux observé parmi le reste de jeunes femmes.

Sur le plan de l'éducation, la strate des « Jeunes femmes au foyer » cumule d'importants retards par rapport au reste des jeunes femmes. Ce retard débute dès l'accès à l'école primaire. Elles sont 15,8% à n'avoir jamais été scolarisées. Leur taux d'alphabétisation (85,1%) et leur nombre moyen d'années d'étude (6,6 années) sont nettement inférieurs à ceux enregistrés par le reste des jeunes femmes.

²⁶ HCP.

La modestie des niveaux d'éducation et de formation des « Jeunes femmes au foyer » découle, entre autres, d'une survie scolaire limitée. En effet, comparées au reste des jeunes femmes, elles affichent un taux d'achèvement scolaire nettement plus faible à tous les niveaux d'enseignement (graphique 17).

Graphique 17 : Taux d'achèvement scolaire en % selon le niveau et la catégorie de jeunes femmes, en 2019



Source : ONDH, 2019.

Plus précisément, les chances qu'une jeune femme au foyer achève un cycle d'enseignement complet se réduisent à mesure que le niveau scolaire s'élève. Autrement dit, le taux d'achèvement du cycle d'enseignement primaire est 1,4 fois plus grand pour les jeunes femmes qui ne sont pas au foyer, comparées aux « Jeunes femmes au foyer ». Ce rapport s'élève à 1,8 fois s'agissant de l'achèvement du collège, à 2,8 fois du lycée et à 9,4 fois de l'enseignement supérieur. Ce qui confirme, encore une fois, que les jeunes femmes au foyer constituent le chaînon familial le plus vulnérable à l'exclusion du droit à l'éducation et à la formation.

Les « Jeunes femmes au foyer » sont, par ailleurs, membres de ménages dirigés par des personnes cumulant un nombre moyen d'années d'étude inférieur de 26,3% à celui des personnes dirigeant les ménages des autres jeunes femmes. Ce rapport est de 6,1% pour le niveau de vie mesuré par la dépense annuelle moyenne par personne et de 10,8% pour la vulnérabilité économique.

Les « Jeunes NEET purs » : une strate déficitaire en termes d'éducation et de formation

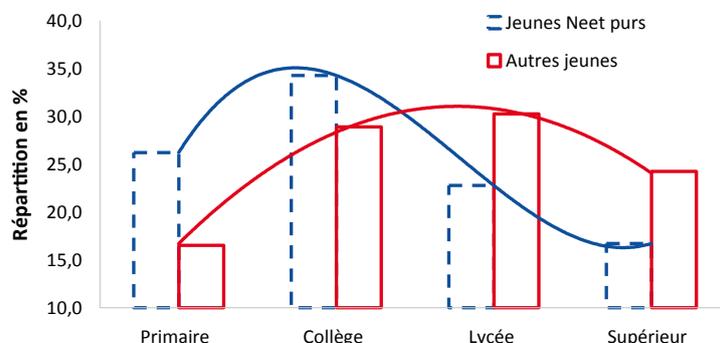
Rappelons d'abord que la tranche d'âge des NEET est de 15-29 ans, et que, traitées à part, les jeunes femmes au foyer ne font pas ici partie de la strate « Jeunes NEET purs » bien qu'elles ne soient ni en éducation, ni en formation, ni en emploi. La raison réside essentiellement dans le fait que les « Jeunes femmes foyer » constituent une strate de jeunes ayant ses propres contraintes sociales, économiques et familiales.

Ceci étant, la strate des « Jeunes NEET purs » ainsi définie est plus prépondérante parmi les jeunes de sexe féminin. Son poids démographique dans la population jeune est assez élevé quel que soit les régions du Royaume, oscillant entre 24% et 30%. Mais c'est dans les régions de l'Oriental et du Souss-Massa que ce poids est nettement supérieur à la moyenne nationale (26,4%).

Sur le registre de l'éducation, les « Jeunes NEET purs » affichent des indicateurs relativement élevés par rapport à la moyenne nationale mais systématiquement inférieurs à ceux des jeunes non NEET. Ce handicap des « Jeunes NEET purs » est reflété par leur répartition selon le niveau scolaire. Comme le montre le graphique 18, ils sont plus prépondérants dans les niveaux scolaires bas que dans les niveaux moyens et supérieurs. Comparés à leurs homologues non-NEET, les « Jeunes NEET purs »

ayant juste le niveau du primaire sont 1,6 fois plus prépondérants. Ce rapport est de 1,2 fois pour ceux ayant le niveau du collège. Inversement, les non-NEET sont plus prépondérants que les NEET dans le niveau de l'enseignement secondaire (1,3 fois) et celui des études supérieures (1,5 fois).

Graphique 18 : Distribution des « Jeunes NEET purs » et des non-NEET par niveau scolaire



Source : ONDH, 2019

Concernant la formation professionnelle, les « Jeunes NEET purs » accusent là aussi un retard par rapport aux autres jeunes. En fait, ils ne sont formés qu'à raison de 4,6%, contre 5,3% pour les jeunes actifs occupés ce qui montre bien que la situation des « Jeunes NEET purs » est due, en partie, aux déficits relatifs qu'ils affichent en éducation et formation. En outre, les jeunes relevant de cette strate sont des chômeurs dans un cas sur trois et des inactifs dans le reste des cas.

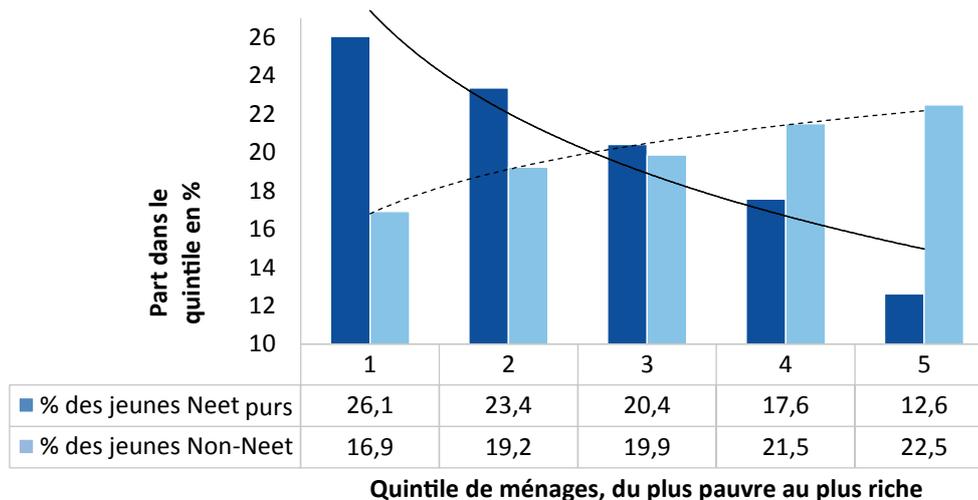
Sur le plan socio-économique, l'incidence des « Jeunes NEET purs » est supérieure à la moyenne nationale parmi les groupes socioprofessionnels les plus défavorisés à savoir les « ouvriers et manœuvres agricoles et de l'artisanat », les « exploitants agricoles, pêcheurs et forestiers » et les « conducteurs d'installations et de machines ».

Inversement, c'est parmi les groupes socioprofessionnels aisés que l'incidence des « Jeunes NEET purs » représente à peine la moitié de la moyenne nationale.

L'incidence des jeunes NEET purs est de l'ordre de la moyenne nationale parmi les jeunes dont le chef de ménages fait partie des groupes socioprofessionnels intermédiaires.

En fait, comme le montre le graphique 19, la part des « Jeunes NEET purs » dans le total des jeunes est plus que deux fois plus grande dans le quintile pauvre de ménages que dans le quintile riche. Plus précisément, cette part diminue progressivement à mesure que s'élève le niveau de vie des ménages. Autrement, la part des jeunes non NEET augmente avec le niveau de vie. Ce qui confirme, encore une fois, que l'exclusion sociale, mesurée par la situation de NEET, affecte beaucoup plus les classes pauvres et intermédiaires que les classes aisées. Mesuré par la dépense annuelle moyenne par personne, le niveau de vie moyen d'un « Jeune NEET pur » est inférieur de 31,2% à celui d'un jeune non NEET.

Graphique 19 : Distribution des jeunes NEET purs et des non NEET par quintiles de dépense, en 2019



Source : ONDH, 2019.

4. Que nous révèle le prisme de la sociologie : une jeunesse hétérogène

D'un point de vue sociologique, la notion de la jeunesse renvoie à une période dans la vie des individus qui s'étend de l'adolescence à l'âge adulte. L'analyse de la jeunesse tend de plus en plus à appréhender de manière systématique des individus en termes de trajectoires et de diversité de parcours. Ces derniers sont assujettis à des changements ou à des réorientations, parfois à des cadences ralenties et, d'autres fois, à des rythmes soutenus affectés par des événements qui viennent précipiter les choix ou ancrer le cheminement dans une nouvelle continuité (Maria Eugena Longo, 2016).

Selon ce constat, cette dynamique est accentuée par l'actuel contexte historique de la crise sanitaire, plus imprévisible et instable. Ce contexte se caractérise à la fois par les mutations profondes qu'ont connu des principales institutions de socialisation comme l'école et la famille en tant que cadres sociaux d'intégration ; et par les changements intervenus dans le monde du travail, en raison de la précarité grandissante des emplois.

La jeunesse, un âge des transitions

La jeunesse, notion relative et ambiguë, a souvent été abordée sous l'angle de la transition vers l'âge adulte. Les recherches se sont alors intéressées aux différents marqueurs sociaux qui jalonnent les trajectoires résidentielles, familiales et professionnelles des individus : fin des études, premier emploi, indépendance résidentielle, premier mariage, et première naissance. Ce sont le calendrier et la séquence de ces « premières fois » qui déterminent le passage à l'âge adulte.

Le passage de la vie d'adolescent à celle d'adulte autonome est une période marquée par de multiples transitions devenues plus complexes au fil du temps. En effet, ce passage à l'âge adulte peut être lié à un certain nombre d'institutions et d'espaces de vie avec lesquels les jeunes sont en interaction au cours de cette période, en l'occurrence l'école qui représente, par la fin de la fréquentation scolaire obligatoire ou l'obtention du diplôme d'études, le premier tournant vers les âges de 18 à 25 ans²⁷, le marché du travail, la famille, à la fois celle que l'on quitte pour vivre de manière indépendante et celle que l'on fonde, le marché du logement dans lequel les individus entrent comme consommateurs au moment de quitter le domicile familial.

²⁷ Des travaux récents montrent également que ces trois trajectoires, considérées auparavant comme un processus linéaire, se réalisent de plus en plus tardivement dans la vie et sont devenues réversibles (Billari, 2004 ; Vassallo et al., 2009). Elles se définissent désormais comme une étape offrant plusieurs possibilités de parcours et d'expérimentation diversifiée.

Les changements physiques, biologiques, sociologiques, économiques et politiques auxquels les jeunes doivent faire face, ont un impact sur le prolongement de la période de transition à la vie adulte - dans le sens où le processus de leur autonomisation est plus lent- et se heurtent le plus souvent à des dispositifs institutionnels standardisés. Ils interpellent l'accès des jeunes aux droits sociaux et appellent à une plus grande flexibilité et adaptation des politiques publiques pour mieux accompagner tout jeune dans son parcours vers l'autonomie (Gaudet, 2007). Ils interrogent les attitudes dominantes qui les considèrent plus comme des assistés à problème que des potentialités pleines de ressources.

Des jeunes de référentiels et d'horizons culturels différents

Le concept « jeune » est devenu un terme générique, comme si les « jeunes » étaient tous les mêmes, avaient les mêmes modes de vie, etc. Mais les jeunes ont-ils une culture spécifique ou des horizons culturels différents ?

Les analyses sociologiques réalisées dans ce domaine ont montré clairement que les jeunes ont des pratiques culturelles similaires. Ils ont des codes vestimentaires, de langage, propres à leur génération. Ils ont aussi des activités culturelles et des loisirs semblables.

Il est à signaler également que les jeunes expriment des points de vue qui se ressemblent. Ils sont marqués par les problèmes et les défis spécifiques à leur génération, comme celui du chômage et de la précarité. Cette phase particulière est aussi une période d'expérimentation personnelle et de révolte contre le modèle parental, scolaire et sociétal. Ces comportements créent une expérience similaire, génèrent des aspirations communes aux jeunes. Les nouvelles technologies de communication et d'information permettent aussi aux jeunes de rester en contact entre eux (Internet, téléphone portable, etc.).

La jeunesse est devenue une période plus longue. En effet, à cause du chômage, les jeunes font des études plus longues pour trouver de meilleurs emplois. Ils restent donc plus longtemps dépendants de leurs parents et ont du temps pour sortir, fréquenter d'autres jeunes. Les marqueurs sociaux de passage à l'âge adulte s'effacent, les frontières sont plus floues (mariage et acquisition de logement plus tardifs, idem pour l'accès à l'emploi permanent).

En dépit de ces traits en commun chez les jeunes, de fortes différences subsistent. Une socialisation différente s'opère selon le sexe. Les filles et les garçons sont éduqués de manière différente et cela se ressent dans leurs pratiques (sport, lecture, activités artistiques) mais aussi dans leurs études (des orientations estudiantines différentes).

Ces différences liées au milieu social restent également très fortes : les normes et valeurs peuvent être différentes entre les enfants de classes défavorisées et ceux des classes plus favorisées, les sports pratiqués de même que les lieux fréquentés. Le milieu de résidence peut également impacter les choix culturels des jeunes.

Conclusion

Le Maroc connaît une transition démographique accélérée, qui entrainera certes des opportunités pour promouvoir le développement, mais aussi des défis en matière de développement humain et des mutations socioculturelles chez les jeunes. Ce constat, qui découle des analyses ci-dessus, interpellent les autorités publiques et la société civile devant conjuguer leurs efforts en vue de promouvoir les politiques et les programmes en faveur des jeunes. L'objectif est d'atteindre les niveaux de développement humain les mieux à même de garantir l'inclusion des jeunes et de profiter du dividende démographique directement lié aux modifications de la structure par âge de la population.

D'emblée, la santé des jeunes devrait être considérée comme l'une des priorités à prendre en considération, en particulier dans le contexte actuel de la pandémie. Il s'agit de la dynamisation de la politique de la santé des jeunes avec comme but de promouvoir le bien-être physique, mental

et social en apportant des réponses préventives et curatives aux jeunes. A cet effet, des efforts sont nécessaires en matière de financement et de gouvernance pour réduire la prévalence des principaux comportements à risque, principalement le tabagisme et l'addiction aux drogues. La santé mentale restera un défi d'avenir qui mérite tout l'attention des pouvoirs publics à travers la promotion de la prévention.

Les efforts déployés au cours des dernières années dans l'accès aux soins de santé devront se poursuivre avec la réforme en cours de l'élargissement de l'assurance maladie, mais aussi par le renforcement de la prévention et la sensibilisation, notamment d'améliorer les connaissances des jeunes pour un comportement sain et responsable en matière de santé, y compris sexuelle et reproductive. Aussi, l'exercice d'une activité sportive et la participation aux programmes de santé publique destinée aux jeunes doivent être encouragés.

Des efforts aussi sont souhaitables pour consolider les progrès sociaux notamment l'amélioration du système éducatif et sanitaire. Aussi, faut-il investir dans une éducation de qualité, particulièrement pour les filles et les populations vulnérables, œuvrer pour une meilleure adéquation formation-emploi, mettre en place des politiques en mesure d'améliorer l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes, éliminer la pauvreté et réduire les inégalités, instaurer les règles d'une bonne gouvernance inclusive, promouvoir des pratiques de recrutement non-discriminantes envers les femmes, répondre aux besoins des jeunes en matière de santé mentale, sexuelle et reproductive, éliminer la violence fondée sur le genre et prohiber les mariages des mineurs, impliquer les jeunes dans la décision et dans les programmes engagés pour répondre à leurs besoins.

Par ailleurs, il ne suffit pas d'améliorer la santé et l'éducation des jeunes, encore faut-il garantir leur intégration au marché de travail. En fait, le Maroc connaît une déperdition de ses ressources humaines, mieux formées et en meilleure santé, mais incapables de s'insérer dans le marché de l'emploi, ce qui pourrait nuire au dividende démographique. Malgré l'importance quantitative des investissements, leur portée reste limitée en de créations d'emploi. D'où des taux de chômage inacceptables chez les jeunes, surtout les filles et les femmes qui se retrouvent être les laissées-pour-compte du marché du travail. La création d'emplois productifs pour les jeunes est une priorité pressante pour préserver les équilibres économiques et politiques du pays. Cet impératif sera abordé dans le chapitre suivant.

Dans le même sens, l'inclusion de la femme et la réduction des inégalités de genre restent en dessous des espérances. En dépit des efforts accomplis au niveau juridique, la fille, dès son plus jeune âge souffre encore d'insuffisances qui risquent de pénaliser le Maroc en matière de développement humain. La participation féminine aux activités économiques reste encore faible, ce qui joue en défaveur de l'amélioration des indicateurs sociaux. Il est recommandé de tout mettre en œuvre pour donner les gages nécessaires aux femmes marocaines pour pénétrer le marché du travail, tâche désormais facilitée par leur entrée tardive, mais réussie, dans l'enseignement secondaire et universitaire. Les politiques publiques doivent œuvrer dans ce sens.

Enfin, le troisième niveau concerne les politiques nationales de jeunesse, qui doivent transcender les approches partielles et à court terme visant à « trouver des solutions aux problèmes des jeunes », parfois superficielles et inefficaces. Au lieu de cela, les politiques de jeunesse doivent interagir efficacement avec les premier et deuxième niveaux de la réforme suggérée et renforcer la coordination entre toutes les parties prenantes pour garantir un plus grand rôle et une participation plus large des jeunes dans la formulation des politiques publiques, l'examen des allocations budgétaires et le suivi de la responsabilité de la mise en œuvre et des progrès vers la réalisation des priorités nationales.



CHAPITRE 4 :

PARTICIPATION DES JEUNES A LA CREATION DES RICHESSES : DES CAPACITES NON OPTIMISEES



1. Introduction

Malgré ses progrès substantiels en matière de développement humain, le Maroc n'a pas encore réussi l'inclusion économique de ses jeunes. En effet, la demande d'emploi décent a connu un grand essor depuis une vingtaine d'année, et ce sous l'effet conjugué de la transition démographique, de l'urbanisation et de l'amélioration du taux de scolarisation des jeunes. Ces derniers, au lieu de constituer une réelle opportunité de développement, sont devenus un lourd fardeau pour les pouvoirs publics, en l'absence de création d'un nombre suffisant d'emplois.

Ce manque d'opportunités se manifeste à plusieurs niveaux. D'abord, la transition vers la vie active reste lente, comme en témoigne le niveau élevé du chômage de longue durée des jeunes diplômés (26% en 2019)²⁸, bien que le taux d'activité des jeunes de 15-29 ans, soit en baisse continue (35,1% en 2019), à cause du prolongement de la durée de la scolarité de ces derniers, mais surtout de leurs difficultés d'insertion.

Ainsi, contrairement aux pays d'Asie²⁹, le Maroc n'a pas su tirer profit de son dividende démographique en intégrant les jeunes dans son processus de création de richesses. Pour rappel, le taux d'emploi de ces pays d'Asie a augmenté pour dépasser les 70% en moyenne, alors qu'il n'est que de 45% au Maroc³⁰.

Les tendances enregistrées par l'emploi des jeunes au Maroc s'expliquent, sur la base des évaluations disponibles³¹, par des défis structurels liés à l'inadéquation de la formation à l'emploi ; au faible régime de la croissance économique et, partant, au poids encore important de l'informel.

Enfin, à la conception et la mise en œuvre centralisée de la politique de l'emploi. Les programmes de promotion de l'emploi n'étaient pas suffisamment territorialisés pour répondre au manque d'opportunités de l'emploi des jeunes.

Avec la crise du Covid-19, les défis soulevés ci-dessus deviendront plus préoccupants. Les pertes d'emploi déjà enregistrées, selon les données de la CNSS et du HCP, risquent d'accentuer l'exclusion sociale des jeunes, en particulier ceux dépourvus de qualifications formelles et/ou qui occupent des emplois dans le secteur informel.

La crise du COVID-19 est une crise multidimensionnelle pour les jeunes. Ses effets probables sont explicités par le BIT en trois niveaux : 1) l'arrêt de l'éducation et de la formation pourrait réduire les possibilités d'emploi et les revenus potentiels à l'avenir; 2) des pertes d'emplois seront enregistrées suite à la faillite des entreprises et au manque d'opportunités d'en créer de nouvelles, ce qui réduirait les revenus d'activité des jeunes et menacerait leurs droits au travail; 3) des obstacles accrus à la recherche et à l'intégration du marché du travail se dresseront face aux jeunes qui entrent pour la première fois sur le marché du travail ou qui étaient déjà sans travail avant la crise.

Ce chapitre est structuré en quatre sections. La première section traite de l'insertion insuffisante des jeunes sur le marché du travail et une deuxième section examine les limites des politiques de l'emploi à l'adresse des jeunes. La troisième examinera les enjeux contextuels de l'emploi des jeunes et les facteurs explicatifs des limites de leur intégration dans le marché d'emploi. La dernière section est consacrée à l'analyse de l'impact du Covid-19.

²⁸ Taux de chômage de longue durée selon l'enquête panel de l'ONDH.

²⁹ Voir l'étude de David Bloom.

³⁰ Le faible taux d'emploi pourrait entraîner une augmentation du ratio de dépendance avec des implications négatives sur l'épargne et l'investissement et donc un manque à gagner en termes de création de richesses.

³¹ Voir le diagnostic de la situation de l'emploi au Maroc élaboré en 2016 par le Ministère de l'Emploi en collaboration avec le Bureau International du Travail.

2. Une insertion insuffisante sur le marché du travail

En dépit de l'aubaine démographique actuelle, les jeunes participent faiblement à la création de la richesse et au développement du pays. Ceci s'explique par la faiblesse de la population active - le taux d'activité est de 35,1%³² en 2019- et une grande partie d'entre eux souffre du chômage, du sous-emploi et du travail informel. En fait, la difficile transition des jeunes à la vie active et au marché du travail s'explique par une demande d'emploi relativement faible en raison, en partie, du manque d'opportunité d'emploi et des modestes performances en matière de l'éducation.

2.1. Peu de jeunes en situation d'emploi formel

Un des déterminants du chômage élevé des jeunes est le décrochage scolaire. Quitter l'école à un âge précoce réduit considérablement les chances d'une intégration économique et augmente mécaniquement le chômage et l'inactivité. Au Maroc, le rendement interne de l'éducation reste faible. Les élèves qui ne parviennent pas à acquérir les compétences de base rencontrent à l'âge adulte des difficultés d'insertion sur le marché du travail et auront du mal à participer pleinement à la dynamique de la société.

Les raisons d'arrêt des études diffèrent selon le genre et le milieu de résidence. En milieu rural, la raison principale est l'échec aux études (42,8%) alors que seulement 5,9% déclarent avoir terminé leurs études (contre 22,5% en milieu urbain), suivi des raisons économiques et de l'offre scolaire limitée (16%). Les jeunes femmes avancent l'échec scolaire comme raison principale d'arrêt des études avec une proportion de 37% (contre 51,4% pour les jeunes hommes). De même, la proportion des femmes dont la poursuite des études fait face au refus de leur famille représente 8,5%, contre seulement 0,6% pour les jeunes hommes.

Tableau 4 : Répartition des jeunes 15-29 ans qui ont arrêtés leurs études selon les raisons en 2019

	Milieu (%)		Sexe (%)		Total (%)
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Fin des études	22,5	5,9	15	16,3	15,6
Echec aux études	45,1	42,8	51,4	37	44,2
Refus de la famille	3,1	6,6	0,6	8,5	4,6
Raisons économiques	16	16	18,4	13,5	16
Frais de scolarité élevés	5,6	9,7	7,6	7,1	7,3
Offre scolaire limitée	2,9	16	5,5	11,1	8,3
Autres raisons familiales	4,8	3	1,5	6,5	4
Total	100	100	100	100	100

Source : ONDH.

Les jeunes sont aussi les plus exposés au sous-emploi, avec une proportion dépassant les 16% en 2019. Les jeunes restent plus facilement exposés aux conséquences négatives de leur précarité sur leurs perspectives d'emploi et de revenu. Cette situation concerne en particulier les jeunes qui vivent des périodes prolongées de chômage et les nouveaux entrants sur le marché du travail qui accepteront plus facilement un emploi à temps partiel ou ne correspondant pas à leurs compétences. Par conséquent, ils deviennent sensibles aux différentes formes de précarité qui vont parfois leur inspirer un fort désir de migration.

³² Enquête Panel de l'ONDH, 2019.

Comparativement aux hommes, les femmes connaissent plus de difficultés lors de la transition de la phase de l'éducation/formation vers la vie active. En effet, le taux d'emploi chez les jeunes femmes est de seulement 9% contre 42% chez les jeunes hommes en 2019.

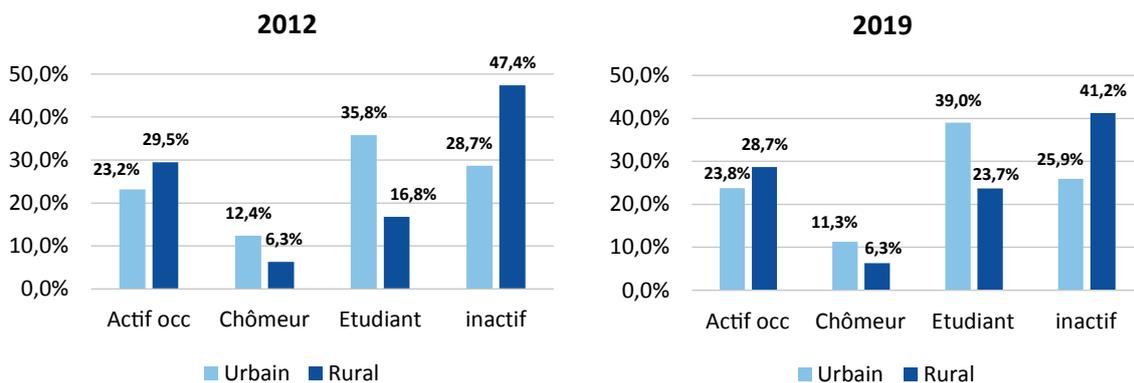
2.2. L'enjeu de la faible participation au marché du travail

La question de la participation au marché du travail se trouve au cœur des défis de l'emploi des jeunes. En effet, la baisse tendancielle de leur taux d'activité pourrait entraîner une perte de création de richesses, une dépréciation de leurs connaissances et de leurs compétences et à l'apparition de comportements à risque compliquant leur intégration économique et sociale.

La transition démographique devait se traduire par une augmentation du taux d'activité des jeunes³³. Mais c'est le contraire qui est observé, avec une décélération du taux d'activité des jeunes au cours des dernières années.

Cette proportion diffère selon le sexe, le diplôme et le milieu de résidence. C'est ainsi que les jeunes non diplômés sont plus actifs que les diplômés et les jeunes femmes sont moins actives que les hommes. En 2012 comme en 2019, l'écart en termes d'activité des jeunes ruraux et des jeunes urbains est significatif. Dans le milieu rural, les jeunes qui ont un emploi représentent 29% et les chômeurs 6,3%, alors que dans les villes, ils sont respectivement 24% et 11,3%.

Graphique 20: structure comparée des jeunes vis-à-vis de l'activité selon le milieu de résidence



Source : ONDH.

La diminution du taux d'activité peut être expliquée par : l'allongement de la scolarisation ; le sentiment de découragement induit par le niveau élevé du chômage ; l'éloignement, pour des raisons représentationnelles et culturelles, des femmes du marché du travail ; et, enfin, la faiblesse du salaire de réserve.

3. Les acquis et insuffisances des politiques actives d'emploi (PAE)

Dans le but de faire face à la montée du chômage des jeunes, les autorités publiques ont mis en œuvre des programmes pour accompagner l'intégration des jeunes sur le marché du travail. En dépit des différences qui existent dans la conception de ces programmes, ils peuvent être regroupés globalement en trois grandes composantes : l'appui pour l'accès à l'emploi salarié ; les contrats de formation-insertion et la promotion de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat³⁴.

³³ Ces politiques d'activation des compétences n'ont pas permis d'accroître le taux d'activité des femmes, qui est significativement plus faible que celui des hommes, et ce, quel que soit leur niveau de qualification. Les femmes constituent un important réservoir de compétences à mobiliser (EMDM 2017).

³⁴ Pour l'OCDE, les PAE visent à augmenter l'employabilité des chômeurs ; accroître leur niveau de formation ; les aider dans leur recherche d'un emploi ; accroître les incitations au travail ; protéger les emplois et les réadapter ; améliorer le fonctionnement du marché du travail.

La section sur les PAE retrace les expériences des programmes actifs de promotion de l'emploi au Maroc en abordant d'une part, les programmes actuels d'insertion par l'emploi (accès, qualité) et, d'autre part, en décrivant les conditions à la refonte des programmes actuels dans la perspective de mettre en œuvre une nouvelle génération de programmes ciblant tous les segments des jeunes.

A) Les subventions pour l'emploi³⁵ :

Entré en vigueur à fin 2005, le programme IDMAJ vise l'acquisition d'une première expérience professionnelle par les jeunes, en milieu de travail, pour faciliter leur insertion dans la vie active. Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont vu le jour, notamment les contrats de formation-insertion³⁶ (loi n° 16-93) et les contrats d'intégration professionnelle³⁷. Les instruments de politique économique utilisés sont basés sur des incitations au recrutement, comme l'exonération fiscale (stagiaires) et sociale (entreprises) et l'octroi d'une indemnité de stage (stage rémunéré).

L'impact de ces programmes sur l'emploi est globalement positif. En effet, les résultats de l'évaluation du programme IDMAJ par le Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle, indiquent que 54% des chercheurs d'emploi ayant bénéficié d'un contrat d'insertion achèvent leur stage au sein de l'entreprise d'accueil. Parmi les bénéficiaires, 40% sont recrutés par l'entreprise d'accueil, dont 75% ont réussi à avoir une insertion durable (63% par un contrat à durée indéterminée).

En dépit de ces progrès, l'étude d'évaluation a fait ressortir des insuffisances dues à l'absence de mesures spécifiques destinées à certaines populations (non-diplômés), le manque d'attractivité du Contrat d'Insertion (CI) pour certaines catégories de diplômés, l'absence de couverture sociale pour les bénéficiaires du CI, la durée trop longue du contrat de stage, le risque d'utilisation abusive par certaines entreprises, la rémunération inférieure au salaire minimum légal (SMIG), le problème de mobilité des candidats issus des zones économiquement peu développées³⁸, etc.

En 2016, des améliorations ont été introduites au programme et concernant notamment : la réduction de la durée du stage à 24 mois au maximum, la couverture médicale durant la période de stage³⁹, les employeurs sont tenus de recruter légalement au moins 60% des personnes ayant accompli le stage. Aussi, des programmes complémentaires, ont vu le jour, s'inscrivant dans la même logique comme TAHFIZ (voir encadré 4).

Au-delà des performances de cette première catégorie de programmes, il y a lieu de rappeler, en plus de leurs portées limitées dans l'emploi global, des contraintes à prendre en considération dans l'avenir pour l'amélioration de leur efficacité. Ces contraintes, qui ressortent des évaluations des programmes d'emploi les plus cités dans la littérature, sont bel et bien confrontées par les données du contexte économique actuel. Il s'agit essentiellement des facteurs qui risquent de limiter l'impact des subventions salariales sur l'emploi des jeunes, en l'occurrence:

³⁵ Cette formation qualifiante, tout en permettant d'adapter le profil des candidats aux postes à occuper, améliore la connaissance des besoins du marché de l'emploi et l'adaptation du cursus à ces besoins.

³⁶ Ce sont les lauréats de la formation professionnelle qui bénéficient le plus du programme IDMAJ avec près de 43% du total des personnes insérées, suivis de bacheliers (30%) et des diplômés de l'enseignement supérieur (16%).

³⁷ Formation-intégration pendant une période de 6 à 9 mois dans le cadre du dispositif des contrats d'insertion, avec versement mensuel par l'entreprise de l'indemnité de stage dès le premier mois, l'octroi à l'entreprise d'une prime de formation-intégration de 25 000 DH par candidat en cas de signature d'un CDI à l'issue de la période de stage de formation-intégration.

³⁸ Les contrats d'intégration professionnelle présentent les limites suivantes : un faible intérêt de la part des employeurs pour les profils cibles (diplômés universitaires de formation générale inscrits à l'ANAPEC depuis plus d'un an) ; signature d'un CDI contraignant comme condition d'octroi de la prime de formation intégration et risque de non-paiement de ladite prime en cas de désistement du candidat avant la fin de la période de formation intégration.

³⁹ Prise en charge par l'Etat des cotisations dues à la CNSS/ AMO, prise en charge directe par l'Etat, pendant une année, de la part patronale de la couverture sociale et de la TFP dues à la CNSS en cas de recrutement du stagiaire sur un contrat de travail, au cours du stage (PCS).

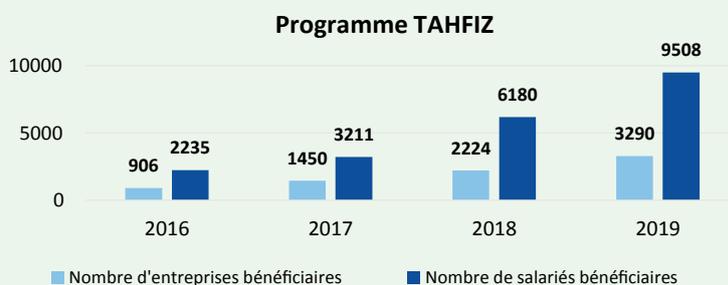
Les effets de la productivité⁴⁰ : les subventions aux employeurs visent essentiellement à réduire les coûts ou les risques associés à la faible productivité des nouveaux recrues. Dans la réalité, la réduction des coûts ne permet pas toujours de compenser le manque à gagner en termes de productivité.

Encadré 5 : Programme TAHFIZ

Le programme TAHFIZ porte sur la promotion de l'emploi salarié via un dispositif incitatif au profit des entreprises et associations nouvellement créées durant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019. Ce programme permet, dans la limite de cinq salariés et pour une durée de 24 mois à compter de la date du recrutement, l'exonération de l'impôt sur le revenu du salaire mensuel brut plafonné à 10.000 dirhams et la prise en charge par l'Etat de la part patronale au titre de la cotisation due à la CNSS et de la taxe de formation professionnelle.

Pour bénéficier de ce programme, le salarié doit être recruté dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée pendant les deux premières années, à compter de la date de création de l'entreprise.

Selon les améliorations apportées au programme en 2018, le délai de bénéfice a été prolongé du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2022 à compter de la date du début d'exploitation et dans la limite de 10 salariés recrutés dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée.



Source : MTIP, 2019

La réactivité des entreprises⁴¹ : la réaction des entreprises à la mise en œuvre de ce programme entraîne des effets d'ajustements sans changer le volume de l'emploi prévisible en cas d'absence dudit programme. Il s'agit dans ce cas, d'une aubaine au profit des entreprises permettant simplement d'ajuster leurs marges. En fait, les emplois subventionnés peuvent créer un **effet de déplacement**, dans la mesure où l'augmentation de l'emploi dans certaines entreprises se fait au détriment des pertes d'emploi dans d'autres entreprises qui n'ont pas trouvé de travailleurs éligibles. Les premières entreprises bénéficient d'un avantage de coût leur permettant d'être plus compétitives que les deuxièmes.

La durabilité de l'impact : une autre dimension importante de ce type de programme a trait à la durabilité des emplois créés. Selon les résultats des études réalisées par l'Observatoire du Marché du Travail (OMT) sur la base des travaux d'appariement des fichiers de l'ANAPEC et la CNSS (2016), le **taux des bénéficiaires de CDI déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat est de 70%**.

Pour conclure, le bilan des politiques d'incitation à l'emploi est certes positif, mais moins important qu'espéré. Les limites de ces politiques interpellent sur leur pertinence en deçà des ambitions affichées au moment de leur mise en place, le degré d'efficacité des institutions qui en ont la charge ainsi que la qualité des évaluations menées pour cerner les contraintes qui freinent la réalisation des objectifs fixés. De même, il est parfois reproché à ces programmes d'avoir majoritairement bénéficié aux grandes entreprises et aux diplômés.

⁴⁰ Pour l'OCDE, les PAE visent à augmenter l'employabilité des chômeurs ; accroître leur niveau de formation ; les aider dans leur recherche d'un emploi ; accroître les incitations au travail ; protéger les emplois et les réadapter ; améliorer le fonctionnement du marché du travail.

⁴¹ Les périodes de stage des contrats d'insertion peuvent être jugées trop longues et certaines entreprises ont utilisé ces contrats exonérés à la place des contrats de travail standards.

Selon le rapport du BIT sur les défis de l'emploi des jeunes (2017), la réussite de ces programmes dépendra dans une large mesure, des conditionnalités⁴² pour retenir le stagiaire après la période de la subvention, de la réduction de l'effet de substitution, du profilage et du ciblage des jeunes, de la complémentarité avec d'autres mesures et programmes et enfin de la participation des acteurs concernés, notamment les jeunes et les entreprises dans la conception de ces programmes. Les effets de ces programmes requièrent aussi de mettre en lumière l'analyse du rapport entre les coûts engagés et les résultats escomptés dans les évaluations d'impact⁴³.

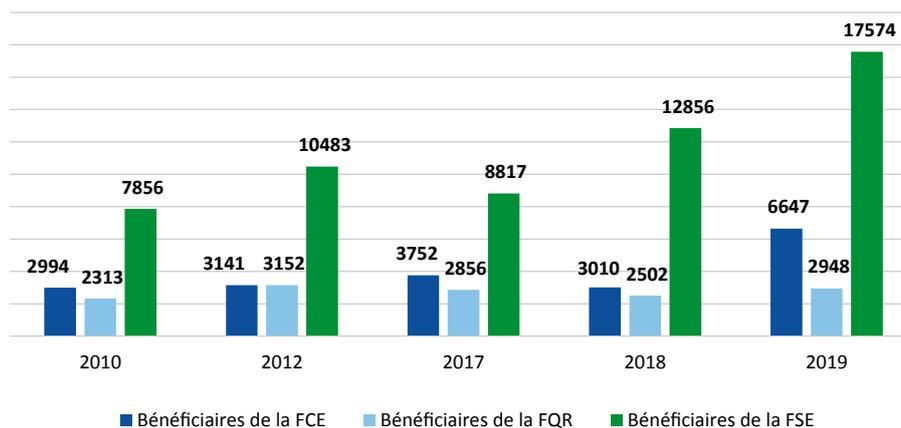
B. Formation insertion :

Les pouvoirs publics ont mis en place des programmes de formation des jeunes (TAEHIL) visant à développer les connaissances, les compétences, les attitudes et les comportements, qui devraient produire à court terme des résultats sur le marché du travail. Aussi, en plus de l'amélioration de l'emploi et des revenus des jeunes, ces programmes sont censés augmenter les performances de l'entreprise.

En fait, le programme TAEHIL a pour objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes par l'acquisition de compétences professionnelles pour occuper des postes d'emploi dûment identifiés ou potentiels. Le programme TAEHIL comprend trois types de formations: (a) la formation contractualisée pour l'emploi (FCE) permettant de répondre à des besoins définis et exprimés par les entreprises ; (b) la formation qualifiante ou de reconversion (FQR) visant l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi selon les besoins en emplois recensés dans les différentes régions ; et (c) une formation d'adaptation au profit des secteurs émergents (FSE) pour répondre aux besoins en ressources humaines de ces secteurs (1^{ère} année) et en formation continue de leurs salariés (2^{ème} et 3^{ème} année après l'embauche).

Les bénéficiaires du programme TAEHIL a atteint plus de 20 000 en 2019 (voir le graphique 14), avec respectivement des taux d'insertion de 80% pour la FCE, 45% pour la FQR et 100% pour FSE. En dépit de ces performances en progression continue, le programme TAEHIL ne couvre pas l'ensemble du territoire national par les opérateurs de formation de référence. A cela, s'ajoute la difficulté de mobilité des chercheurs d'emploi et le manque d'opérateurs de formation pour répondre aux besoins des secteurs émergents.

Graphique 21: Evolution des bénéficiaires du Programme TAEHIL



Source : MTIP.

⁴² Imposer des conditions aux employeurs réduit les effets indirects négatifs, mais augmente les procédures administratives et les coûts de conformité pour les entreprises, réduisant ainsi les avantages potentiels de la subvention pour les employeurs.

⁴³ Les prochaines politiques actives pour l'emploi pourraient devenir coûteuses pour l'État. La requalification de 25 000 licenciés-chômeurs lancée en 2016 coûtera 500 millions MAD à l'État, ce qui correspond au financement, pendant 3 années, de la formation de 1 800 étudiants supplémentaires en filière régulée ou de 5 500 étudiants supplémentaires en filière ouverte.

L'évaluation d'impact du programme TAEHIL a permis de conclure sa pertinence, mais soulève les limites suivantes :

- Un processus avec des configurations différentes et selon trois logiques : logique purement économique d'appui à l'investissement dans les secteurs émergents (FSE) ; logique sociale d'aide à l'insertion (FQR) ; logique à deux dimensions alliant l'appui au développement de l'entreprise et l'aide à l'insertion (FCE).
- Les conditions de mise en œuvre de la FQR et de la FCE alourdissent davantage le processus et induisent des risques en termes d'équité et de qualité sur la variable objective du programme. A l'inverse, le processus de la FSE est très allégé et apprécié par l'entreprise. Il est consolidé et complété par des dispositifs de suivi et de contrôle pour minimiser les risques sur la variable objective du programme.

Les programmes de formation de court-terme entraînent généralement des effets positifs pour les bénéficiaires. L'estimation faite par David Card et al (2014) et Kluve et al. (2016), souligne que la formation qui vise à aider les jeunes à entrer sur le marché du travail, à travers l'accumulation des compétences, a globalement des effets positifs sur l'emploi des jeunes et permet d'améliorer la productivité des entreprises. Cependant, l'effet de ces programmes reste subordonné aux conditions suivantes :

Le contenu de la formation :

Certes les formations spécifiques, pointues sur des métiers particuliers, courtes et en entreprise, sont plus efficaces que les formations résidentielles. Cependant, ces dernières, qui sont générales, renforcent les capacités des chômeurs à s'adapter à l'évolution du marché du travail. En fait, une formation diversifiée qui comporte des cours sur la littérature numérique, les langues, les compétences spécifiques, la recherche d'emploi ou la création de start-ups permet de s'adapter à l'évolution du marché du travail et d'augmenter les chances de trouver un emploi.

Les analyses empiriques récentes montrent que l'insertion des jeunes sur le marché du travail ne dépend pas seulement de l'acquisition de compétences techniques. Les compétences cognitives et non cognitives, en partie celles acquises dans la petite enfance et pendant la scolarité de base et secondaire, sont également déterminantes de la dynamique d'emploi et de gains plus tard dans la vie.

La complémentarité des dispositifs de formation joue un rôle déterminant⁴⁴ dans l'insertion des jeunes. L'effet combiné de ces formations a été révélé comme déterminant dans la réussite du bénéficiaire du stage de formation. Selon la Banque mondiale⁴⁵, l'impact de ces programmes est significativement positif lorsqu'ils combinent à la fois formation technique et formation pratique en entreprise. Cet effet positif est encore plus important si ces deux types de formation sont complétés par d'autres services (compétences de vie, stage, intermédiation, méthode de recherche de travail, etc.).

La gouvernance du programme :

La qualité de la formation renvoie à la capacité de l'opérateur de formation à assurer une formation pratique (équipements, formateurs, approches pédagogiques) et à l'implication des entreprises dans la conception de formations appropriées. Aussi, la disponibilité et l'engagement du bénéficiaire et l'orientation des jeunes vers les filières où ils vont s'épanouir tenant compte de leurs capacités et leurs habiletés, permettront de maximiser le rendement des formations dédiées. En fait, la rénovation de la gouvernance de ce programme pour tenir compte de la préférence des bénéficiaires, la définition des priorités, la conciliation des résultats aux moyens, sont des prérequis pour l'amélioration de la performance.

⁴⁴ Il s'agit ici d'une synthèse de l'intervention de Bernard Hugonnier lors d'un atelier d'échange et de débat dans la perspective de l'organisation de la conférence de la formation et l'emploi.

⁴⁵ Voir le rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale, édition de 2013.

Globalement, l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes de formation et d'acquisition des compétences dépendrait de l'interaction de plusieurs facteurs. Le BIT (2018) explicite un certain nombre de paramètres à prendre en compte : (i) le curriculum; (ii) les compétences ou la combinaison de compétences intégrées dans le curriculum (techniques, générales); (iii) l'expérience et la qualité du prestataire de formation; (iv) la participation des employeurs et des syndicats à la conception et à la mise en œuvre du programme; (v) la modalité de mise en œuvre (en classe, en cours d'emploi, mixte); (vi) les incitations financières et non-financières pour la participation des jeunes et des employeurs; (vii) les mécanismes de ciblage; (viii) les mécanismes de sélection des prestataires de formation; (ix) le suivi de la mise en œuvre; (x) la coordination avec d'autres programmes actifs du marché du travail.

C) L'entrepreneuriat et l'auto-emploi :

En raison de l'importance de l'entrepreneuriat pour promouvoir l'emploi, des structures administratives et des institutions ont vu le jour et des réformes importantes ont été mises en place, principalement dans la phase de pré-crédation de l'entreprise. Les programmes et les politiques de l'entrepreneuriat concernent essentiellement le programme Moukawalati (2006) et le statut de l'auto-emploi, adopté par le gouvernement en 2016, qui reste une avancée phare de la politique active de l'emploi au Maroc.

Par ailleurs, le Maroc a engagé un ensemble de réformes pour améliorer le climat d'investissement, comme le révèlent les progrès réalisés dans le classement de Doing Business (de la 128^{ème} place en 2010 à la 53^{ème} en 2020). Cette performance a été rendue possible grâce à un processus continu de réformes ayant conduit à l'amélioration de chacun des indicateurs mesurés par Doing Business. Ces réformes sont axées sur l'amélioration du cadre juridique et réglementaire des affaires, la simplification et la digitalisation d'un ensemble de procédures administratives liées au cycle de vie de l'entreprise, ainsi que la création des plateformes électronique et des guichets uniques.

Le Gouvernement a engagé des réformes pour améliorer l'attractivité de l'investissement, basées sur l'identification⁴⁶, des principales contraintes au développement du secteur privé marocain. Dans ce contexte, la réforme des centres régionaux d'investissement (CRI) et de la loi sur le partenariat public-privé, ainsi que la charte de la décentralisation, permettront inévitablement d'améliorer le cadre global de l'investissement, notamment en s'attaquant aux contraintes liées au foncier, au problème du financement et à la lutte contre la corruption, autant de réformes qui s'imposent pour donner un nouveau souffle à la compétitivité de l'économie nationale et soutenir la confiance des acteurs économiques nationaux et étrangers.

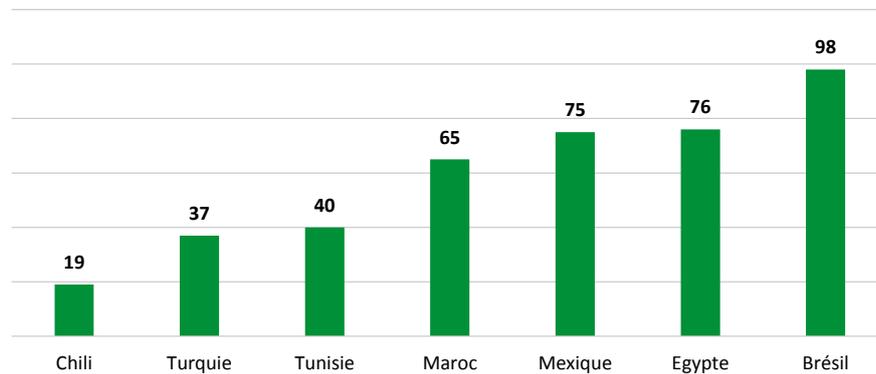
En 2018, le programme de l'auto-emploi a enregistré la création de 1351 entreprises (TPE, coopératives et activités individuelles). Malgré que ceci n'ait marqué qu'une évolution de 4% par rapport à l'année précédente, il a permis en revanche une progression de 67% des emplois directs créés, soit plus de 4500 emplois, ce qui est équivalent à un ratio de trois emplois générés en moyenne par entreprise créée. Quant au nombre de porteurs de projet accompagnés ou en cours d'accompagnement, il est passé de 1202 candidats en 2013 à 2785 en 2018, soit une progression de plus de 18% en moyenne annuelle durant les cinq dernières années.

L'ensemble de ces réformes a permis l'amélioration de l'activité de l'entrepreneuriat. Cependant, les performances restent en deçà des espérances. Le Maroc occupe le 65^{ème} rang sur 137 pays de l'indice mondial de l'entrepreneuriat (Global Entrepreneurship Index⁴⁷ - IEG) en 2018. Ce niveau reste relativement faible comparativement aux pays émergents.

⁴⁶ Dans la lettre adressée aux participants à la 2e Conférence internationale sur la justice de Marrakech le 21 octobre 2019, Sa Majesté le Roi a souligné la nécessité d'établir une vision stratégique centrée sur la mise en place d'un environnement favorable à l'investissement, par l'adoption d'un système juridique moderne, cohérent, intégré dans lequel l'entreprise constitue un levier essentiel du développement socio-économique.

⁴⁷ L'indice est composé de 14 piliers concernant la culture entrepreneuriale, les caractéristiques des entrepreneurs et de leurs entreprises et l'ambition de réussite des startups.

Graphique 22: Le classement du Maroc au niveau du l'indice global de l'entrepreneuriat



Source : GEDI, 2018

L'examen des travaux d'évaluation réalisés sur les différents programmes de promotion de l'entrepreneuriat a mis en évidence une expérience à capitaliser et des ajustements à effectuer. En fait, le bilan des réalisations des objectifs des différents programmes et politiques montre que l'entrepreneuriat souffre des dysfonctionnements suivants :

La formation à l'entrepreneuriat :

Les évaluations faites dans ce cadre montrent que le système d'éducation-formation ne prépare pas les jeunes pour développer leur esprit d'entrepreneuriat⁴⁸. L'indice de développement de l'esprit d'entrepreneuriat montre que le Maroc reste mal classé comparé à des pays du même niveau de développement. La vision stratégique de la réforme du système éducatif préconise de former à l'esprit d'entreprise et d'encourager l'implication des entreprises dans les cours de formation technique et professionnelle. À cet effet, il sera opportun de développer un plan d'action pour mettre en œuvre la vision stratégique pour l'intégration de l'apprentissage entrepreneurial dans le second cycle de l'enseignement secondaire.

La dimension territoriale :

L'auto-emploi est une affaire locale. Les acteurs qui forment l'écosystème de l'entrepreneuriat sont appelés à travailler selon une démarche territoriale. La prise en considération de la dimension territoriale qui capitalise sur l'expérience des programmes en cours peut être confortée par : (i) la gestion des espaces de débat et de dialogue inter-acteurs locaux; (ii) la mise en place d'un dispositif de coordination locale autour de la thématique d'entrepreneuriat en faveur de la jeunesse ; (iii) l'accompagnement des prestataires du projet à mener leur diagnostic d'identification des secteurs porteurs à l'échelle locale ; (iv) la préparation et le suivi avec les associations de leurs activités liées à la formation et l'accompagnement de proximité des jeunes ; (v) l'encouragement et la promotion de l'adoption par tous les acteurs, d'une politique locale de la jeunesse ; (vi) le suivi de la mise en place de la politique locale de la jeunesse en matière d'entrepreneuriat et d'auto-emploi.

⁴⁸ Généralement, les programmes d'éducation et de formation ne sont pas suffisants pour développer les attitudes et les compétences entrepreneuriales, mais préparent plutôt les étudiants à un emploi rémunéré, malgré quelques améliorations récentes dans ce domaine (Jonhattan Potter, 2008). L'esprit d'entrepreneuriat nécessite d'être initié très tôt.

Service d'accompagnement :

L'offre d'accompagnement correspond aux services rendus aux porteurs de projet dans la phase de création de leur entreprise ainsi que les services rendus aux entreprises créées en vue de leur pérennisation⁴⁹. Les services post-crédation restent en dessous des attentes, en vue de leur pérennisation, comme en témoigne les résultats de l'enquête post-crédation menée à titre pilote dans la région de Casablanca-Settat. Le taux de survie des entreprises, y est relativement faible et a diminué significativement au cours des cinq premières années d'exercices (de 73%, 48% et 32% respectivement à 1 an, à 3 ans et à 5 ans). De plus, un quart des entreprises enregistrées à Casablanca n'ont pas encore démarré leur activité, et la moitié de celles qui démarrent une activité survivent après trois ans d'exercice.

Desserrer la contrainte de financement⁵⁰ :

Le secteur financier a connu des réformes fondamentales et l'implantation de plusieurs mécanismes financiers, notamment, les garanties mises en place par la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et les incitations pour l'accès aux crédits lancées par Maroc PME⁵¹ et par le secteur bancaire. Bank Al Maghrib (BAM) a entrepris quelques mesures pour soutenir les PME dans leur accès au financement, y compris la création d'un guichet de refinancement pour les prêts bancaires aux PME ciblant en particulier les entreprises du secteur industriel et les entreprises exportatrices.

Aussi, il y a lieu de citer le lancement du Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises⁵² (PIAFE) qui vise à faciliter l'accès au financement pour les jeunes porteurs de projets et les petites et moyennes entreprises. Sur le cadre juridique et réglementaire de l'accès au financement, le Maroc dispose d'un système d'information sur le crédit (centrale des risques) réglementé par la BAM qui permet d'améliorer l'accès à l'information et la transparence du crédit⁵³. En revanche, la performance du Maroc en matière d'accès aux prêts est plutôt faible selon Doing Business, en particulier compte tenu de la faiblesse du degré de protection des droits des emprunteurs et des prêteurs par les lois sur les garanties et les faillites. Autrement dit, il reste du travail à faire sur celle sur les opérations de garantie et sur la loi encadrant la faillite.

4. Les enjeux contextuels de l'emploi des jeunes

Les performances des politiques de promotion de l'emploi des jeunes dépendent du contexte dans lequel elles sont conçues et exécutées. L'efficacité des PAE peut être appréhendée par rapport à la capacité de l'économie à créer des emplois⁵⁴, à la manière dont fonctionne le marché du travail et les performances de la formation de base. Aussi, d'autres facteurs agissent sur l'employabilité des jeunes, en particulier, leurs caractéristiques (profils) et la perception qu'ils ont de l'emploi.

⁴⁹ Les incubateurs et les accélérateurs soutenaient un nombre croissant de startups à un stade précoce, même si les mécanismes publics ou privés de soutien étaient très rares pour leur permettre, à un stade ultérieur de leur parcours, de se développer davantage.

⁵⁰ Le financement doit être séparé de l'accompagnement. L'accès au financement n'est pas automatique, en particulier la micro-entreprise qui reste un segment à grand risque pour les banques.

⁵¹ L'ANPME a mis en place deux services financiers, le programme IMTIAZ qui comporte une prime à l'investissement, et le programme MOUSSANADA qui finance le recours à l'expertise nécessaire à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

⁵² Ce programme est composé d'une offre de financement et d'accompagnement fournie à des conditions très avantageuses, qui s'adresse aux jeunes diplômés/qualifiés porteurs de projet, auto-entrepreneurs inscrits au registre national, agriculteurs individuels, start-ups, coopératives, etc.

⁵³ En particulier, l'attribution de scores de crédit a permis au Maroc d'augmenter sa note à sept (sur une échelle de huit) sur l'indice sur la profondeur de l'information relative au crédit de Doing Business.

⁵⁴ La mesure selon laquelle l'employeur et l'employé bénéficient chacun de la subvention ne dépendra que de l'élasticité de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.

4.1. Les facteurs explicatifs des limites d'intégration des jeunes sur le marché d'emploi

L'intégration des jeunes sur le marché de travail suppose de répondre à un certain nombre de défis contextuels. Le premier d'entre eux concerne l'analyse du tissu productif en relation avec la demande d'emploi, avant d'enchaîner sur les enjeux de gouvernance du marché du travail, sans oublier la question de l'adéquation formation-emploi.

A) La dynamique de la croissance économique :

Les effets des politiques de promotion de l'emploi méritent d'être évalués en tenant compte de la dynamique de la croissance économique, notamment son contenu en emploi. Son analyse fait apparaître que le tissu économique national ne crée pas suffisamment d'emplois, encore moins pour les jeunes. L'élasticité de l'emploi des jeunes, qui permet d'analyser la corrélation entre emploi et croissance, était faible sur la période 2013 - 2019, ce qui montre que la croissance est moins intensive en main-d'œuvre.

Au Maroc, les secteurs d'activité économique les plus intensifs en main-d'œuvre sont les secteurs traditionnels qui ont une faible productivité, alors que les secteurs les plus productifs sont de petite taille pour absorber la demande d'emploi supplémentaire. La dernière décennie est marquée par une transition vers des secteurs intensifs en capital⁵⁵, avec des effets sur la création de l'emploi qui restent incertains.

La structure de l'emploi par branche d'activité montre que le contenu de la croissance en emploi de qualité est relativement faible. Le niveau d'instruction de plus de la moitié des jeunes actifs occupés ne dépassent pas le fondamental (voir tableau 5) ce qui pénalise la productivité, la création de richesse et des emplois décents.

Aujourd'hui, un consensus est établi sur le fait que la lenteur de la montée en gamme de l'économie nationale limite la demande de travail qualifiée des entreprises⁵⁶. Le chômage des jeunes diplômés ne s'explique pas seulement par une offre insuffisante de compétences, mais aussi par une transformation trop lente du tissu productif pour accompagner l'augmentation des flux de diplômés. De nombreux jeunes disposant d'une formation de qualité sont confrontés au chômage ou au sous-emploi.

En fait, pour améliorer la compétitivité de l'économie nationale et créer plus d'emplois stables, une transformation du tissu productif où l'emploi de qualité se substitue à l'emploi précaire s'avère nécessaire. L'emploi décent devrait figurer comme une priorité des stratégies de développement sectorielles, en lieu et place des performances en termes de volume de l'emploi. L'opportunité offerte par la diversification du tissu productif avec l'économie verte devrait être évaluée en termes de création de richesses, mais surtout en termes de création d'emplois décents.

B) Le rôle déterminant de la formation de base ⁵⁷ :

Les PAE ne peuvent se substituer à des systèmes éducatifs et de formation de qualité. Le renforcement des investissements initiaux réalisés dans l'éducation et la formation est primordial pour faciliter la transition du système scolaire vers le monde du travail. Son analyse a permis de mettre en exergue les contraintes implicites à cette transition, notamment, la difficulté pour certaine formation d'intégrer un emploi décent et les insuffisances du système d'éducation et de formation.

⁵⁵ Cette transition entre dans le cadre de la reconfiguration relative à la création de la richesse à l'échelle internationale avec des mouvements de délocalisation comme pour l'aéronautique et l'industrie automobile.

⁵⁶ Voir l'analyse « Le Maroc à l'horizon 2040 » de la Banque mondiale (2017) et l'examen multidimensionnel de l'OCDE (2018) sur l'analyse des transformations structurelles.

⁵⁷ Les études réalisées par les institutions nationales (CESE, HCP, Ministère de l'Emploi) et internationales (rapport Banque mondiale 2017, examen multidimensionnel OCDE 2018, etc.) révèlent que le taux de chômage élevé des jeunes s'explique par la faible qualité de l'éducation et l'inadéquation de la formation à l'emploi.

Tableau 5 : Répartition (%) des jeunes 29-15 ans selon le niveau d’instruction, le milieu et le sexe, 2019

Type de diplôme	Genre (%)		Milieu (%)		
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Total
Sans diplôme	12,4	16,1	7,4	26,2	14,2
Diplômes enseignement fondamental	32,5	27,2	23,7	40,8	29,9
Diplômes enseignement secondaire	43,1	43,7	52,1	28,2	43,4
Diplômes de l’enseignement supérieur	9,6	11,3	13,9	4,2	10,4
Diplômes FP	2,4	1,7	2,9	0,6	2,0
Total	100	100	100	100	100

Source : ONDH, 2019.

Les résultats des enquêtes de l’ONDH (2019) laissent entrevoir un chômage de longue durée des jeunes diplômés, estimé en moyenne à 26%. Ce niveau est plus élevé pour les diplômés des établissements à accès ouvert, que pour une des filières d’études à accès régulé. Ce constat est confronté par les résultats des enquêtes d’insertion réalisées par le Département de la Formation Professionnelle. Le taux d’insertion des lauréats de la formation professionnelle est de 67,1% neuf mois après l’obtention du diplôme. Ainsi, l’analyse ci-dessus révèle la difficulté d’insertion et renvoie à l’importance de la qualité du système d’éducation. Les données de l’enquête PISA menée par l’OCDE font ressortir des insuffisances dans les connaissances en mathématiques, sciences et lecture, ce qui revoie à la nécessité d’améliorer les formations ex-ante des jeunes pour optimiser les ressources afin de garantir la compétitivité des entreprises et donc des emplois⁵⁸.

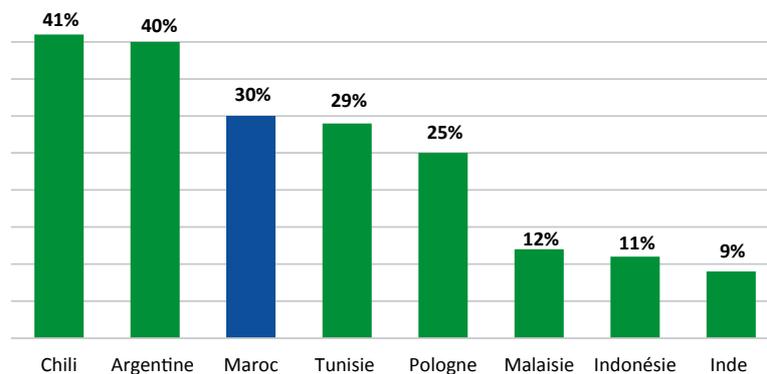
L’adéquation entre les besoins du marché du travail et les formations disponibles dépendra de la capacité de rattraper les insuffisances accumulées en matière d’éducation, d’une part en améliorant le rendement interne de l’éducation et, d’autre part, en développant les compétences dont l’économie aura besoin. Pour cela, la loi-cadre de l’éducation et la nouvelle feuille de route pour la formation professionnelle adoptée en 2019 visent l’amélioration de l’offre éducative, à travers l’actualisation des formations, leur diversification et leur adaptation d’une manière régulière aux transformations du tissu économique et au développement des métiers.

C) La gouvernance du marché de travail :

Le Maroc est considéré parmi les pays qui disposent d’une réglementation du marché du travail en phase avec les pratiques des conventions internationales du travail. Cependant, les résultats de l’enquête « Enterprise Survey, 2019 » montrent que 30% des entreprises marocaines y ayant participé perçoivent la réglementation du marché du travail comme un obstacle majeur au développement de leurs activités. Les effets de la législation du marché du travail sur l’efficacité des politiques publiques de l’emploi sont approchés par les coûts de licenciement et de recrutement, les charges et les cotisations sociales, le niveau du salaire minimum, etc. Ces mesures méritent d’être évaluées par rapport à leurs implications sur la stabilité de l’emploi et la création de la richesse.

⁵⁸ Selon Bernard Hugonnier (2018), les programmes de formation à l’emploi ne semblent pas être d’une grande efficacité, sauf sur le long terme. La principale raison est l’exclusion des non-diplômés en plus de la cherté de ces programmes.

Graphique 23: Pourcentage des entreprises estimant la réglementation du marché du travail comme un obstacle majeur à leurs activités actuelles – Comparaison internationale (En %)



Source : Enquêtes Enterprise Survey Banque Mondiale, 2019.

Aussi, le renforcement de la gouvernance du marché du travail et la rénovation du dispositif d'intermédiation s'avère nécessaire pour le doter de moyens d'action idoines : système d'information liant toutes les parties prenantes ; communication entre les professions, les établissements de formation et les intermédiaires du marché du travail ; mise en place de liens organiques entre intermédiaires publics et intermédiaires privés.

À l'instar de certaines expériences internationales réussies, le Maroc pourrait développer des mécanismes d'orientation professionnelle permettant de sensibiliser et d'orienter les jeunes vers les filières les plus demandées, notamment un portail affichant des informations fiables, précises et régulièrement actualisés pour réduire l'asymétrie d'information en termes d'opportunités d'insertion, et de réaliser une évaluation des services d'orientation.

A cet effet, il est primordial de renforcer le potentiel des intermédiaires privés du marché du travail pour effectuer le rapprochement des offres et des demandes de compétences, et prendre en charge des missions spécifiques d'accompagnement. L'appui au développement de la force de travail des catégories vulnérables se ferait en élargissant les services d'intermédiation à l'ensemble des travailleurs indépendamment de leur niveau scolaire et par l'information sur les possibilités d'emploi temporaire dans le cadre de travaux à haute intensité en main-d'œuvre.

5. L'impact du Covid-19 et les mécanismes de soutien de l'emploi des jeunes

La crise actuelle a mis en lumière la nécessité urgente d'identifier des politiques et des réformes pour la création des emplois décents pour les jeunes, en particulier, les groupes défavorisés (femmes, non diplômés, NEET). La création de l'emploi à court terme exige la mise en place d'un plan d'action autour de trois axes : i) remédier à une demande globale par la dynamisation de l'investissement ; ii) réduire le poids de l'informel et conforter la protection sociale des jeunes ; iii) rénover les politiques de promotion de l'emploi.

A) Remédier à une demande globale par la dynamisation de l'investissement :

Si le déconfinement augure d'une reprise de l'offre avec l'amélioration progressive de l'activité économique, l'emploi des capacités de production ne serait pas total en raison d'une demande globale relativement faible. L'enjeu est donc de stimuler la demande à court terme, en accélérant l'investissement comme le suggèrent les études sur la réponse économique à la crise du Covid-19⁵⁹. Au Maroc, l'effet de l'investissement sur l'emploi a été mis en évidence, bien avant cette crise, par le HCP (2011), en montrant que le multiplicateur de l'emploi augmente avec l'accélération de l'investissement.

⁵⁹ Robalino and al (2020) considèrent que l'investissement est la clé d'entrée pour redynamiser l'économie et générer de l'emploi décent.

S'inscrivant dans cette logique, une action commune de l'Etat, des entreprises et du secteur bancaire, a vu le jour pour garantir les conditions d'une relance vigoureuse de notre économie. Cette action est concrétisée à travers le Pacte pour la relance économique et l'emploi avec un coût de financement estimé à 120 milliards de dirhams⁶⁰. Globalement, ce Plan s'articule essentiellement autour de : i) soutien à l'entrepreneuriat ; ii) facilitation de l'accès au financement ; iii) report et allègement de la pression fiscale et iv) réduction des coûts fixes des entreprises⁶¹. Toutes ces interventions, au final, sont assimilées à une subvention à l'investissement. Elles visent à couvrir une partie des risques auxquels sont confrontés les investisseurs privés.

Les effets du Plan de relance dépendront de l'affectation des ressources pour dynamiser la croissance économique en ciblant les secteurs d'activité et les entreprises selon leurs poids en termes de création d'emplois directs et indirects (jobs-linked externalities). Le choix des projets nécessiterait une priorisation des rendements (voir l'approche de Robalino and al, 2020).

Aussi, les garanties de l'État aux entreprises méritent⁶² une évaluation en termes de risque sur la gestion de la stabilité macroéconomique. Ainsi, l'Etat est appelé à effectuer des arbitrages entre ses instruments d'intervention en faveur des entreprises. Ces arbitrages sont encore plus importants dans le contexte actuel marqué par une demande sociale exigeante, en phase avec la transition démographique en cours, notamment les importants besoins de financement pour la réforme de l'éducation et l'amélioration de l'accès aux soins de santé.

Dans ce cadre, les programmes publics d'emploi ont été recommandés par le BIT et la Banque mondiale pour faire face à la crise du Covid-19. Ces programmes semblent particulièrement prometteurs lorsqu'ils ne se limitent pas au secteur des infrastructures et proposent aux participants une formation pour les aider à trouver des moyens pérennes pour sortir de la pauvreté.

B) Réduire le poids de l'informel :

L'impact de la crise Covid-19 a révélé le poids du secteur informel et ses effets sur le niveau de vie de la population. Les travailleurs jeunes en informel ont été plus touchés par les effets de cette crise sanitaire qui s'est transformée en une récession économique. Beaucoup parmi eux ne peuvent arrêter de travailler pendant une période prolongée, d'autant plus qu'ils manquent généralement de protection sociale ou de régimes institutionnels de transferts monétaires.

Les politiques à mettre en place pour améliorer la qualité de l'emploi devront être soutenues et mieux adaptées aux circonstances actuelles et cibler les jeunes. La priorité consiste à instaurer des mécanismes d'aides publiques pour les jeunes en chômage ou à la recherche d'emploi ou de stage, en plus des mécanismes participatifs d'accompagnement, de suivi et d'orientation axés sur un dispositif renforcé de l'intermédiation dans le marché du travail.

Des prestations en espèces devraient apporter un soutien adéquat aux jeunes en difficulté, et devraient être renforcées lorsque le chômage reste très élevé et que les personnes touchées n'ont pas accès à d'autres formes d'aide. Ces aides devraient être subordonnées à la participation à une formation professionnelle, un apprentissage ou à un programme actif pour acquérir les compétences nécessaires pour accéder à un emploi stable et de qualité.

⁶⁰ Ce coût n'inclut pas le soutien au secteur informel et les pertes probables du secteur financier.

⁶¹ Il s'agit de suspension pour les entreprises du paiement des charges sociales ; report des échéances du crédit bancaire ; lancement d'un nouveau produit de garantie « Damane Oxygène » pour couvrir les prêts en faveur des entreprises ; octroi d'un crédit à taux zéro pour les autoentrepreneurs, etc.

⁶² La garantie de l'Etat varie entre 80% et 90% des crédits en fonction de la taille de l'entreprise. Cette garantie couvre les crédits accordés pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à dix millions de dirhams.

La réforme de l'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE) et son élargissement aideraient les jeunes d'une part, à éviter la trappe à la vulnérabilité et, d'autre part, à leur donner aussi le temps de trouver un nouvel emploi adapté. L'assurance contre le risque de chômage pour une période maximale de six mois permettra aux bénéficiaires d'intensifier leur recherche ou d'améliorer leur employabilité pour augmenter les chances de retrouver un travail.

Cependant, l'IPE telle qu'elle a été promulguée n'a pas permis d'avoir un impact important. Deux insuffisances ont été relevées depuis l'adoption de la loi et son application : (i) La procédure pour en bénéficier est très complexe et demande à être revue pour plus d'assouplissement ; (ii) Cette mesure devrait s'inscrire dans un cadre de réforme du marché du travail, et de l'amélioration des services public de l'emploi, notamment les formations de reconversion et l'accompagnement des mesures d'incitation à l'auto-emploi.

C) Rénover le service public d'emploi :

La conception des dispositifs de services publics qui mobilisent et complètent les réformes et les politiques de l'emploi est nécessaire dans le contexte actuel. Le coût social élevé du non-emploi renforce le bien-fondé des politiques et des programmes de promotion de l'emploi, mais ne devrait pas se substituer aux réformes structurelles identifiées pour une croissance forte et riche en emplois.

Des programmes d'éducation et de formation, des stages d'initiation à la vie professionnelle subventionnés, et des mesures d'ajustement des coûts et des charges sociales des entreprises peuvent contribuer, à éviter le découragement des chômeurs de longue durée, tout en les préparant à saisir les nouvelles opportunités d'emploi qui se présenteront.

Tout en capitalisant sur l'expérience des programmes de promotion de l'emploi, des pistes d'amélioration sont possibles pour dépasser les insuffisances, d'une part, tenant compte des facteurs contextuels et, d'autre part, en s'inspirant des bonnes pratiques des pays où ces programmes jouent un rôle important dans la transition des jeunes à l'emploi. Il s'agit essentiellement d'améliorer la conception, le financement et la gouvernance de l'offre actuelle du service public.

En raison de la multiplication des intervenants dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'emploi, un effort de réduction de la fragmentation du paysage PAE par la coordination et la convergence de l'action publique dans ce domaine est nécessaire. Le rôle du leadership politique à un niveau élevé permettrait l'implication de l'ensemble des institutions et des départements concernés⁶³.

La diversité des programmes et des acteurs renvoie à la problématique générale de la coordination et de la convergence de l'action publique⁶⁴. La mise en cohérence de l'action publique dans ce domaine devrait être renforcée entre les acteurs concernés par l'élaboration d'une vision intégrée pour l'inclusion économique des jeunes, déclinée en objectifs clairs et partagés. A cet effet, l'activation de la commission interministérielle pour l'emploi et la formation et la rénovation du conseil de la promotion de l'emploi comme cadre de concertation et de coordination s'avèrent nécessaires.

Par ailleurs, la conception d'une nouvelle génération des PAE devra être faite en tenant compte de la multiplication des profils des jeunes bénéficiaires. Des évaluations ont révélé que les programmes spécifiques qui ciblent les différentes catégories de population donnent de très bons résultats⁶⁵.

⁶³ Discours de Sa Majesté du 20 Aout 2018.

⁶⁴ Absence de coordination entre la formation assurée par TAEHIL et les autres programmes de formation à l'emploi, notamment la formation qualifiante de l'OFPPPT et la formation de l'Entraide Nationale.

⁶⁵ Les programmes qui ciblent les jeunes défavorisés semblent être plus efficaces que les programmes ciblant les jeunes dans leur ensemble (Betcherman et al. 2007, et Kluge et al. 2016a).

Le défi pour les décideurs publics est de concevoir des PAE qui soient en même temps inclusifs et modulables. L'objectif est de cibler toutes les catégories concernées tout en adaptant les services fournis aux besoins de chaque catégorie. Les politiques actives du marché du travail pourraient être développées afin d'inclure d'avantage la population non qualifiée et la population à besoins spécifiques (détenus, personnes en situation de handicap, migrants/réfugiés).

Aussi, les programmes devraient viser en premier lieu la réduction de la pauvreté des jeunes les plus vulnérables, c'est-à-dire les jeunes des zones rurales et ceux de faible niveau de formation (NEET, en particulier les femmes), et ce, par le renforcement des modes de formation par apprentissage et des programmes d'alphabétisation. Les effets de la crise plaident pour la contribution de ces programmes à l'intégration sociale et professionnelle des différentes catégories de la société et à la garantie de l'équité et de l'égalité des chances pour améliorer les rendements sociaux. Dans ce cadre, des programmes et des politiques pour améliorer la participation des femmes à l'activité économique sont d'une grande utilité pour le développement du pays.

Aussi, les programmes d'emploi pour les jeunes devraient être en mesure d'offrir un ensemble complet d'interventions allant de la formation au conseil, à l'intermédiation et au soutien en revenu. Le succès des programmes d'emploi des jeunes dépendrait de leur capacité à répondre aux multiples besoins / contraintes auxquels ils sont confrontés.

Conclusion

L'amélioration des performances en matière d'emploi nécessite une approche intégrée qui touche à plusieurs domaines. Il s'agit d'un ensemble de mesures visant à soutenir le développement des services publics d'emploi, à améliorer la gouvernance du marché de travail et de promouvoir une croissance riche en emploi.

A cet effet, relier les incitations accordées (mesures/politiques) à la création d'emplois est d'une grande importance. Aussi, la priorité à donner aux politiques macroéconomiques et sectorielles qui visent à soutenir les investissements productifs, qui permettent de créer des opportunités d'emploi, mérite toute l'attention des autorités publiques.

En fait, la résorption du chômage, qui constitue un défi majeur, demeure liée au potentiel de l'économie de créer de l'emploi et à la valorisation du capital humain, notamment à travers des actions permettant l'amélioration de l'adéquation quantitative et qualitative entre l'offre et la demande d'emploi, ainsi qu'aux gains de productivité de la main-d'œuvre.

Les résultats de l'analyse du plan de relance pour faire face au choc Covid-19 s'accordent sur l'exigence du recours à des actions politiques précises pour offrir à la jeunesse marocaine des perspectives d'avenir plus florissantes. Il s'agit, en particulier, de :

- Diminuer le coût élevé de la main-d'œuvre et son impact négatif sur l'emploi ;
- Cibler les secteurs prometteurs, en particulier le secteur industriel, étant donné leur importante contribution à la création d'opportunités d'emplois directs et indirects ;
- Évaluer les mesures d'incitation aux entreprises (dépendances fiscales, transferts, ...) en termes d'impact sur la création d'emplois comme priorité des politiques publiques ;
- Réaliser un changement structurel inclusif pour augmenter la demande de travailleurs peu et moyennement qualifiés ;
- Favoriser la croissance et la productivité des PME susceptibles de se développer, et les intégrer aux marchés et aux chaînes d'approvisionnement.

Pour accroître l'efficacité de ces programmes, de nouvelles approches sont nécessaires, notamment, la formation en entreprises, et l'amélioration des compétences linguistiques, informatiques et de communication des jeunes demandeurs d'emploi. Ces compétences constituent un socle de connaissances que les entreprises cherchent chez les jeunes recrues.

La rénovation des PAE passe par l'implication du secteur privé et le ciblage des couches défavorisées, en particulier les femmes et les jeunes en situation de NEET, par un ensemble de services et programmes complémentaires. Le package d'intervention consiste en une combinaison optimale de la promotion de l'auto-emploi, des formations complémentaires, des incitations à l'investissement, des réformes permettant l'intégration d'une partie du secteur informel dans le secteur formel et des mesures pour réduire le coût de l'embauche et du licenciement comme la simplification des procédures administratives, la réduction des charges sociales, etc.

Des programmes d'éducation et de formation, voire des stages subventionnés d'initiation à la vie professionnelle, peuvent contribuer à prévenir la démotivation des chômeurs de longue durée, tout en les préparant à saisir les nouvelles opportunités d'emploi qui se présenteront lorsque la situation sur le marché du travail s'améliorera. Des aides à l'emploi ciblées aux nouvelles embauches, liées à une augmentation nette du nombre d'emplois, pourraient aussi être envisagées dans le cas d'une très faible demande de main-d'œuvre.

Pour relever les défis de l'emploi des jeunes, l'implication des acteurs et l'amélioration de l'efficacité des mécanismes, structures et institutions organisationnelles est nécessaire, principalement, l'Observatoire du marché du travail (OMT), l'Agence nationale de la promotion de l'emploi et les compétences et l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail.

Aussi, le développement de l'évaluation nécessite l'amélioration de la qualité des informations pour mieux comprendre la dynamique du marché de travail et pour répondre au défi que présente la conception des politiques de l'emploi. Dans ce cadre, le développement de l'information relative aux besoins futurs en postes d'emploi et de compétences, l'évolution du coût du travail et les contraintes à l'intégration des femmes et des jeunes dans le marché de l'emploi seront d'une grande importance.

Pour terminer, la réussite dépendra de la capacité des autres de conforter la confiance des jeunes dans les institutions et dans les politiques publiques. La crise récente a révélé tout l'intérêt de communiquer dans la transparence pour réussir le pari de la confiance qui est aujourd'hui au centre du débat sur l'action publique dans de nombreux pays. Aussi, la restauration de la confiance dépendra de la capacité de la réussite de la réforme en cours de la protection sociale, notamment celle destinée aux jeunes, par la mise en place des filets sociaux et l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion professionnelle durable pour les jeunes.



CHAPITRE 5 :

PERCEPTIONS, PARTICIPATION, CITOYENNETE ET ATTENTES DES JEUNES



1. Introduction

Une politique publique raisonnée à l'adresse des jeunes ne peut s'envisager sans connaissances préalables du cadre social dans lequel ils évoluent. Lorsque les acteurs publics décident d'intervenir pour traiter d'une problématique donnée, c'est avant tout en fonction des connaissances qu'ils ont de cet environnement.

Parmi ces connaissances, se trouvent les mécanismes perceptifs par lesquels le jeune prend connaissance de son environnement. Ces perceptions sont à la base de modèles cognitifs, notamment des représentations mentales que constituent des images, des interprétations de cet environnement.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques à l'adresse de la jeunesse, il est important de connaître les milieux et leur fonctionnement. Il est tout aussi utile de connaître les perceptions et les représentations qui leurs sont rattachées puisque cela permet de comprendre comment les individus et les groupes sociaux s'approprient les espaces publics, réels et virtuels. Cette démarche est d'autant plus justifiée que face à la complexité du fonctionnement des écosystèmes, l'économie, la sociologie ou encore les sciences politiques ne proposent que des connaissances partielles. Les représentations élaborées sont d'autant plus diverses que les individus ou les groupes sociaux ont tendance à combler certaines lacunes de leur savoir en construisant une image du réel qu'ils jugent cohérente.

Ce chapitre consacré aux perceptions des jeunes Marocains explore à travers le dépouillement de références documentaires, et l'analyse des résultats de plusieurs enquêtes, l'état d'esprit des jeunes dans leur diversité, saisit les appréciations sur leur environnement social et interroge leur confiance dans l'avenir. Les questionnements sur les permanences et les changements dans le référentiel des valeurs qui imprègnent leurs conduites au quotidien, l'examen de la complexité des pratiques sociales, culturelles et politiques des jeunes constituent un prérequis pour mieux comprendre les attentes des jeunes quant à l'amélioration de leur bien-être social et leur revendication d'une citoyenneté pleine et entière.

2. Les perceptions des jeunes

Les perceptions influencent et parfois déterminent les attitudes des jeunes. Elles interviennent en effet dans l'appréciation des faits et, par extension, agissent sur les comportements des jeunes, tels que l'aversion, l'adhésion, etc.

2.1. Des jeunes peu satisfaits de leur vie, mais confiants dans l'avenir

Lorsqu'on les interroge en ce qui concerne la vie qu'ils mènent, 90% des jeunes Marocains déclarent en être globalement satisfaits lorsqu'ils la comparent à celles de leurs parents, contre seulement 61% en 2011.

Mais, même s'ils ne sont pas ou peu satisfaits de leurs niveaux de vie (83,3%), de leurs conditions de logement (71,3%) ou de leur travail (81,6%), l'optimisme des jeunes Marocains ne se dément pas. En 2019, près de 90% des jeunes Marocains ont une perception positive de l'avenir, malgré les difficultés qu'ils ont pour s'y projeter et que la crise de la Covid-19 ne manquerait pas d'accentuer.

Déjà, la plupart des jeunes Marocains, lorsqu'ils travaillent, sont exposés à des situations de précarité. Or, pour ces derniers, l'emploi constitue le facteur le plus important pour se réaliser (Generation What, 2019), quel que soit le statut qu'il procure. Selon l'enquête SAHWA⁶⁶ réalisée en 2016, presque

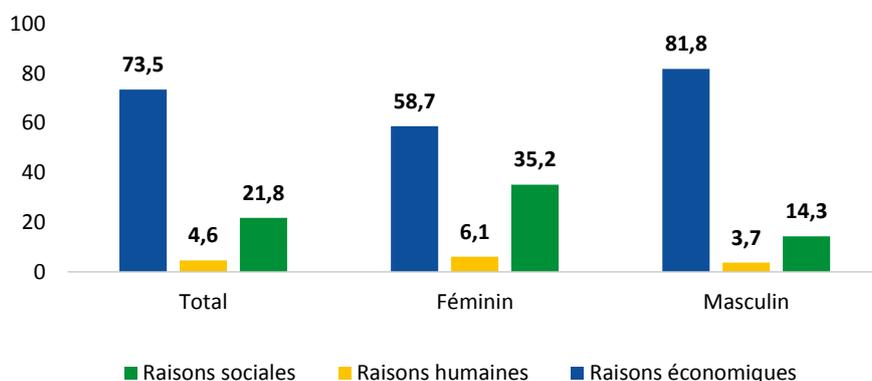
⁶⁶ L'enquête Sahwa 2014/2016, commanditée par l'Union Européenne et rassemblant quinze partenaires issus de pays européens et méditerranéens, est une enquête Jeunesse multi-pays réalisée auprès de 10 000 jeunes en Algérie, Egypte, Liban, Maroc, et Tunisie, à raison de 2000 jeunes par pays en moyenne. Elle a pour objectif de dresser le portrait le plus exhaustif possible de la jeunesse dans ces cinq pays en pleine transition sociale, économique et politique. Le projet Sahwa se déploie autour de différents axes thématiques que sont l'éducation ; l'emploi et l'intégration sociale ; la mobilisation et la participation politique ; les valeurs et la culture, la mobilité et les migrations internationales ; le genre ; la comparaison entre différentes périodes de transition ; les politiques publiques et la coopération internationale.

la moitié des jeunes chômeurs considèrent les emplois temporaires requérant un faible niveau de qualification comme une opportunité à saisir impérativement compte tenu de l'étroitesse du marché national de l'emploi. Autrement dit, pour les jeunes chômeurs, le fait d'exercer un travail, même peu intéressant, est primordial, surtout lorsqu'il s'agit d'une première embauche, même si elle intervient après une longue période de chômage.

En parallèle, la jeunesse marocaine affiche fortement son projet de migration. En effet, l'enquête « Arab Barometer⁶⁷ » (2019) avance que 7 jeunes Marocains sur 10 sont tentés par l'émigration, ce qui constitue le chiffre le plus élevé de la zone MENA. L'optimisme quant au futur qu'ils affichent est probablement lié à cette perspective d'émigration : en 2019, 68,2% de jeunes Marocains déclarent pouvoir être heureux hors du Maroc.

En fait, leur intérêt pour l'émigration s'explique essentiellement pour des raisons économiques, comme cela ressort de l'Enquête Nationale du HCP sur la Migration Internationale⁶⁸. Selon ladite enquête, parmi les principaux motifs du désir d'émigrer, les facteurs économiques viennent en premier (73,5%), suivis des raisons sociales (21,8%) et humaines (4,6%).

Graphique 24: Répartition des migrants potentiels (%) selon leur raison d'émigration



Source : Enquête Nationale du HCP sur la Migration Internationale (2018/2019)

L'émigration est considérée par les jeunes Marocains comme offrant de nouvelles possibilités pour s'enrichir personnellement ou professionnellement. A l'intérieur même du pays, de nouvelles mobilités sont observées. Ainsi, une migration féminine autonome prend forme, reposant sur la satisfaction d'aspirations strictement personnelles⁶⁹, contrairement aux migrations passées où c'était une femme soumise, sans projet, qui rejoignaient son conjoint ou un parent (Bourqia et Rachik, 2002).

⁶⁷ Depuis 2006, le Baromètre arabe réalise régulièrement des études et enquêtes sur les perceptions, participations et comportements des populations au Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, avec un focus particulier porté sur les valeurs sociales, politiques et économiques. Au total, le Baromètre arabe a mené 50 enquêtes nationales en cinq vagues, à travers plus de 70 000 entretiens menés dans 15 pays arabes. La cinquième vague (2019) du Baromètre arabe a porté sur les jeunes âgés entre 15 et 29 ans dans la zone MENA.

⁶⁸ L'Enquête Nationale du HCP sur la Migration Internationale (2018/2019) étudie les caractéristiques des migrants (actuels et de retour), les intentions d'émigrer et les causes et conséquences des migrations internationales. Cette enquête couvre l'ensemble du territoire national. Elle est réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 15076 ménages du Royaume, dont 2860 ménages de non-migrants, c'est-à-dire ceux définis par les jeunes âgés entre 15 et 29 ans qui n'ont jamais résidé à l'étranger. L'enquête donne une image récente sur les intentions d'émigrer chez les jeunes ainsi que les causes du désir d'émigrer.

⁶⁹ Migration féminine à Casablanca, entre autonomie et précarité, Leïla Bouasria ;2020.

2.2. Une jeunesse associant identité et appartenances collectives : un attachement très fort à la famille et à la religion

Selon l'enquête Sahwa (2016), les jeunes Marocains ont le sentiment de partager plusieurs identités. Aussi, plus de la moitié des jeunes revendiquent une identité amazigh, tandis que les trois quarts d'entre eux se considèrent maghrébins, arabes ou membres de la communauté islamique. 70% d'entre eux se disent méditerranéens et leurs deux-tiers s'estiment africains. Pour 36% des jeunes Marocains, la nationalité joue un rôle important dans leur identité et 35,7% d'entre eux se considèrent comme citoyens du monde. Pour la moitié des jeunes Marocains, la mondialisation ne constitue pas une menace et représenterait même une opportunité, susceptible de conduire à terme à une profonde transformation des valeurs auprès de ces derniers.

Les jeunes Marocains disent accorder de l'importance à la famille dans la définition de leur identité personnelle. Selon l'enquête « Arab Barometer » (2019), les deux-tiers d'entre eux déclarent ne pas pouvoir être heureux sans famille. Autrement dit, la famille est une valeur centrale pour les jeunes Marocains.

Aussi, le fait de fonder une famille correspond bien à l'idée que se font les jeunes d'une vie satisfaisante. En conséquence, le mariage également est une valeur plébiscitée par 70% des jeunes même si, pour des considérations d'ordre économique, se marier et fonder une famille ne figurent pas dans leur agenda immédiat. En effet, leur réticence au mariage est passée de 42% en 2011 à 70% en 2019.

La perception de la jeunesse marocaine quant à l'égalité des sexes est cependant ambiguë. En effet, si d'après l'enquête Sahwa (2016), 83% des jeunes Marocains sont favorables à l'égalité des chances à l'école, ils le sont nettement moins lorsqu'il s'agit de l'emploi (30%). Le comportement de défiance des jeunes hommes, vis-à-vis des femmes serait dictées par la vulnérabilité des premiers sur le marché du travail. Ce comportement est davantage marqué pour les hommes qui ne disposent pas d'un niveau d'éducation suffisant.

Pour 73% des jeunes, l'homme devrait être le principal pourvoyeur du ménage et être le seul à y prendre des décisions (enquête Sahwa, 2016), traduisant la permanence des représentations et attitudes découlant d'une vision traditionnelle de la famille fondée sur la supériorité de l'homme et la division sexuée des rôles et ce, en dépit de l'adoption en 2004 d'un nouveau Code de la famille. Ce dernier a en effet consacré la direction conjointe des deux époux selon son article 4 et la notion de soumission a été supprimée.

Toutefois, il convient de noter que les attitudes les plus favorables à l'égalité des sexes sont exprimées par les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

De même, d'après le PNUD (2016), 93% des jeunes Marocains âgés entre 15 et 24 ans considèrent la religion comme une dimension importante de leur identité. Leur foi religieuse est désormais alimentée à partir d'un système de valeurs allant au-delà du cadre institutionnel ou de la transmission familiale, en raison de la multiplication des chaînes satellitaires moyen-orientales dont certaines tiennent un discours conservateur que certains réseaux sociaux contribuent à accentuer.

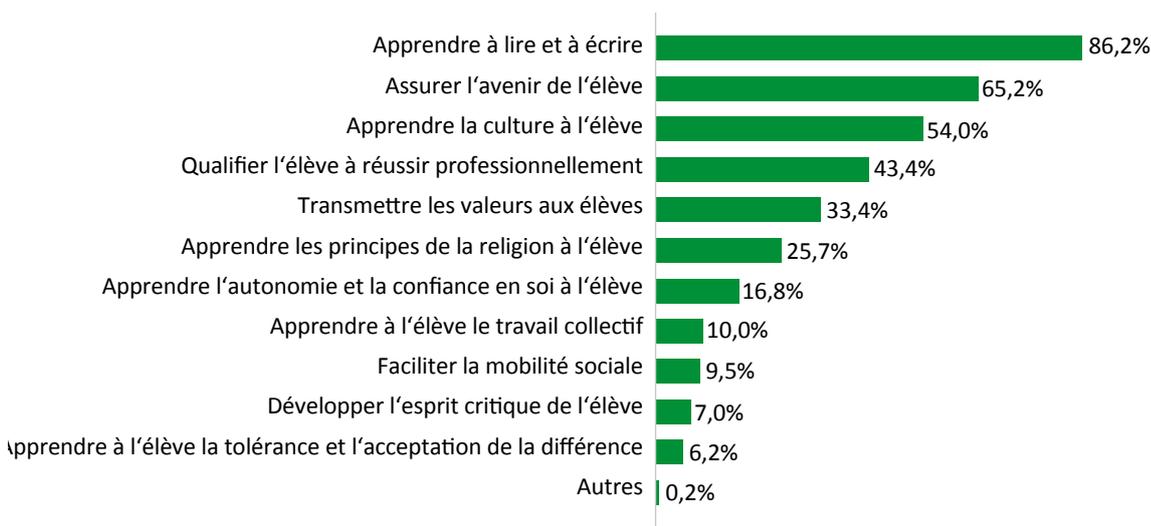
Toutefois, cet attachement des jeunes à la religion se fait selon un spectre très large, allant du non-pratiquant jusqu'au religieux conservateur. A cet égard, selon le PNUD, en 2016, 8% des jeunes Marocains jugent positivement les courants extrémistes, y compris l'organisation État islamique. De même, 17% d'entre eux sont favorables à l'application de la Charia (Arab barometer 2019). Cependant, 86,8% des jeunes Marocains trouvent le terrorisme incompatible avec leur religion (Generation What⁷⁰, 2019).

Par ailleurs, selon Generation What, seulement quatre jeunes Marocains sur 10 accorderaient leur confiance aux partis d'obédience religieuse en 2019, ce qui montre que la traduction politique de leur rapport au religieux est de moins en moins tangible.

2.3. Une école peu impliquée dans la construction du système des représentations des jeunes

Selon les résultats de l'enquête nationale du CSEFRS (2019), le rôle de l'école dans « la transmission des valeurs » et « l'apprentissage de la religion » ne sont évoqués que par respectivement 33,4% et 25,7% des adultes interrogés.

Graphique 25: Perceptions des adultes de 25 ans ou plus du rôle de l'école (pourcentage de fois cités)



Source : CSEFRS, *l'Enquête nationale sur « les ménages et l'éducation, : perceptions attentes et aspirations, 2018 ».*

Pour moins de 20% des adultes interrogés, l'école est un lieu d'apprentissage de l'autonomie et de la confiance en soi, du travail collectif, de la tolérance et de l'acceptation de la différence, de facilitation de la mobilité sociale et du développement de l'esprit critique des élèves.

Ces avis, qui sont par ailleurs très similaires dans les deux milieux, urbain et rural, et pour les deux sexes, montrent que le système des représentations des jeunes Marocains est pratiquement développé à partir de leurs vécus au quotidien, et non d'un socle éducatif commun censé émaner d'une école des valeurs ayant pour mission d'accompagner les apprenants dès leur plus jeune âge.

⁷⁰ Generation What est une consultation menée sur le web visant à réaliser le portrait des jeunes d'Europe et d'autres régions du monde. Menée depuis 2016 en Europe et depuis 2018 dans plusieurs pays arabes grâce à un partenariat avec différents media audio-visuels des pays concernés, cette consultation, qui n'est pas une enquête basée sur la construction d'un échantillon représentatif des jeunes des pays concernés, a pour ressort essentiel le volontariat et l'implication de ceux qui y ont participé. Elle est pertinente en ce qu'elle s'appuie sur la possibilité de toucher un grand nombre de répondants, bien plus que n'en compterait une enquête classique. Pour éviter les biais liés à des distorsions quant aux profils sociaux et culturels des jeunes ayant répondu, les bases de données sur lesquelles portent les analyses produites ont été pondérées en fonction d'un certain nombre de critères sociodémographiques.

En fait, l'école marocaine ne serait pas le lieu d'apprentissage de ces valeurs fondamentales qui constituent le socle des idéaux qui encadrent le savoir-être et le savoir-agir de l'individu et le préparent à la vie sociale. Le vide ainsi laissé par le système éducatif national a laissé place aux réseaux sociaux, aux influenceurs et aux communautés virtuelles qui véhiculent de nouveaux courants de valeurs, surtout auprès de la population jeune, généralement plus connectée. Ces courants finissent par façonner les représentations et les perceptions des jeunes Marocains, l'école ayant quasiment failli dans son rôle institutionnel d'apprentissage des valeurs de démocratie, des droits de l'Homme, de l'Etat de droit, de justice, de liberté, de dignité, d'égalité hommes-femmes, de citoyenneté responsable et de solidarité (Rapport du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, CSEFRS, 2017).

3. L'adhésion aux valeurs et les liens intergénérationnels

3.1. Les pratiques sociales et culturelles des jeunes

Emploi, école, famille et politique peuvent être décrits comme les principales institutions intégratrices de nos sociétés. Les socialisations qu'elles opèrent, les représentations du monde qu'elles offrent et les pratiques qu'elles génèrent pèsent lourdement sur la structuration des identités des jeunes, notamment au Maroc.

Ces quatre institutions ont connu d'importantes transformations, ce qui ne manque pas d'affecter les jeunes. Ce sont des processus complexes, mais qui s'opèrent de manière différenciée selon le milieu de résidence, dont il convient de rendre compte. Ces processus investissent également de plus en plus le monde virtuel du Net.

3.1.1. Jeunes urbains : des pratiques sociales et culturelles différenciées, selon le « groupe social d'appartenance »

Les transformations morphologiques et sociales des quartiers urbains depuis une vingtaine d'année ont largement affecté le style de vie des jeunes urbains, générant une opposition binaire entre jeunes « établis » et jeunes « marginaux ». Les premiers se distinguent par leur double accumulation de capital économique et communicationnel, tandis que les seconds ne peuvent mettre en avant que des valeurs de virilité dévaluées.

Pour les premiers, il existe également des structures de formation, d'accompagnement et de co-working leur permettant de développer leurs initiatives et générer leurs propres ressources propres, surtout lorsqu'ils résident dans les grandes villes, comme Casablanca ou Rabat.

En revanche, pour les seconds, généralement démunis de capital et de croyance dans leur capacité à l'acquérir, ils ne peuvent « sauver la face » qu'en participant à des groupes de pairs, souvent démonstratifs, leur permettant d'obtenir une considération immédiate en dehors du cercle familial et de l'univers scolaire.

Une frange de ces jeunes, socialement disqualifiés, professionnellement invalidés et familialement stigmatisés, trouve dans les groupes de supporters des clubs sportifs et les Ultras – présents dans toutes les grandes villes – une issue identificatrice et de reconnaissance sociale. Cela étant, les stades se sont transformés en des lieux d'expression libre, de socialisation et de sociabilité par excellence et bien ancrés dans une logique identitaire (Bourqia, 2018). Ces jeunes ne peuvent s'affirmer que par l'agression de toute autorité qui tente de s'imposer à eux, voire par la violence. Leurs actes alimentent le sentiment d'insécurité chez les populations, les stigmatisent davantage et interpellent les acteurs publics qui réagissent le plus souvent, a posteriori, selon une approche sécuritaire.

Ce souci de se mettre en scène est aussi subordonné à la capacité de se procurer les attributs statutaires de l'excellence juvénile, comme des vêtements de marque par exemple. L'accès par tous les moyens possibles, même parfois illégaux, apparaît alors comme un vecteur de réhabilitation économique et symbolique dans un monde où, de plus en plus, « avoir », c'est « être ». Dans ce cadre, il convient de souligner la visibilité médiatique et numérique du « tcharmil », qui concerne des adolescents et des jeunes qui commettent des actes d'agressions et « exhibent les photos des produits de luxe qu'ils prétendent avoir volés et les sabres utilisés pour terroriser leurs victimes, sur les réseaux sociaux » (F.Mernissi, 2015).

Leurs actes sont à la fois un moyen et une fin : moyen d'accès au capital économique, à la reconnaissance, à la dignité (karama), support d'une réhabilitation symbolique qui permet d'« être comme les autres ». Ces jeunes urbains, qui ont accédé d'ailleurs à la mobilité, fréquentent de plus en plus les quartiers centraux et les grands centres commerciaux, à la recherche de nouvelles sociabilités. Ils y affrontent le scepticisme de la société, voire son rejet, ce qui conduit certains d'entre eux de cultiver la peur qu'ils pensent avoir suscitée.

Par ailleurs, des espaces d'informalité comme Bab Lhad à Rabat (Sahwa, 2016) sont investis par un autre profil de jeunes qui y développent de nouvelles compétences et savoir-faire (logiciels, téléphonie, codage/décodage, etc.) autres que ceux offerts par l'école qu'ils ont boudée. Ces jeunes développent ainsi des métiers et font carrière dans l'informel.

D'après l'enquête Sahwa (2015), ces jeunes « peuvent gagner leur vie mais n'ont pas de perspectives personnelles et professionnelles claires, juste des petits rêves à réaliser ». C'est là un risque encouru par ces jeunes, qu'il faudrait prendre en considération.

Au total, les pratiques socio-culturelles des jeunes en milieu urbain démontrent une pluralité de catégories de jeunes : des privilégiés, des débrouillards de l'informalité (les « Aït Débrouille », pour reprendre le titre d'un autre ouvrage de F. Mernissi) et des dépravés. Les premiers profitent de plusieurs privilèges (classe sociale, héritage familial, formation de qualité, appui d'ONG nationales ou internationales, etc.) pour développer des pratiques sociales et culturelles plus ou moins à la hauteur de leurs aspirations. Les seconds utilisent le système « D », pour « bricoler » tant bien que mal, leurs pratiques, avec beaucoup d'incertitudes, profitant aussi des opportunités qu'offrent le Net, les ONG et certaines fenêtres d'ouverture socio-économique.

Quant aux derniers dépourvus, ils sont situés généralement au bas de l'échelle sociale. Ils « se battent » au quotidien pour leur survie ; les loisirs sont pour eux « un luxe » ; leurs pratiques sociales sont stigmatisées par la société comme étant « violentes ». Ces trois catégories au profil brossé ici schématiquement, ont en commun le rêve de voir leur situation s'améliorer.

3.1.2. Pratiques sociales et culturelles dans les campagnes : vers de nouvelles formes d'implication au chevet du territoire

Les dynamiques des jeunes ruraux au sein de leurs territoires sont de plus en plus tangibles et révèlent des profils de jeunes qui tranchent avec le stéréotype du jeune rural, attentiste, comptant sur l'État pour améliorer ses conditions de vie et ne prenant jamais d'initiatives (Pascon et Bentahar, 1969).

Encadré 6 : Nouveaux horizons professionnels grâce au numérique

Le développement des savoir-faire en marketing digital, en innovation numérique et en codage, les nouvelles formes d'organisation du travail, tout comme l'explosion du rôle des influenceurs et créateurs de contenus, ont créé de nouvelles opportunités de carrière, inédites, très convoitées mais non encadrées.

Deux chiffres en révèlent l'importance. L'école pionnière du coding, 1337, qui ne conditionne pas l'inscription par les diplômes, a enregistré depuis sa création en juin 2018, plus de 60.000 personnes inscrites et ayant passé le test d'admission, dont 80% âgés entre 18 et 25 ans. Cette donnée vient conforter une tendance soulignée par les études ethnographies menées dans le cadre de SAHWA, où il était clair que le lien entre décrochage scolaire et formation continue n'est pas comblé, que les jeunes ingénieurs (non ingénieurs) qui « se débrouillent » pour s'en sortir dans le marché informel sont en demande d'appui, et qu'un potentiel d'innovation existe, mais sans encadrement pour l'accompagner et l'aider à se développer. Aujourd'hui, des néo-entrepreneurs lancés dans les industries créatives du Net se plaignent de l'insuffisance, voire l'inexistence de compétences qui permettraient à cette nouvelle génération d'entrepreneurs du Web de passer à une étape supérieure. Cette même carence en compétences sur le numérique explique en grande partie la non transformation digitale de l'administration marocaine, avec seulement 53% des services de gouvernement en ligne considérés comme matures (CDC, 2017). Le Maroc est classé à la 110ème place en matière de développement du e-gouvernement (EGDI, 2018) et alors qu'il était classé 40ème en 2013 en politique open data, il a été relégué à la 76° position en 2017.

Des enquêtes récentes témoignent par ailleurs d'un alignement du mode de vie des jeunes ruraux sur leurs homologues urbains. Ils ont en effet développé des habitudes similaires, ce qui fait qu'il est difficile de les différencier des jeunes « citadins ». D'ailleurs, cette standardisation des modes de vie ne va pas sans répercussions sur les demandes sociales des jeunes ruraux en termes d'équité et d'égalité, comme en témoignent les mouvements de protestations et de revendications menés par des jeunes dans différentes régions du pays pour l'accès à l'eau potable, à l'irrigation, à la terre, à l'emploi, aux loisirs et à la culture.

Les jeunes ruraux tentent de s'autonomiser en s'affranchissant du statut d'aide familiale en allant travailler ailleurs (Pascon et Bentahar, 1969). L'autonomisation est également recherchée à travers l'éducation. Les jeunes ruraux justifient de plus en plus d'un certain niveau de formation formelle ou informelle, et certains d'entre eux sont même diplômés. L'autonomisation est enfin recherchée à travers la migration définitive ou saisonnière, nationale ou internationale. Nombre de jeunes ruraux retournent ensuite chez eux, après l'expérience migratoire, tentent de se faire une place, prennent des initiatives pour cesser de dépendre de leurs parents (Bossenbroek et al. 2015). Ils se saisissent de toutes les opportunités pour monter des projets individuels ou collectifs dans le cadre des programmes de développement, tels que le Plan Maroc Vert (PMV) ou l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

Des jeunes ruraux s'inscrivent ainsi dans une dynamique locale de développement. En retournant chez eux, ils sont plus exigeants car ils ont acquis des compétences supplémentaires, des expériences de vie autres que celles vécues en famille. Ils réclament que leur contribution par le travail à l'exploitation familiale soit reconnue, que leur avis concernant la gestion soit écouté et pris en compte. Des mésententes surgissent alors entre les jeunes ruraux et leurs aînés, et finissent par dégénérer en conflit générationnel⁷¹.

Aussi, les jeunes qui choisissent de rester dans le rural développent plusieurs stratégies pour contourner leurs situations précaires (pluriactivité, mobilité circulaire, etc.). Certains d'entre eux se sont engagés dans le travail associatif. Ils ont même initié des actions collectives de développement agricole les consacrant parfois comme leader local, doté de capital social lui conférant une position sociale dans la communauté.

⁷¹ L'âge moyen des chefs des exploitations agricoles s'élève à 55 ans (Recensement Général Agricole, 2016). De plus, la législation marocaine ne garantit pas la succession foncière dans les exploitations agricoles en dehors de l'héritage. Dans les terres collectives par exemple, on assiste de plus en plus à des protestations et des mouvements de femmes et de jeunes qui réclament leur droit d'accès à la propriété terrienne (Kadiri et Errayhany, 2019 ; Ait Mous, 2016).

3.1.3. Pratiques sociales et culturelles en ligne : une montée en puissance, mais pour assouvir des aspirations seulement matérielles

Les usages et pratiques virtuelles des jeunes sont principalement récréatifs, communicationnels et quelques fois seulement professionnels. C'est la conclusion qui ressort des données les plus récentes collectées par l'ANRT auprès de 1000 jeunes de 15-29 ans ainsi que d'une analyse plus ciblée menée auprès de 17 millions d'utilisateurs marocains.

Dans une étude antérieure (Ksikes, Bensalem, 2012) menée après les événements de 2011, les jeunes utilisateurs des réseaux sociaux étaient déjà partagés entre son attrait ludique et socialisant, son utilisation professionnelle et enfin, son rôle plus politique d'amplification des causes de mobilisation citoyenne.

Encadré 7 : Offre numérique mise à la disposition des jeunes

Avant même d'aborder les pratiques en ligne des jeunes, il convient de regarder de près l'offre mise à leur disposition dans ce domaine. Cela concerne d'abord l'infrastructure. Et si le privilège de l'urbain sur le rural est patent dans les espaces physiques, il devient encore plus flagrant au niveau des espaces numériques. Outre le fait que la couverture 3G et 4G soit limitée aux principaux centres urbains et axes routiers du pays et que le haut débit fixe demeure partout très faible, 36% de la population -principalement rurale- n'a pas encore accès à internet, pour cause de zones blanches non couvertes par les opérateurs. Pour comprendre les disparités, nous citons deux données concomitantes, en lien avec l'évolution des abonnements au téléphone fixe par ménage, indiquant le degré de connexion wifi (29% des ménages urbains et uniquement 1,7% au niveau du rural), et avec l'usage du téléphone mobile comme moyen de connexion à Internet, qui est le cas de 82% de ménages urbains contre 57% au niveau rural. Par ailleurs, une analyse comparative par satellite de deux villes à la population avoisinante, comme Rabat (577.000) et Oujda (490.000), révèle une grande différence en termes de densité de connexion. Notons d'ailleurs que la généralisation des téléphones mobiles et smartphones a énormément réduit le recours aux cybercafés comme lieux de socialisation et de connexion, et du coup, rendu le recours au numérique, même au sein des familles, un indicateur très fort du processus d'individuation.

A ce propos, la génération des activistes de 2011 a évolué pour passer du « shouting » au « accounting », autrement dit de la protestation à l'exigence de reddition de comptes, comme forme d'engagement citoyen pour la démocratie⁷². Cela a commencé, en 2013, par l'organisation en ligne d'une large campagne contre le projet de code numérique en raison des atteintes à la liberté et des risques d'emprisonnement qu'il comportait contre des délits d'opinion sur les réseaux sociaux, ce qui a conduit à son retrait définitif du circuit législatif. En 2020, le sort réservé au projet de loi 22-20, déposé par le ministre de la justice, pour des raisons similaires de réglementation des contenus numériques, montre à quel point la mobilisation en ligne des jeunes contre la restriction de la liberté d'usage de l'espace public virtuel demeure une constante.

Pendant la période post-2011, une nouvelle génération de webactivistes a cru possible de fonder des médias alternatifs, comme Mamfakinch ou Lakome pour combler le manque d'informations critiques disponibles, mais cette tendance a été freinée dans son élan. Ont perduré, dès lors, des pratiques de médiation et de sensibilisation, menées assidûment depuis des années à travers la mise en ligne de plateformes de concertation et de démocratie participative, comme mamdawrinch.com, nouabouk.com, participation.ma, etc., qui ont tous pour finalité de doter les citoyens d'informations et de données utiles pour mieux prendre part à la vie publique.

Toutes ces émergences qui visent à inclure l'opinion publique dans l'élaboration des lois mobilisent de plus en plus de créateurs de contenus et d'influenceurs suivis par plus d'un million d'internautes qui en traduisent le message. Certes, par le biais d'universités comme Al Akhawayn et l'UM6P, commencent à émerger, comme ce fut le cas, durant le confinement, des expériences-pilotes connectant des initiatives similaires avec les citoyens. C'est particulièrement le cas de l'initiative moubadara.ma, censée

⁷² Karima Rhanem, 2018

développer l'intelligence collective avec des porteurs de projets innovants en éducation, santé et solidarité sociale. Mais ces formes d'encadrement et d'accompagnement demeurent encore limitées, insuffisamment développées hors des grands centres urbains. En plus, le statut de ces influenceurs demeure précaire car non protégés par le code de la presse.

Les pratiques numériques des jeunes sont, plus que tout autre indice, le révélateur d'une forte inadéquation entre l'offre de politiques publiques et les réalités vécues. Elles disent à quel point les jeunes sont de plus en plus désireux de s'en sortir par leurs propres moyens, demandant aux institutions et à l'Etat, paradoxalement, plus de liberté, de lâcher prise, mais aussi plus de capacitation et de développement de compétences.

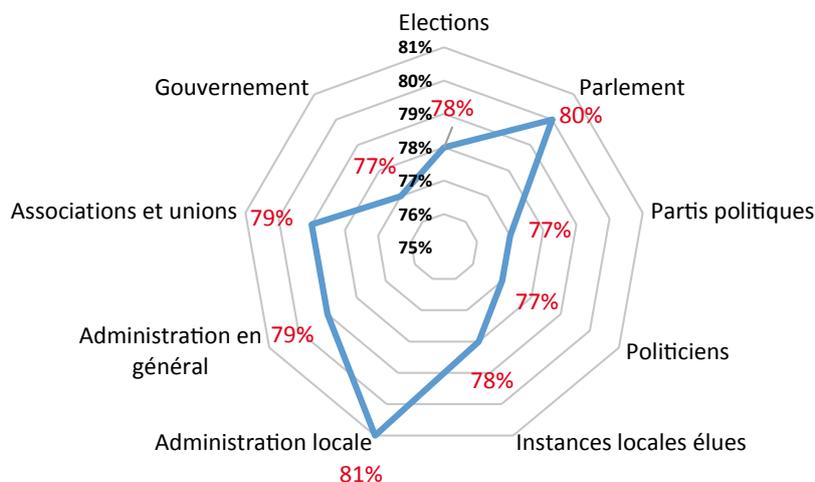
Au total, nous relevons, à la lecture des trois dimensions, urbaine, rurale et numérique, que l'offre infrastructurelle n'est pas au diapason des pratiques culturelles des jeunes. Il y a bien une dynamique à géométrie variable d'acteurs associatifs et sociétaux qui cherchent à combler ces déficits, mais que la demande de reconnaissance, de formation et d'accompagnement est également très forte.

3.1.4. Une confiance limitée dans les institutions politiques

Exercer son engagement, sa participation et son influence dépend de la confiance et de la volonté de s'engager de manière constructive avec les institutions politiques. Sans un minimum de confiance dans celles-ci, il est difficile pour les jeunes de prendre part, de façon constructive, à la politique du pays, y compris par le vote lors des scrutins électoraux, d'adhérer à un parti, faire campagne ou de se présenter aux élections. La confiance dans les institutions politiques est donc une condition essentielle pour engager les jeunes dans les questions qui touchent leur pays.

Or, selon l'ONDH, en 2017, les jeunes Marocains accordent peu ou pas de confiance dans les institutions politiques tels que le gouvernement (72,2%), le parlement (73,6%) ou encore les partis politiques (78,3%). Ce sentiment de désaffection serait consécutif à leur mécontentement dû à leur marginalisation économique. Il s'expliquerait aussi par le faible rôle joué par les médias dans l'incitation des jeunes Marocains à la participation politique et par l'absence de projets politiques qui leurs soient destinés. De plus, si les jeunes constituent un thème de débat et de discussion important, ils demeurent éloignés des sphères de décision (OCDE 2017).

Graphique 26: Confiance aux institutions



Source : ONDH, 2017

Cette situation se traduit donc par une faible adhésion des jeunes aux partis politiques ainsi que par leur participation électorale limitée. Selon les résultats de l'enquête de l'ONDH (vague 2017), le pourcentage des jeunes ayant participé aux dernières élections (locales ou parlementaires) est de 52%, contre 44% d'abstention. Les jeunes résidant en milieu urbain affichent un taux de participation plus élevé que les jeunes du milieu rural (60%, contre 40%). Les taux de participation électorale les plus faibles concernent les jeunes ayant un niveau d'études supérieur (11%) ou primaire (16%). En revanche, les jeunes collégiens ou lycéens ont davantage voté, avec des taux de participation respectifs de 33% et 27%.

Mais ce comportement électoral traduit davantage un sentiment d'insatisfaction des jeunes envers l'offre politique qu'un désengagement envers la politique. Ainsi, l'enquête « Generation What » (2019) indique que l'abstention électorale des jeunes Marocains recouvre des réalités politiques différenciées, allant de l'indifférence et le désintérêt à la motivation idéologique. Mais pour les jeunes, l'abstention est de plus en plus idéologiquement motivée, dans la mesure elle serait basée sur une évaluation politique qui les poussent à réserver leur vote tout en exprimant leur désaccord à l'égard des institutions politiques, à l'instar des personnes ayant un niveau d'instruction élevé (Generation What, 2019). Cette tendance pousse à revoir l'idée selon laquelle la participation politique des jeunes découle de façon systématique de leur degré de conscientisation politique (Ibidem).

La faible confiance dans les institutions politiques est également la traduction du développement de l'esprit critique des jeunes Marocains, du fait d'un niveau d'éducation plus élevé et d'un meilleur accès à l'information (Generation What, 2019). En revanche, les NTIC ont encouragé de nouvelles formes de participation et de communication qui conduisent les jeunes à s'identifier à des groupes, réseaux ou communautés de pratique qui transcendent les frontières nationales et les pensées conventionnelles.

Selon l'enquête Sahwa (2016), le rapport des jeunes à la politique ne se limite pas qu'aux partis politiques, mais s'étend aux associations culturelle et religieuse, aux mouvements politiques non-partisans, aux syndicats d'étudiants et de travailleurs, aux groupes politiques d'obédience religieuse, etc.

Enfin, les perceptions des jeunes envers les institutions politiques ne sont pas uniformes. Ainsi, les jeunes ayant un niveau scolaire supérieur sont moins enclins à voter. Le milieu de résidence joue également un rôle important dans le comportement électoral des jeunes, avec des niveaux de participation aux élections plus faibles en milieu urbain qu'en milieu rural (HCP, 2011). Il en est de même s'agissant du positionnement social, les jeunes issus des ménages les plus aisés manifestant le niveau de confiance le moins élevé (HCP, 2011).

L'absence d'engagement et de participation politique des jeunes est souvent expliquée par la faible efficacité des politiques publiques et le manque de confiance dans les institutions et les représentants élus (Madsen, 1987 ; Bréchon et Cautrès, 1987 ; Diplock., 2002 ; Henn et al., 2005 ; O'Toole et al., 2003). Or, la crédibilité et l'efficacité de toutes politiques publiques sont tributaires de leur implication.

Des travaux avancent que les tendances actuelles, marquées par l'allongement de la durée des études et les difficultés d'accéder à un emploi stable, laissent moins de temps pour s'engager en politique (Mahéo et al, 2012), tandis que d'autres avancent des changements dans les modes d'engagement politique des jeunes, préférant les actions de protestation (Zerhouni, 2009) et le recours aux réseaux sociaux (Herrera, 2014).

Pour Zerhouni (2019), l'intérêt pour la politique est assez élevé mais ne se transforme pas en action. La non-participation s'interprète de ce fait comme faisant partie d'un acte conscient pour saper la légitimité du système. Les jeunes se sentent exclus des processus décisionnels au sein de leurs propres partis et associations et estiment que leurs opinions ne sont pas prises au sérieux.

Selon l'enquête Sahwa, les rapports des jeunes aux institutions sont marqués par un manque de confiance, en particulier vis-à-vis du parlement et de l'administration. En effet, environ 80% des personnes interrogées déclarent ne faire confiance ni au parlement, ni à l'administration en général.

4. Les attentes des jeunes

Les relations de pouvoir intergénérationnelles constituent une clé importante pour comprendre la jeunesse (Gill, 2009). En effet, ces relations sont constamment traversées par des tensions qui obligent à repenser nos cadres sociaux, économiques et culturels. Ce constat est encore plus marqué aujourd'hui, du fait du vieillissement de la population.

Les jeunes, par les nouvelles valeurs qu'ils adoptent, y contribuent fortement et accélèrent les mutations. Quelles sont alors les valeurs auxquelles ils adhèrent ? Comment diffèrent-elles de celles des générations précédentes ?

4.1. Une génération pas comme les autres : une génération où l'autonomie individuelle devient plus importante

Les jeunes nés dans les années 1990 forment une génération ayant des caractéristiques particulières pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'elle a grandi dans un contexte néolibéral, faisant suite au Programme d'Ajustement Structurel qui a inauguré une longue phase d'austérité financière. Ce n'est pas le cas de leurs aînés qui ont grandi dans un Etat patrimonial redistributeur. Ces évolutions ont alors induit l'émergence d'une nouvelle génération caractérisée par une aspiration générale à l'autonomisation économique. Elle se distingue également par un meilleur niveau d'éducation et d'instruction.

Cette même génération a évolué dans un environnement marqué par l'avènement du numérique. Ceci se manifeste à travers l'accès aux chaînes de télévision étrangères ainsi qu'aux NTIC que les jeunes Marocains utilisent pour accéder à l'information, se divertir, étudier, travailler ou chercher un emploi. Cette évolution est comparable, en termes d'ampleur et d'importance, à des événements historiques de référence susceptibles de marquer une génération (Mannheim, 1990).

Dans un contexte de globalisation, les nouveaux canaux de production de valeurs, comme les médias, l'école ou les réseaux sociaux offrent de nouvelles possibilités afin de renégocier les anciennes normes sociales. Ils mettent en exergue l'autonomie individuelle et en font une valeur émergente (Generation What, 2019). Dans ces conditions, les jeunes Marocains auront tendance à revendiquer d'être les acteurs de leur vie, même si elle présente peu de perspectives.

La renégociation des normes sociales et des valeurs se manifeste entre autres dans les relations intergénérationnelles au sein de la famille. Traditionnellement, l'obéissance et l'autorité, auxquelles s'ajoute la bénédiction parentale, structuraient les relations intergénérationnelles (Bourqia, 2010). Dans ce système de valeurs, le père y incarnait l'autorité qui, même lorsqu'elle était excessive, était alors légitimée et acceptée (Ibidem).

Il y a une dizaine d'année (HCP, 2011), une rupture se serait produite et les valeurs d'obéissance qui structuraient jadis les relations des jeunes avec leurs parents ont été remplacées par celles du dialogue et de la négociation⁷³. Toutefois, certaines études ethnographiques plus récentes montrent que la renégociation des relations de pouvoir, des normes et des valeurs avec les aînés n'est pas toujours facile pour les jeunes (voir Bossenbroek et al., 2015), compte tenu de leurs situations de dépendance matérielle par rapport à leurs parents (Generation What, 2019).

⁷³ « Plus de huit jeunes sur dix (83%) déclarent que la méthode utilisée par les parents pour l'éducation des enfants est basée sur la communication et le dialogue [...] ». D'autre part, cette enquête révélait que les principaux sujets de divergence entre les jeunes et leurs parents concernent la scolarité (43%), les sorties (39%), les relations avec les amis (35%) et le respect de la religion et des traditions (33%). Toutefois, la majorité des jeunes Marocains (91%) jugent globalement bonnes leurs relations avec les parents. Ils sont 7% à les considérer comme mitigées et 2% plutôt conflictuelles.

Aussi, dans ce contexte où la famille continue de jouer son rôle de protecteur en dernier ressort, les jeunes développent des stratégies de contournement et d'adaptation pour tenter de vivre en conformité avec leurs propres valeurs, les inscrivant en continuité avec celles déjà existantes. Ces stratégies se traduisent par une tendance à la négociation continue d'intérêts et de valeurs p hybrides, ce qui provoquent des tensions au sein de la famille et, par extension, affectent la cohésion de la société (Bourqia, 2010).

Si la transition démographique et l'entrée dans la modernité ont poussé à l'autonomie et à l'émancipation à l'égard des cadres familiaux, il reste, avec les difficultés rencontrées en matière d'emploi et de formation, que l'autonomie des jeunes Marocains devient un cheminement de longue durée, erratique, et toujours réversible.

La crise du Covid-19 concourt aujourd'hui à les ramener plus que jamais dans le giron familial, dont il convient d'en évaluer le coût psychologique. La survenue de la crise du Covid-19 place davantage les nouvelles générations face à un obstacle inattendu dans leur cheminement vers l'autonomie et l'âge adulte. Aussi, pour trouver des solutions appropriées à leurs difficultés d'insertion économique et sociale, prendre en compte la parole des jeunes et le regard qu'ils portent sur la société qui les entoure est essentiel. De plus, les solutions proposées doivent être globales et centrées sur eux, et non segmentées par domaine : toutes les questions doivent être traitées en cohérence, car des réponses contradictoires ne feront qu'amplifier leur désarroi. D'où l'intérêt de répondre aux attentes des jeunes.

4.2. Une jeunesse qui aspire au bien-être

Les attentes et préoccupations des jeunes Marocains sont d'abord d'ordre économique. Selon l'enquête de l'ONDH (2017), plus de huit jeunes sur dix (83,3%) expriment qu'ils sont peu ou pas satisfaits de leurs niveaux de vie, plus de sept jeunes sur 10 (71,3%) estiment difficile de trouver un emploi et 23,3% des jeunes sont non satisfaits de leurs conditions de logement. La crise du Covid-19 va certainement accentuer ces tendances, d'autant plus qu'une large frange des jeunes est employée dans l'informel.

Les attentes en matière d'inclusion économique et sociale sont donc prioritaires et concernent, en premier lieu, l'emploi. Elles renvoient à l'épineuse question de l'adéquation entre la formation et l'emploi, sur laquelle ont buté plusieurs réformes de l'enseignement et qui n'a pas manqué d'engendrer frustration et crispation chez des générations de jeunes diplômés.

4.2.1. Des attentes fortes en matière de santé et de protection sociale

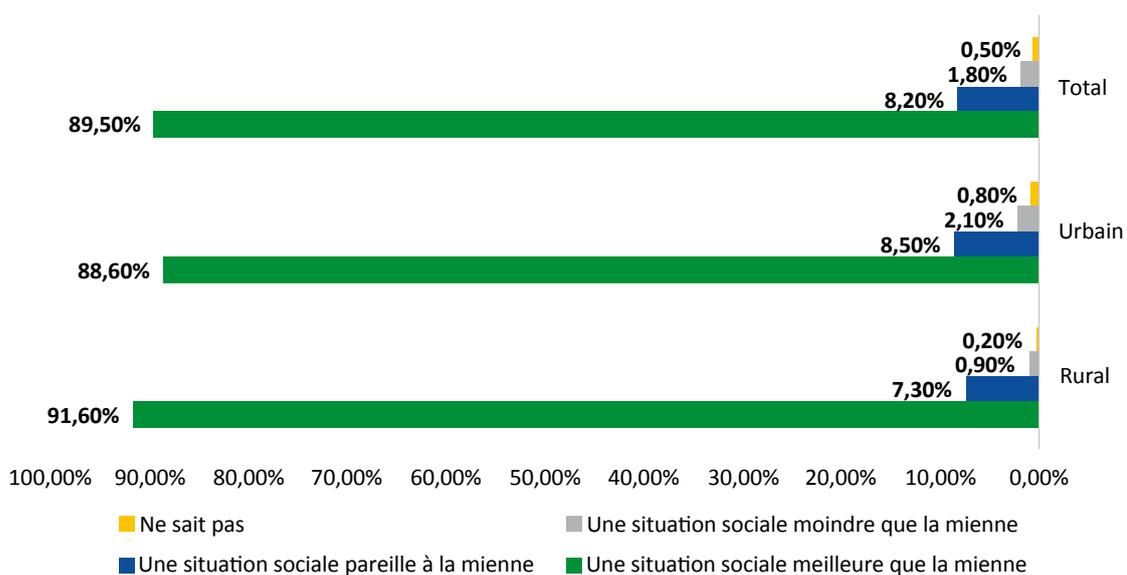
L'intégration et l'épanouissement de la jeunesse passe d'abord par une bonne qualité de sa santé. Néanmoins, les études menées pendant cette dernière décennie montrent que les jeunes Marocains sont attentifs quant à leur santé physique et mentale. Près de la moitié d'entre eux exprime des inquiétudes persistantes à ce sujet, surtout avec la prolifération des facteurs de stress, notamment suite à une utilisation abusive d'Internet. La crise sanitaire devrait aggraver ce constat.

Les attentes en matière de santé concernent aussi bien l'amélioration de la santé physique et psychique que la couverture sociale. Comme souligné dans le rapport du CESE sur la jeunesse en 2018, la protection sociale est l'une de leurs préoccupations majeures des jeunes. Ils sont plus de la moitié à ne pas être couverts par une protection sociale (ONDH, 2017), alors qu'un jeune sur cinq (21%) est couvert par le RAMED. La demande de protection sociale est directement corrélée à l'emploi. Les attentes en matière de santé et de couverture sociale sont exprimées aussi bien par les jeunes ruraux que les jeunes urbains, quels que soient les niveaux d'études. Elle renvoie à la difficile insertion sociale et formalisation professionnelle des jeunes.

4.2.2. Des attentes en matière d'éducation et de formation adaptée à l'emploi

L'âge de jeunesse est souvent considéré comme un âge de transition entre les études et l'emploi. On lie souvent l'insertion dans le milieu professionnel au diplôme et à la qualification professionnelle. Il est donc naturel que l'une des attentes essentielles des jeunes scolarisés ou en formation professionnelle est de pouvoir développer des compétences leur permettant d'augmenter leur chance d'insertion. Selon l'enquête nationale du CSEFRS (2019), la majorité des parents ont une vision de l'avenir social de leur progéniture en rupture avec la « transmission de leur situation sociale ». Lorsqu'ils mentionnent les souhaits de la situation sociale qu'ils envisagent pour leurs enfants comparativement à la leur, bon nombre de parents récusent leur situation au rang de figure repoussoir, souhaitant que leurs enfants échappent aux conditions de leur vie actuelle.

Graphique 27 : Proportions des parents selon la position sociale qu'ils souhaitent pour leurs enfants comparée à la leur



Source : CSEFRS, 2019.

Néanmoins, malgré les efforts fournis en matière d'alphabétisation et de scolarisation, le système national d'éducation et de formation n'arrive pas encore à résoudre l'équation de l'adaptabilité des formations aux besoins de l'emploi. Les jeunes scolarisés, en particulier ceux disposant d'un niveau d'étude élevé, ne veulent plus subir le sort des « diplômés chômeurs ». Ils sont en attente d'alternatives et de parcours qui répondent au monde de l'emploi et de l'entrepreneuriat, pour les diplômés mais aussi pour ceux qui ont interrompu leurs études.

La crise du Covid-19 a fait émerger de nouvelles préoccupations en matière de capacités d'adaptation aux nouvelles modalités d'enseignement et de formation. Une fois de plus, le risque est d'assister à une nouvelle fracture, numérique cette fois-ci. Les jeunes scolarisés issus du monde rural ou de ménages à faibles revenus, n'ont en effet pas toujours un accès à une infrastructure numérique satisfaisante.

4.3. Une jeunesse qui aspire à la dignité et à la citoyenneté

Au-delà du rapport des jeunes à la politique formelle ou électorale, une définition élargie de la participation politique doit prendre en compte les formes de participation non-électorale, comme l'engagement dans la société civile, la protestation, le boycott, la signature de pétitions ou d'autres modes alternatifs de participation.

Plusieurs plateformes politiques ont été créées par ailleurs, comme nouabook.ma⁷⁴, Noucharik.ma⁷⁵, chabab.ma⁷⁶ et tout récemment, la plateforme <http://maba3d-corona.com/> lancée par le RNI⁷⁷ afin de permettre aux jeunes de réfléchir aux politiques publiques à mener dans la situation post-Covid et dans la perspective des prochaines élections législatives.

Malgré tous ces efforts institutionnels, les jeunes font de la politique autrement et investissent d'autres formes de participation. Les contributions des jeunes prennent des formes alternatives, numériques en l'occurrence. Elles peuvent aussi combiner participation politique réelle et virtuelle (manifestations, mouvements sociaux, cyberactivisme, boycott, journalisme amateur, humour créateur, production de vidéos, etc.).

Les médias et les réseaux sociaux fournissent en effet aux jeunes un espace d'expression de leur mécontentement et de leur frustration pour exercer leurs droits à la citoyenneté de manière innovante et créative (mouvements du 20 février, du boycott, du hirak, etc.). Ils permettent aux jeunes de contourner la contrainte étatique et celle des partis politiques déjà établies, en majorité en mal de démocratie interne (Zerhouni, 2019). Or, l'espace de liberté d'expression qu'offre l'internet aux jeunes fait l'objet de nouvelles réglementations forcément contraignantes pour ceux qui utilisent les opportunités numériques comme plateformes de critique, d'alerte et d'appel à la mobilisation allant au-delà du virtuel pour investir concrètement la rue, d'autant plus que le coût de l'action protestataire n'est pas très « coûteux » pour les manifestants, à l'exemple de la dernière campagne du boycott qui a ciblé des produits de consommation. Celle-ci a été déclenchée virtuellement, puis a engendré un suivi de la part des consommateurs, sans avoir à payer le « coût » des manifestations publiques.

A contrario, dans les mouvements sociaux du hirak à El Hoceima ou encore Jerada, les protestations ont eu lieu dans l'espace public physique de la rue, ce qui a engendré des arrestations parmi leurs « meneurs » et la dispersion des mouvements. Dans l'exemple du « Mouvement sur la voie 96 d'Imider », les jeunes ont également utilisé de nouveaux répertoires d'action collective dans leur lutte contre la mine d'argent, à savoir le « sit in écologique », comme mode de participation politique alternative, et la production d'un documentaire.

Durant la période de confinement, le virtuel a aussi servi de plateforme de critique et d'alerte comme modalité de participation citoyenne, à l'exemple de la mobilisation contre le projet de loi 22.20. Ceci dit, l'exercice de ces modes de participation alternative n'est pas sans risques pour les jeunes qui dépasseraient les « lignes rouges ». Quoi qu'il en soit, le projet de suppression du quota des jeunes dans la représentation parlementaire devrait pousser les jeunes à passer d'une citoyenneté virtuelle, même active, à une réelle participation politique aux niveaux national et local.

Dans le monde rural, la participation politique alternative des jeunes passe souvent par le tissu associatif. Les dynamiques politiques actuelles y montrent l'émergence d'un leadership jeune (Kadiri et al., 2015), alors que dans le passé, on était dans une configuration de leadership porté par des notabilités traditionnelles (Leveau, 1985).

Cette modalité de participation politique est liée à l'émergence depuis une vingtaine d'années d'un mouvement associatif important et dynamique, aussi bien dans le monde rural qu'urbain. En effet, comparé à l'engagement dans une structure politique, le taux des jeunes qui se sont investis dans une association culturelle ou qui comptent le faire est relativement élevé : 32,2% en ont déjà fait l'expérience, 46,3% ne l'excluent pas et 19,2% n'y sont pas intéressés (Generation What, 2019). Une tendance identique est observée concernant l'adhésion des jeunes dans les associations sportives ou de proximité. Ceci démontre leur volonté de participer et d'être actifs en dehors des

⁷⁴ Plateforme de mise en ligne et communication entre citoyens et députés parlementaires (principalement utilisée par les jeunes).

⁷⁵ Plateforme de dépôt de pétitions citoyennes en ligne (forte utilisation des jeunes).

⁷⁶ Plateforme de la Rabita Mohammedia des Oulémas en faveur de jeunes et leur conscientisation citoyenne.

⁷⁷ Rassemblement National des Indépendants.

partis politiques. « La nouvelle dynamique de la société civile attire davantage les jeunes. Elle offre un espace d'épanouissement personnel dans une organisation à taille humaine, un accès plus rapide au leadership, et éventuellement à la visibilité médiatique, loin de la rigidité bureaucratique des organisations politiques ou syndicales traditionnelles empêchant ou ralentissant le renouvellement du leadership » (Generation What, 2019).

Conclusion

Les analyses qui précèdent posent la question de l'accès des jeunes à leurs droits fondamentaux et montrent clairement le besoin d'un modèle social susceptible de fournir aux jeunes un filet de sécurité sociale leur permettant de faire face aux risques qui les guettent et d'aboutir à leur autonomie. La conjoncture du Covid-19 met davantage en lumière ces enjeux prioritaires, non adressés ou devant l'être. En plus de remettre les questions d'éducation, d'emploi et de protection au cœur des besoins, elle révèle le lien entre précarité et non-émancipation des jeunes et, partant, la question centrale de l'égalité des chances.

Par ailleurs, l'offre infrastructurelle du pays n'est plus au diapason des pratiques sociales et culturelles des jeunes. Certes, il existe bien une dynamique à géométrie variable portée par des acteurs associatifs et sociétaux qui cherchent à combler les déficits existants, mais la demande de reconnaissance, de formation et d'accompagnement reste très soutenue.

Malgré l'élévation du niveau d'études des jeunes Marocains, leur insertion économique et sociale reste longue et difficile. Or, pour appuyer toute action en sa faveur, il est indispensable que celle-ci soit la moins dissociée possible par rapport aux perceptions et aux attentes des jeunes. Outre la confiance qu'ils accordent aux principales institutions nationales, l'inclusion des jeunes dépend, d'une manière générale, de l'existence de mécanismes institutionnels assurant leur participation active dans la vie publique. La mobilisation des jeunes dans le processus de prise de décision est l'un des déterminants du succès des programmes et des politiques publics, et ce, à travers l'institutionnalisation du dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics.

L'implication efficace des jeunes consiste à leur donner l'opportunité d'être des acteurs dynamiques dans les sphères politique et associative, ce qui va permettre de renforcer leur confiance vis-à-vis de l'État et de ses institutions. Les jeunes ont certes besoin d'orientation et d'encadrement, mais aussi d'être écoutés, reconnus et valorisés dans la gestion de la chose publique. Le renforcement de la citoyenneté des jeunes faciliterait leur inclusion économique et sociale, ce qui contribuerait à améliorer le rendement des politiques publiques et l'optimisation des ressources budgétaires.

De même, les jeunes sont à la recherche de nouveaux espaces d'expression et d'action. Ils ont un comportement de méfiance vis-à-vis des institutions, méfiance que ces dernières leur rendent d'ailleurs, et que leurs besoins de liberté, de considération, de médiation et de capacitation méritent d'être pris en compte.

Aussi, le Maroc vit peut-être un moment historique où il s'agit d'accepter la transgression et l'émancipation des jeunes, compte tenu de la dynamique qu'elle génère. L'enjeu n'est donc plus de servir des droits des générations précédentes, mais plutôt ceux des générations à venir. La nouvelle Constitution ouvre la possibilité de nouvelles opportunités pour augmenter la participation des jeunes dans la prise de décision.

Le moment est venu d'envisager des interventions pour soutenir les aspirations des jeunes, de favoriser leur participation aux niveaux local et national, et à reconstruire leur confiance dans les institutions de prise de décision.



CHAPITRE 6 :

LES POLITIQUES PUBLIQUES : UNE ADAPTATION AUX AGES ET AUX ATTENTES DE LA JEUNESSE



1. Introduction

L'analyse des politiques publiques, annoncées et/ou déployées à l'adresse de la jeunesse, mettent en lumière les enjeux prioritaires ou devant l'être pour cette catégorie de la population. La conjoncture du Covid-19 a révélé l'acuité de leurs limites déjà mis à l'index à l'aune des réalités structurelles. En plus de remettre les questions d'éducation et d'emploi et de protection universelle au cœur des besoins, la pandémie a révélé également le lien entre précarité et non-émancipation des jeunes et du coup, la question centrale d'égalité des chances. Les politiques publiques à l'adresse de la « jeunesse » ont tendance à s'appuyer sur des critères normatifs, d'âge et de statut. Elles ne tiennent pas compte de la diversité et de la réversibilité des parcours des jeunes, ce qui conduit à l'exclusion de fait de nombre d'entre eux, souvent réduits à l'invisibilité.

Les politiques publiques de « jeunesse » actuelles se caractérisent par leur fragmentation et leur déficit de convergence, empêchant en conséquence tout un pan de notre société de passer de l'état de jeunesse à celui d'adulte indépendant et autonome, c'est-à-dire en capacité d'assumer sa propre existence.

Bien entendu, certains jeunes seront autonomes très tôt, d'autres plus tard, en fonction de leur situation personnelle. Mais, l'investissement dans la jeunesse ne relève pas seulement d'une question de moyens et d'allocation de ressources. Il soulève également un enjeu de conception de l'action publique et de changement de posture vis-à-vis des pratiques et des modes de gouvernance. La mise en œuvre d'une stratégie d'investissement social implique une approche plus transversale, non seulement corrective et réparatrice, mais aussi préventive, participative et inclusive, notamment avec tous les acteurs concernés, en premier lieu la famille, permettant d'anticiper l'émergence des difficultés pour éviter qu'elles ne s'installent.

Ce chapitre soulève aussi la question de l'accès des jeunes aux aides et aux droits à une protection sociale suivant leur situation. Il montre que la transversalité des politiques publiques des jeunes ne prend pas en considération la diversité des jeunes marocains selon leur sexe et leur territoire de résidence. Cette transversalité n'est pas synonyme d'équité territoriale car les jeunes Marocains ne connaissent pas les mêmes déterminants sociaux. A titre d'exemple, les stratégies de l'emploi se sont globalement adressées qu'aux jeunes diplômés et aux jeunes entrepreneurs, alors que les taux de scolarisation et d'obtention de diplômes sont largement inférieurs en milieu rural. De fait, cibler les jeunes diplômés, c'est laisser de côté une grande partie des jeunes ruraux. Il rappelle le besoin d'un modèle social susceptible de fournir aux jeunes un filet de sécurité sociale leur permettant de faire face aux risques qui les guettent et d'aboutir à leur autonomie.

Une première section de ce chapitre traite de l'état des lieux des politiques publiques à l'adresse des jeunes, mettant l'accent sur deux grands enjeux liés aux politiques publiques à savoir : l'écart entre les droits formels et le droit réel dans l'accès des jeunes aux droits économiques et sociaux et les difficultés de mettre en cohérence les innombrables dispositifs de soutien aux jeunes qui se sont cumulés dans le temps. Une seconde section aborde la cohérence de ces derniers et leurs orientations sur l'accès des jeunes aux droits économiques et sociaux.

La troisième section reviendra sur les pistes d'amélioration des politiques en faveur des jeunes. L'objectif est de redessiner des pistes d'orientation tenant compte des insuffisances qui caractérise les politiques et les programmes actuels. Aussi, les domaines d'action de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de l'emploi et de la citoyenneté seront pris en considération. Seront alors dégagés les principes d'actions qui doivent guider à terme les politiques publiques adressées aux jeunes afin que leur soit assuré un cheminement apaisé vers l'âge adulte et l'autonomie.

2. L'Etat des lieux des politiques publiques à l'adresse de la jeunesse

La jeunesse marocaine dispose selon la loi de larges droits économiques et sociaux dans les domaines de l'éducation-formation, la santé, l'emploi et la culture. Ces droits sont garantis par la Constitution. L'accès à ces droits est facilité par des dispositifs réglementaires et infrastructurels. Mais, l'impact de ce cadre juridico-légal est limité. Les droits économiques et sociaux de jure sont indéniablement ouverts aux jeunes. De facto, ces droits pèchent par un défaut d'universalité : des accès qui relèvent de plusieurs statuts et qui laissent transparaître des difficultés dans l'appropriation des dispositifs et l'insuffisante couverture des besoins des catégories de jeunes - notamment les jeunes ruraux- par un certain nombre de politiques publiques.

Un mille-feuille de dispositifs spécifiques est ouvert aux jeunes : les programmes et actions de l'Agence de Développement Social (ADS) et de l'Entraide Nationale à destination des jeunes, les bourses scolaires et universitaires, les contrats de formation et d'insertion-emploi, les programmes de l'INDH ciblant la jeunesse, les actions en faveur des jeunes à besoins spécifiques, les infrastructures et activités culturelles, sociales et sportives, etc. Cet empilement de dispositifs forme un système complexe dont l'efficacité pâtit de la faible articulation de ses composantes à de multiples niveaux (sectoriels, catégoriels, national/local). La gestion de ces dispositifs qui relève de plusieurs acteurs souffre d'un manque de coordination qui rejaillit également sur leur efficacité. L'insuffisance dans l'information et l'accompagnement des jeunes font que l'accessibilité à l'offre disponible est entravée. La distance, le coût d'accès et le sous-équipement des structures d'accueil amenuisent l'attractivité des services auprès des jeunes.

2.1. L'écart entre la situation de jure et la situation de facto dans l'accès des jeunes aux droits

L'accès des jeunes aux droits est une condition nécessaire à leur épanouissement personnel et à leur accès à l'autonomie. Le parcours social du jeune, entre son enfance et l'âge de sa première expérience professionnelle, est protégé par un certain nombre de droits auxquels il peut prétendre au sein d'institutions sociales dont les plus importantes sont sa famille et le système éducatif, le système de santé ou le système de protection sociale au sens large. Les engagements de l'Etat envers les jeunes se traduisent par des obligations légales telles que la scolarisation obligatoire ou la protection sociale lorsqu'ils sont en situation de fragilité extrême. Ces droits sont inscrits dans la législation marocaine, notamment la Constitution, les lois et dans les conventions et engagements internationaux ratifiés par le pays⁷⁸.

La nouvelle Constitution de 2011 a représenté une opportunité de taille pour l'institutionnalisation des actions et des initiatives en faveur des jeunes. L'article 31 stipule que « l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens disponibles pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir du droit aux soins de santé ; à la protection sociale [...] ; à une éducation moderne, accessible et de qualité ; [...] ; à la formation professionnelle[...] ; à un logement décent ; au travail et à l'appui [...] en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi [...] », tandis que l'article 33 précise « qu'il incombe aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures appropriées en vue d'étendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays. [...] »

S'inspirant de la nouvelle Constitution, les progrès réalisés dans la modernisation du cadre juridique témoignent de l'action menée par les pouvoirs publics dans le domaine de la jeunesse afin de soutenir des politiques qui favorisent les droits de l'homme, l'inclusion sociale, l'égalité des genres et la participation active des jeunes. Le Maroc a fait siens les principes énoncés dans les Conventions internationales sur les droits de la jeunesse, qui ont inspiré l'adoption ou la réforme de lois répondant

⁷⁸ Par exemple l'article 26 de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par le Maroc le 21 juin 1993.

aux standards internationaux (loi portant sur le travail domestique, loi sur la violence à l'égard des femmes, etc.). Il dispose désormais d'un arsenal juridique de protection des droits des jeunes.

Mais si la loi a donné lieu à des normes véritablement constitutionnelles, il existe quelques domaines dans lesquels la condition juridique de la jeunesse présente des faiblesses. La transition vers l'âge adulte des jeunes Marocains est mal assurée dès lors qu'ils n'empruntent pas un parcours éducatif, suivi d'une bonne formation, menant à un emploi stable sans rupture. Or, ce parcours ne concerne pas l'ensemble des jeunes Marocains, dont de larges composantes restent en proie à de multiples risques de ruptures sociales pouvant les conduire à la fragilisation et à la précarisation. Quelques catégories de jeunes (jeunes en situation de handicap, jeunes détenus ou anciennement détenus, jeunes mineurs en situation difficile) bénéficient de programmes spécifiques. Ces programmes sont en général modelés par des critères spécifiques, comme celui de l'âge, ce qui fait que les jeunes sont considérés devant la loi comme des adultes dès quasiment l'âge de la majorité légale, sans qu'ils soient pour autant indépendants et autonomes financièrement.

Dans des phases de leur vie sociale, les jeunes sont des ayants droit qui bénéficient de la familialisation des politiques publiques à travers les transferts sociaux (allocations et prestations familiales, aides fiscales, rattachement à la sécurité sociale). Cette familialisation couvre essentiellement les jeunes ayants droits appartenant à des familles de salariés des secteurs privés formels ou du secteur public. Les jeunes appartenant à des familles actives dans le secteur informel ne bénéficient d'aucun système de protection sociale et dépendent de l'apport direct de la famille dans la couverture des besoins essentiels. La famille continue de jouer un rôle central et se substitue souvent aux politiques publiques, notamment en matière de logement, de recherche d'emploi et de financement des projets.

Au-delà de la majorité légale, les jeunes ne peuvent quasiment pas prétendre à la sécurité sociale en l'absence d'emploi. C'est dire son rôle structurant joué dans le cadre du paradigme politique actuel. Pour ces jeunes, seul l'accès à l'emploi réglementaire permet de les placer sous la protection du code du travail, ce qui justifie la tendance au développement de politiques et de stratégies centrés sur l'insertion par l'emploi. D'après les résultats de l'enquête Sahwa (2015), 63% des jeunes ont utilisé les relations personnelles et familiales pour accéder à l'emploi, 61% des jeunes entrepreneurs ont été soutenu financièrement par leurs parents, ce qui interroge l'efficacité des dispositifs d'intermédiation pour l'insertion mis en place par l'Etat. Cette situation a une influence considérable sur la manière de considérer les difficultés d'accès des jeunes à l'âge adulte, renforce les inégalités sociales et conduit les jeunes à se défier très largement de leur classe politique⁷⁹.

Ainsi, en dépit des textes énonçant les principes, il est reconnu que dans la pratique, la jouissance par les jeunes de leurs droits continue d'être limitée par les procédures administratives souvent complexes. L'ignorance des procédures judiciaires, l'insuffisance de l'information et la persistance des attitudes négatives à l'égard des jeunes, la difficulté d'accès aux ressources productives et la réticence de certains employeurs à recruter des jeunes en sont des exemples. A cela, il faut ajouter les pratiques coutumières défavorables à la jeune femme que sont les mariages précoces et forcés.

Dans ce contexte de différenciation entre droit formel et droit réel, des écarts entre la situation de jure et la situation de facto en matière d'accès aux droits, la jeunesse demeure profondément préoccupée par la dégradation de son état social dans une société affectée par des difficultés économiques et sociales qui résultent du fait que les politiques publiques ne se préoccupent pas suffisamment de l'inclusion des jeunes. Ils se considèrent placés dans des situations délicates, où leur aspiration à la pleine jouissance des droits économiques et sociaux et à une transition en douceur vers une vie autonome sont des défis de plus en plus difficiles à relever. Pour nombre d'entre eux, le chômage, la précarité, la discrimination et l'exclusion sociale sont une réalité. Même les plus qualifiés vivent une transition complexe entre l'éducation et le marché du travail. Les jeunes font partie des groupes les plus vulnérables de la

⁷⁹ Galland, 2008 ; Loncle, 2008, Van de Velde, 2008 ; Mc Neish and Loncle, 2003 ; Commissariat général du Plan, 2001.

société, et les difficultés socio-économiques dressent de sérieux obstacles à leur autonomie, à leur développement personnel et à leur pleine participation à la société.

L'accès plein et sans entrave des jeunes aux droits est un élément essentiel de la culture des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Les jeunes doivent jouir pleinement de tous les droits en vertu des législations nationales ou internationales, excepté lorsque des dérogations juridiques justifiées sont prévues pour la protection des mineurs. Le fait d'assurer aux jeunes la pleine jouissance de leurs droits et la dignité humaine, et d'encourager leur engagement à cet égard, devrait être considéré comme l'une des priorités des politiques de jeunesse.

La question de l'accès des jeunes aux droits est traitée de façon « éclatée » par plusieurs outils juridiques consacrés à des thématiques différentes. Dans tous les domaines qui ont un impact sur la vie des jeunes, un défi majeur consiste à faire en sorte que les jeunes connaissent leurs droits et les mesures à prendre s'ils en sont privés. Améliorer l'accès aux droits exige que les jeunes, les organisations de jeunesse et les responsables de jeunes connaissent les droits dont ils devraient pouvoir jouir et ce qu'ils peuvent faire en cas de violation de ces droits. Améliorer l'accès aux droits passe aussi par la suppression des barrières juridiques, politiques et sociales, mais aussi par le suivi régulier des violations des droits, notamment lorsqu'elles concernent des catégories marginalisées.

Pour améliorer l'accès des jeunes aux droits, les politiques publiques devraient : i) s'attaquer aux pratiques discriminatoires dont sont victimes nombreux de jeunes.; ii) supprimer tout obstacle juridique, administratif et pratique au droit des jeunes de constituer librement des associations et d'y contribuer activement ; iii) améliorer les politiques de jeunesse susceptibles de promouvoir plus efficacement l'accès de tous les jeunes aux droits, notamment : les obstacles à l'accès à une éducation et une formation de qualité; les difficultés rencontrées, pour trouver un emploi stable et disposer de conditions de travail équitables ; l'insuffisante capacité des services sanitaires et sociaux à pourvoir à leurs besoins particuliers et des opportunités de participation à la vie de la société.

2.2. Un système complexe : une faible articulation des dispositifs, une gestion relevant de plusieurs acteurs, et une coordination insuffisante

Les grandes orientations pour l'inclusion des jeunes se déclinent en programmes et politiques sectorielles, mais ne se traduisent pas en objectifs et priorités clairement définies et partagées. Ceci handicape les efforts de coordination des réformes en faveur des jeunes.

En fait, l'absence de document d'orientation générale servant de référentiel⁸⁰ aux politiques publiques à l'adresse des jeunes est l'un des chaînons manquants pour une meilleure cohérence des politiques les concernant. La non prise en compte de la temporalité lorsqu'il s'agit d'établir des priorités dans les politiques qui ciblent les jeunes, à court, moyen et long terme complique et le déploiement temporel des réformes.

Par ailleurs, pour de nombreux programmes, la période de mise en œuvre est révolue, sans que des suites claires aient été données. Enfin, les responsabilités des acteurs devant prendre part au portage de la stratégie élaborée par le Département de la Jeunesse et des Sports ne sont souvent pas toujours définies. Il apparaît ainsi que l'implication des parties prenantes lors de l'élaboration des politiques n'est pas systématique, ce qui nuit à la coordination des objectifs et des mécanismes de mise en œuvre par les autorités compétentes et, in fine, à l'appropriation collective des politiques et programmes.

Certes, une certaine convergence des politiques publiques se manifeste à travers la coordination des acteurs, voire une collaboration verticale dans les secteurs d'intervention sur des dispositifs communs entre bailleurs, Agences et Ministères. Mais toutes les stratégies sectorielles, et surtout celles de l'emploi, ont besoin d'interactions avec les programmes en matière d'éducation et de formation professionnelle.

⁸⁰ Une stratégie a été élaborée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour 2015-2030.

Pourtant, aucune d'entre elles n'est alignée avec la politique de l'éducation, et développe des initiatives parallèles en la matière.

Dans certains secteurs, des dispositifs différents sont déployés, avec peu de coordination entre eux. La tendance identifiée chez l'ensemble des producteurs de programme est de construire des collaborations entre bailleurs et ONG ou agences publiques et ONG, multipliant les programmes existants, notamment sur les thématiques peu balisées telles que la formation à l'employabilité, l'entreprenariat ou l'apprentissage.

Les dispositifs ont peu d'intégration horizontale et exploitent peu les synergies potentielles entre eux. Enfin, des dispositifs sociaux historiques sont notoirement sous-financés et sous-dotés en ressources humaines, à la fois en quantité et qualité. La faiblesse des politiques publiques de protection sociale de l'enfance ou la sous-performance du modèle de gestion des centres ont notamment été détaillées dans un rapport de la Cour des Comptes daté de mai 2018.

Un des défauts relevés pour la plupart des dispositifs est néanmoins le manque de détails des indicateurs visés par les politiques publiques. Outre le déploiement des projets sur le terrain et le volume de personnes accueillies, il existe peu d'indicateurs de suivi de moyen terme de la qualité ou d'évaluation des politiques publiques déployées, notamment au regard des populations cibles visées. Les évaluations des projets multi-acteurs sont réalisées entre partenaires, parfois par un bureau d'études extérieur dans le cas de l'achèvement d'un projet.

Il existe très peu de véritables études d'impact menées à bien car ces dispositifs sont trop lourds (ils nécessitent un suivi sur cinq ans) et comportent des coûts importants. Ils sont généralement mis de côté d'autant plus que la fragmentation de la politique publique entre les différents acteurs incite plutôt à reporter la question de la qualité sur les opérateurs de terrain dont l'intérêt est d'ailleurs de mettre en avant les données positives du dispositif dont ils ont la charge. Enfin, l'absence de registres d'identification unifiés qui comporteraient des indicateurs socioéconomiques sur les personnes prises en charge par les dispositifs ne permet pas de bien connaître statistiquement les bénéficiaires visés par les politiques publiques ou encore leur devenir après le passage dans le dispositif.

Pour dépasser ces insuffisances dans la coordination des politiques et des programmes en faveur des jeunes, il s'agit de dynamiser les comités interministériels dans les domaines de l'éducation et de l'emploi qui ne se réunissent que très peu. Le manque d'activation des mécanismes institutionnels impliquant plusieurs parties prenantes avec une définition claire des rôles des acteurs pénalise l'efficacité des politiques et des réformes.

La coordination ad hoc dans la mise en œuvre des politiques publiques peut aussi se révéler efficace dans certains cas. A cet effet, une meilleure gouvernance budgétaire contribuerait au renforcement de la cohérence des politiques publiques. Établir une situation consolidée des comptes du secteur public apparaît comme une nécessité pour s'assurer de la cohérence financière entre les différents acteurs économiques publics.

L'examen multidimensionnel réalisé par l'OCDE montre que, malgré certains efforts de rationalisation, les exceptions budgétaires entravent la cohérence de l'action publique et nuisent à la lisibilité budgétaire. Celles-ci sont liées au poids relativement important des Comptes Spéciaux de l'État et au rôle des services de l'État gérés de manière autonome.

En fait, la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats (GAR) fournira un nouvel outil pour accroître la cohérence de l'action de l'État. Sa mise en œuvre dans la loi de Finances à partir de 2018 marquera également un tournant vers plus de cohérence des politiques publiques. La répartition du budget par programme, et le suivi des indicateurs de performance, tels que prévus par la LOLF, permettront de renforcer l'articulation et le pilotage des politiques publiques.

Malgré les efforts et les multiples initiatives des départements publics visant la jeunesse, il s'avère, comme l'affirme le rapport du Conseil Economique et Social sur la jeunesse, que « les politiques en faveur de la jeunesse restent limitées par le manque d'une vision cohérente et commune à l'ensemble des acteurs publics, privés, et à la société civile »⁸¹. Cette réalité traduit l'insuffisance des investissements dans le secteur social et des services à faire face aux besoins.

Globalement, les contraintes qui pèsent sur les politiques publiques à l'adresse de la jeunesse se résument dans les points suivants :

1. La nécessité d'activation du cadre stratégique de coordination des politiques en faveur des jeunes, permettant de dépasser leur fragmentation actuelle.
2. Le ciblage des jeunes pauvres et vulnérables reste insuffisant en l'absence de mécanismes qui puissent leur assurer de tirer parti des investissements publics de manière équitable.
3. Le manque de suivi-évaluation des politiques et programmes rend difficile l'analyse de leur impact sur les jeunes, les données disponibles n'ayant pas été conçues à cette fin.
4. L'insuffisance de ressources financières et de personnel qualifié est à noter. De plus les prestations de services sont insuffisantes pour faire face aux besoins et de répondre aux demandes des jeunes. Une amélioration des compétences et de la gouvernance doit être entreprise dans ce sens.
5. Beaucoup de politiques manquent d'ancrage local. Une meilleure utilisation des mécanismes de partenariat public-privé permettrait d'améliorer les prestations de services. Les initiatives devraient tenir compte des besoins et spécificités locales en impliquant diverses parties, publiques et privées. La régionalisation avancée appelle également à une meilleure gouvernance budgétaire des collectivités locales, en termes de ressources transférées, de recettes fiscales et d'endettement, pour s'assurer de la cohérence des politiques publiques entre les échelons national et local.

3. Vers un réajustement des politiques publiques

Pour dépasser la démarche, exclusivement top-down, il convient de tenir compte de la dimension transversale et intersectionnelle de la jeunesse, et l'aborder de manière équilibrée, comme un potentiel à protéger, mais aussi une énergie à canaliser et une ressource à faire croître. Des principes directeurs devraient être réaffirmés et servir de repères aux lignes-forces du réajustement des politiques à l'adresse des jeunes.

3.1. Les principes directeurs

Les principes directeurs à adopter dans le réajustement des politiques publiques à l'adresse des jeunes sont de trois types.

- Le premier principe est un changement de doctrine, d'approche et de conception de ce qu'est un jeune. Et cette transformation en termes de mindset des dirigeants nécessite des efforts de coordination et des relais fiables.
- Le deuxième changement, dont l'urgence est accentuée par la crise pandémique, concerne la responsabilité de l'Etat à l'égard des catégories en mal d'autonomie, en matière de formation, de renforcement de capacités et de protection sociale.
- Le troisième tournant à opérer concerne la prise en compte de manière permanente, rapprochée et encadrée, des besoins d'expression et des potentiels de créativité culturelle et d'innovation économique dont recèlent les jeunes.

⁸¹ « Une nouvelle Initiative nationale intégrée pour la jeunesse marocaine », CESE, 2018.

Le cadre institutionnel de formulation des politiques de jeunesse connaît aujourd'hui d'importantes évolutions à la suite de la réforme territoriale et du déploiement d'expérimentations locales, essentiellement dans le cadre de l'INDH. Ainsi, en termes de vie culturelle et sportive, les politiques publiques devraient être territorialisées.

Face à un contexte économique et social des plus inquiétants, il devient impératif de proposer aux jeunes une offre politique crédible qui, tout en étant en phase avec leurs attentes, puisse les réinscrire dans une citoyenneté économique et sociale active et leur redonner confiance en la famille, l'école et les institutions représentatives.

3.2. Les lignes-forces de réajustement des politiques publiques à l'adresse des jeunes

3.2.1. La promotion active de l'égalité des chances au sein de la jeunesse

Les approches inclusives basées sur l'intégration des jeunes aux différentes sphères de la société sont essentielles pour atteindre les priorités stratégiques de l'équité et l'égalité des chances. La réduction des inégalités au sein de la jeunesse et la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion des jeunes passent par la garantie de l'égalité des chances entre eux (lutte contre les facteurs d'exclusion sociale, notamment liés au genre, à l'âge, au handicap, au milieu d'origine, soutien à la mobilité sociale, accès équitable aux droits économiques et sociaux fondamentaux, etc).

Parallèlement au respect de leurs droits fondamentaux, il convient d'établir et de maintenir l'égalité des chances entre les jeunes citoyennes et citoyens, sans distinction de genre, de milieu socioéconomique ou de lieu de résidence. L'égalité des chances entre les sexes et l'autonomisation de la jeune femme est un vecteur principal de l'action publique envers la jeunesse. Elle implique de renforcer l'approche genre dans l'élaboration des politiques et des programmes en faveur de la jeunesse.

L'action publique à l'adresse des jeunes devrait prendre en compte l'ampleur des disparités et concentrer les moyens et les interventions sur les catégories de jeunes les plus démunies et marginalisées. Les programmes spécifiques ciblant les jeunes en situation de vulnérabilité (handicap, jeunes en difficultés, jeunes en situation de rue, jeunes issus des milieux défavorisés) devraient être renforcés. Une attention particulière devrait être accordée à la situation des adolescents (10-18 ans), particulièrement fragiles et vulnérables du fait des changements physiques et émotionnels qu'ils vivent, en assurant une protection spéciale aux mineurs en conflit avec la loi et aux adolescents et jeunes en situation de rue.

3.2.2. L'impulsion d'un changement de la logique prédominante dans les relations d'Etat – jeunes

Cette impulsion nécessite de clarifier les relations à construire avec les jeunes pour que ces derniers puissent prendre individuellement et collectivement les décisions qui les concernent. En d'autres mots, être acteurs de leur parcours. L'approche de la jeunesse devrait être renouvelée en partant des pratiques et évolutions de la société, et en s'appuyant sur des enquêtes qualitatives donnant la parole à des jeunes pour s'exprimer sur leurs trajectoires et aux significations qu'ils donnent à leur dynamique biographique. La multiplication des espaces de participation pour les jeunes élargirait les moments et les lieux d'écoute des voix plurielles d'une jeunesse revendicative et porteuses de créativité. L'effort en termes de communication envers les jeunes, et la facilitation de l'accès à l'information (transparence) sur les sujets qui les concerne serait les vecteurs de reconstitution de la confiance des jeunes envers la décision publique.

Pour répondre aux besoins complexes des jeunes, les politiques de jeunesse sont de nature transversale car elles impliquent différents départements ministériels. Afin de gagner la confiance des jeunes, il est judicieux de mettre en place, en plus du comité interministériel chargé de la coordination des politiques intersectorielles, une cellule dans laquelle sont représentées également les associations de jeunes et la société civile pour une meilleure appropriation de la mise en œuvre de la politique nationale

de jeunesse. La création d'un observatoire de la jeunesse et des partenariats avec les universités et publics/privés, seront essentiels à la mise en œuvre des politiques de la jeunesse.

Vu que l'acteur de proximité qui gère la relation avec les jeunes est l'Etat territorial, avec ses différentes composantes, exécutives et élues, il importe qu'il prenne soin des situations et des doléances des jeunes urbains et ruraux, qu'ils mettent en place des logiques inclusives de concertation et médiation qui s'appuierait sur les jeunes via la société civile et les associations, pour les valoriser et les associer aux politiques publiques.

3.2.3. L'adoption d'une politique publique à l'adresse de la jeunesse fondée sur le triptyque protection, territorialisation et l'autonomisation

Cette triple logique complémentaire permettrait de créer des mécanismes de protection sociale adaptés permettant à l'ensemble des jeunes d'accéder pleinement à la citoyenneté et de bénéficier des politiques sociales sans avoir préalablement exercé un emploi. Elle offrirait aux jeunes engagés dans la société civile des rewardings même symboliques, voire financiers, qui reconnaissent leurs rôles, à travers l'institutionnalisation du statut de bénévoles. Elle favoriserait également l'émergence de politiques territoriales intégrées et construites selon une logique intersectorielle définies au niveau local, de façon relativement souple et, visant avant tout, les besoins et les intérêts des jeunes car c'est au niveau local que les besoins des jeunes s'expriment.

Ainsi, les régions seraient encouragées à associer les jeunes à la construction de cette identité régionale en exploitant au mieux leurs ressources, atouts et richesses. L'association des universités et des régions dans le développement des formations en lien avec le marché de travail de la région contribuerait à l'adaptation de l'offre en formation aux besoins des nouvelles générations, et aux métiers d'un avenir incertain et changeant.

3.3. Les domaines et programmes d'action

Agir pour une meilleure intégration des jeunes appelle à fonder ces approches sur trois principes d'orientation : qualifier les jeunes et n'en laisser aucun à l'abandon, les qualifier et les accompagner dans leur trajectoire de vie.

Ces principes devraient se déployer à travers des dispositifs dans les espaces de valorisation de leurs ressources et couvrir tous les domaines d'action qui concernent les jeunes, à savoir l'éducation, l'orientation professionnelle, la santé, et la protection sociale.

Ces domaines d'action centraux constituent des lieux fondamentaux dans la structuration de la vie des jeunes. Dès lors, ils devraient être au cœur des dispositifs de l'action publique qui leur est dédiée.

3.3.1. Renforcer la dotation des jeunes en capacités et compétences

Il est nécessaire que le développement et le renforcement des capacités individuelles et collectives des jeunes s'érigent en priorité stratégique nationale. Cela exige l'élévation de leur niveau général de connaissances et le développement de leurs aptitudes tout au long de la vie afin qu'ils puissent s'adapter de manière continue et s'intégrer au monde du travail.

Pour leur permettre d'être formés de manière adéquate, d'acquérir un socle garanti et partagé de connaissances de base et d'éducation fonctionnelle, de développer un potentiel et de le concrétiser, l'investissement dans le capital « jeunesse » doit répondre aux impératifs d'élargissement de la base sociale de la production, d'introduction à la culture de la productivité et de la créativité, et d'amélioration des conditions d'accès à l'économie de la connaissance et du savoir.

L'école s'impose comme le pilier de l'égalité des chances et des opportunités, en tant que vecteur principal d'intégration économique et sociale. Dans cette perspective, sont requis : l'accroissement de

l'efficacité interne et externe et l'équité du système éducatif et formatif ; l'amélioration de la qualité des systèmes d'enseignement et de formation ; le développement de l'attractivité de l'école comme lieu de vie, d'apprentissage et d'épanouissement ; la lutte contre le décrochage scolaire pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes ; la lutte contre les abandons scolaires et la faible maîtrise de compétences de base telles que la lecture, le calcul et les sciences, y compris chez les adultes.

Les élèves qui ne parviennent pas à acquérir des compétences de base rencontreront des difficultés sur le marché du travail et auront du mal à participer pleinement à la société. La nouvelle stratégie de l'éducation vise à renforcer les mesures contre le décrochage scolaire, en créant dans les établissements un climat et un environnement favorables à l'apprentissage, en recrutant des enseignants de grande qualité, et en offrant d'autres formes de soutien pédagogique (programmes de rattrapage, tutorat) aux élèves qui en ont besoin.

Dans ce cadre, la prise en considération de la contrainte du financement, des problèmes de gouvernance et le renforcement du préscolaire sont des fondamentaux pour la réussite de la loi-cadre. De même, une véritable stratégie de soutien scolaire en faveur des élèves en difficulté, en renforçant les politiques d'appui social (internats, cantines, bourses et transports scolaires, etc.), dans une logique de partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et la société civile, reste un prérequis de l'équité pour la réussite de la réforme.

Ainsi, l'accélération de l'implémentation de la loi-cadre de l'éducation prévoit l'adoption d'un curriculum intégré au niveau des filières, des pôles et des sections d'éducation et de formation.

Ce curriculum s'appuie sur les principes d'interaction et de complémentarité entre les différents enseignements et spécialités et vise essentiellement de : revoir le système d'évaluation, des examens et de la certification ; mettre en place un système national d'orientation précoce ; mettre en place un cadre référentiel pour concevoir l'architecture des différents cycles de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et traditionnel et de la formation professionnelle, en tenant compte des spécificités de chaque cycle, de sa place dans le parcours d'éducation-formation, ainsi que son rôle dans la réussite des apprentissages. Il vise l'amélioration de l'offre éducative, à travers l'actualisation des formations, leur diversification et leur adaptation d'une manière régulière aux transformations du tissu économique et au développement des métiers.

A cette fin, la qualité des programmes pédagogiques, y compris leurs contenus, devrait offrir le bon dosage de compétences, comprenant des compétences transversales fondamentales et numériques, l'éducation aux médias, et la communication dans les langues étrangères. Ils doivent également être conçus de telle sorte que les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur disposent d'aptitudes et de compétences propres à leur assurer un passage à l'emploi rapide et réussi.

Par ailleurs, une feuille de route de développement de la formation professionnelle a été présentée à Sa Majesté le Roi en avril 2019 et est actuellement en cours de mise en œuvre. Cette feuille de route, qui s'inscrit dans la continuité de la stratégie 2016-2021, a été élaborée afin de réhabiliter ce secteur pour une meilleure insertion des jeunes.

Elle s'articule autour des 5 axes suivants : i) la mise à niveau de l'offre de formation à travers la restructuration des filières ; ii) la création d'une nouvelle génération de centres de formation, baptisés « Cités des Métiers et des Compétences », et des structures multisectorielles et multifonctionnelles ; iii) la modernisation des méthodes pédagogiques et l'adoption de nouveaux standards de qualité ; iv) l'employabilité des jeunes issus de l'informel à travers une série de programmes de formation et de requalification de courte durée ; v) le renforcement de l'attractivité des métiers de la formation professionnelle.

Les Cités des Métiers et des Compétences vont en effet privilégier des formations qui répondent aux spécificités et aux potentialités de chaque région, à la fois dans les métiers liés aux domaines d'activités porteurs de leur écosystème d'accueil, mais aussi dans les métiers du futur, tels que le digital et l'offshoring. Elles vont concerner également les secteurs porteurs dont l'offre de formation au Maroc est très limitée, tel que les secteurs des chantiers navals et du paramédical.

La nouvelle vision consacre l'établissement de liens entre enseignement scolaire et formation professionnelle et leur intégration dans une organisation pédagogique harmonieuse ; la construction des passerelles entre les composants et les niveaux du système, d'une part, et entre ceux-ci et l'environnement économique, social, professionnel, scientifique, technique et culturel et l'instauration de l'autonomie des établissements de formation en adoptant le projet d'établissement.

Dans cette perspective, des réflexions sont entamées au niveau de l'adaptation du cadre juridique actuel régissant les modes de formation en milieu professionnel, à savoir la loi 12.00 relative à l'apprentissage et la loi 36.96 relative à la formation alternée et ce, pour rendre l'organisation et la gestion de ces deux modes plus flexibles et souples et inciter l'entreprise à y adhérer. La finalité étant de : (i) Définir un modèle d'alternance qui renforce le rôle de l'entreprise dans la gestion de la formation, (ii) Offrir aux stagiaires et aux apprentis les conditions favorables de formation pratique et d'acquisition des compétences, et (iii) Permettre aux différents acteurs de déployer les moyens et les potentialités de mise en œuvre de la formation.

L'intégration d'une expérience professionnelle dans le cursus éducatif peut aider les jeunes à développer à la fois les compétences techniques et les compétences plus générales qui s'acquièrent généralement mieux en cours d'emploi, favorisant ainsi l'employabilité à long terme. Si, en plus, les jeunes ont des possibilités limitées d'acquérir une expérience professionnelle, il devient plus difficile d'éviter l'inadéquation des compétences.

Dans ce cadre, la mise en place de partenariats actifs entre les prestataires de formation et les employeurs, la définition d'un cadre réglementaire précis et valorisant l'apprentissage, le développement d'incitations financières ciblées et encadrées pour les PME, sont autant de conditions à considérer pour s'assurer de la réussite des programmes de formation professionnelle.

La mise en place d'un dispositif pour anticiper les besoins en compétence s'avère indispensable pour le développement d'un système intégré d'information sur le marché du travail. Il permettrait l'identification des besoins en métiers, compétences et formations, et fournirait des informations stratégiques en matière de politiques de formation professionnelle et d'emploi à l'échelle nationale, régionale et sectorielle. Ce système devrait reposer essentiellement sur un dispositif d'observation et de veille prospective sectorielle et territoriale.

L'opérationnalisation du dispositif d'observation sur le marché du travail consiste à capitaliser sur les sources d'information existantes, notamment, i) l'enquête nationale sur l'emploi du HCP, ii) les fichiers administratifs et des études et enquêtes réalisées de façon ponctuelle, iii) les enquêtes de veille menées par l'ANAPEC, essentiellement pour l'élaboration de la carte des formations qualifiantes; (iii) les études sur les secteurs de formation élaborées dans le cadre de l'approche par compétences et les études d'insertion et de cheminement des lauréats de la FP menées par le DFP et enfin sur les Répertoires Emplois-Métiers (REM) et les Référentiels Emplois-Compétences (REC).

3.3.2. Renforcer la prise en charge de la santé des jeunes

Dans le but d'assurer le droit à la santé pour tous, comme préconisé par l'OMS et les différents discours royaux, et notamment la santé des jeunes, les pouvoirs publics se trouvent dans la nécessité de mettre une multitude de programmes et stratégies englobants les objectifs à atteindre. A cet effet, le Ministère de la Santé initie des programmes en faveur des jeunes. Ces programmes émanent d'une analyse de la

situation épidémiologique de la population scolaire et universitaire, et de celle des jeunes, en général. Elles s'appuient sur les différentes interventions du Ministère de la Santé, de l'Éducation Nationale, de l'Intérieur et de la Jeunesse et des Sports.

Les orientations d'une stratégie rénovée de promotion de la santé des jeunes devraient promouvoir le bien-être physique, mental et social et apporter des réponses préventives et curatives aux jeunes. Ses objectifs devront contribuer à réduire d'au moins 50%, la prévalence des principaux comportements à risque, principalement le tabagisme et l'addiction aux drogues, d'augmenter la proportion des jeunes pratiquant une activité physique, d'améliorer les connaissances des jeunes pour un comportement sain et responsable en matière de santé, y compris sexuelle et reproductive, et généraliser l'utilisation des services de santé par les jeunes.

Le plan stratégique national de promotion de la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes est appelé à être consolidé. Ce plan se décline en 5 objectifs : créer des environnements favorables à la promotion de la santé mentale et au bien-être des enfants, des adolescents et des jeunes; réduire la prévalence des troubles mentaux et le degré de souffrances liées à la déficience et au handicap ; dépister précocement les problèmes de santé mentale et les conduites addictives ; garantir un accès équitable aux services médico-sociaux de qualité ; établir une base de données actualisées sur la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes afin d'éclairer la prise de décision.

Le programme national de la promotion de la santé scolaire et universitaire datant de 2011 devrait être actualisé pour gagner en efficacité. La couverture de la population scolaire et universitaire par la visite médicale systématique devrait être étendue et le contrôle de l'hygiène en milieu préscolaire et scolaire et en milieu universitaire renforcé. Il en est de même de la couverture pour le dépistage de la myopie par l'échelle métrique de 84% et par la réfraction automatique de 60%. Enfin, les programmes de promotion de l'éducation à la santé et du mode de vie sain, en milieu scolaire et universitaire devraient être consolidés.

L'accélération de la mise en œuvre du plan stratégique national de prévention et de prise en charge des troubles addictifs (2018-2022) : contribuera à : i) la promotion de la santé mentale, la prévention et la détection précoce notamment des groupes à risque, les jeunes ; ii) le développement de l'offre de soins dans les 12 régions sanitaires par la création de centres ou antennes là où ils n'existent pas, le renforcement des équipes en nombre et en compétences ; iii) la réduction des risques sanitaires touchant les jeunes par le dépistage des pathologies liées aux addictions ; iv) la lutte contre les discriminations des personnes usagères de drogues par des stratégies de communication alliant professionnels, associations d'usagers et associations de droits de l'homme.

Par ailleurs, un certain nombre de programmes et d'actions innovantes seraient de nature à faciliter l'accès des jeunes à la santé notamment les bilans de santé gratuits pour les jeunes en difficultés, la prise en charge en amont de ces jeunes, notamment les plus vulnérables ; des actions renforcées sur la santé mentale des jeunes à travers : le développement de centres médicaux psychologiques pour jeunes adultes sur l'ensemble du territoire national, le renforcement du nombre d'intervenants et une meilleure organisation du travail effectué par les différents acteurs sur le terrain (associations, etc.) afin qu'ils puissent être davantage identifiés par les jeunes les plus vulnérables et leurs familles.

3.3.3. Assurer l'insertion économique des jeunes

L'amélioration des performances en matière d'emploi des jeunes nécessite des politiques globales et intégrées qui visent à la fois le développement des services publics d'emploi, l'amélioration de la gouvernance du marché de travail et la promotion d'une croissance riche en emplois, qualifiés et décents.

A cet effet, relier les incitations accordées (mesures/politiques) à la création d'emplois est d'une grande importance, notamment dans ce contexte de crise sanitaire qui a eu des répercussions sur l'ensemble du marché travail et particulièrement les jeunes. Aussi, la priorité à donner aux politiques macroéconomiques et sectorielles qui visent à soutenir les investissements productifs, la promotion de l'entrepreneuriat et la valorisation du capital humain, mérite toute l'attention des autorités publiques.

Pour accroître l'efficacité de ces programmes, de nouvelles approches sont nécessaires, notamment, la formation en entreprises, et l'accroissement des compétences linguistiques, informatiques et de communication des jeunes demandeurs d'emploi. Ces compétences constituent un minimum de connaissances que les entreprises cherchent chez les jeunes recrues.

La conception des dispositifs de services publics qui mobilisent et complètent les réformes et les politiques de l'emploi est nécessaire dans le contexte actuel. Le coût social élevé du non-emploi renforce le bien-fondé des politiques et des programmes de promotion de l'emploi, mais ne devrait pas se substituer aux réformes structurelles identifiées pour une croissance forte et riche d'emplois. La mobilisation de financements substantiels, dont le montant reste actuellement faible, en faveur de ces programmes constitue la clé d'entrée pour les repenser, en définissant les priorités et les objectifs à atteindre en fonction des moyens.

En fait, les PAE devraient être conçues pour faciliter l'accès à l'emploi par des mesures de soutien sélectives et différenciées, avec une logique de complémentarité aux dispositifs de relance de l'économie par le gouvernement. Ils devraient répondre aux besoins des jeunes et être en phase avec les efforts du secteur privé pour apporter des éléments de réponse à l'impact de la crise du Covid-19.

Des programmes d'éducation et de formation, voire des stages subventionnés d'initiation à la vie professionnelle, et des mesures d'ajustement des coûts et des charges sociales des entreprises peuvent contribuer, à éviter le découragement des chômeurs de longue durée, tout en les préparant à saisir les nouvelles opportunités d'emploi qui se présenteront dès que la situation sur le marché du travail s'améliorera.

Tout en capitalisant sur l'expérience des programmes de promotion de l'emploi, des pistes d'amélioration sont possibles pour dépasser les insuffisances, d'une part, tenant compte des facteurs contextuels et, d'autre part, en s'inspirant des bonnes pratiques des pays où ces programmes jouent un rôle important dans la transition des jeunes à l'emploi. Il s'agit essentiellement d'améliorer la conception, le financement et la gouvernance de l'offre actuelle du service public.

Trois actions, en lien avec la phase de conception, semblent être pertinentes : **(i) la réduction de la fragmentation du paysage des PAE ; (ii) l'amélioration du ciblage et du profilage des PAE ; (iii) le renforcement des mécanismes d'orientation et d'intermédiation :**

3.3.3.1. Réduction de la fragmentation du paysage PAE

En raison de la multiplication des intervenants dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'emploi, un effort de coordination et de convergence d'action publique dans ce domaine est nécessaire. Le rôle du leadership politique à un niveau élevé permettrait l'implication de l'ensemble des institutions et des départements concernés⁸².

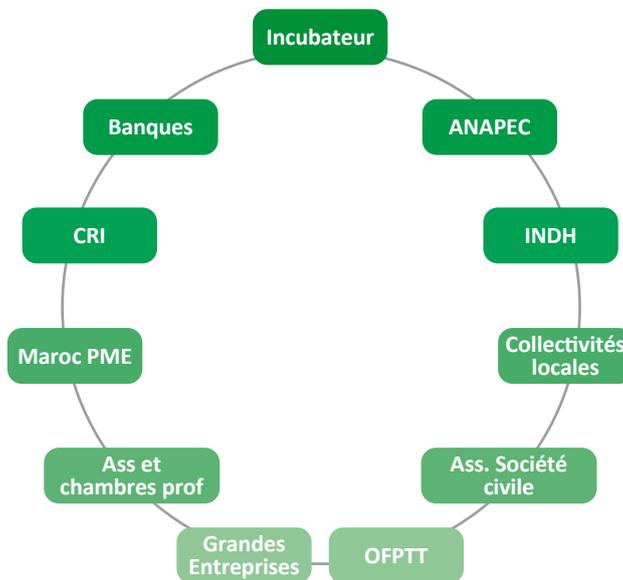
La diversité des programmes et des acteurs renvoie à la problématique générale de la complétude et la convergence de l'action publique⁸³. Dans l'écosystème de l'intégration économique des jeunes, interviennent les acteurs d'intermédiation, les structures en charge de l'investissement et l'entrepreneuriat et ceux en charge de la formation. Les politiques et les plans d'action de ces intervenants révèlent des

⁸² Le discours de Sa Majesté du 20 Aout 2018.

⁸³ Absence de la coordination entre la formation assurée par TAEHIL et les autres programmes de formation à l'emploi, notamment, la formation qualifiante de l'OFPPPT et la formation de l'Entraide Nationale.

divergences et parfois des contradictions⁸⁴. Aussi, les deux acteurs principaux de l'écosystème jeunes et/ou entreprises sont loin de constituer une catégorie homogène et leurs intérêts divergent. En effet, le caractère général des PAE ne permet pas d'appréhender certaines catégories de jeunes présentant un grand risque de vulnérabilité (jeunes sans diplômes, femmes, NEET) ainsi que les entreprises les moins structurées et les microentreprises.

Graphique 28: Coordonner les complémentarités entre les différents acteurs



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

La mise en cohérence de l'action publique dans ce domaine devrait être renforcée entre les acteurs concernés par l'élaboration d'une vision intégrée pour l'inclusion économique des jeunes, déclinée en objectifs prioritaires clairs et partagés. A cet effet, l'activation de la commission interministérielle pour l'emploi et la formation et la rénovation du Conseil de la promotion de l'emploi comme un cadre de concertation et de coordination s'avèrent nécessaires.

L'amélioration et l'implication du privé et des syndicats nécessitent de nouvelles approches et des cadres institutionnelles dédiés, en renforçant les partenariats public-privé. Au Maroc, le dispositif actuel des politiques actives du marché du travail et de formation est caractérisé par un rôle limité du secteur privé, ce qui se traduit par une politique d'aide à l'emploi et de formation incohérente avec les mutations en cours du tissu productif.

Aussi, il est souhaitable de repenser les organes de coordination dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle au niveau régional, afin d'assurer une complémentarité en matière de formation au niveau territorial, d'améliorer la pertinence et l'efficacité du système par la mutualisation des ressources humaines et matérielles.

3.3.3.2. Amélioration du ciblage et du profilage des PAE

La conception d'une nouvelle génération des PAE devra être faite tenant compte de la multiplication des profils des jeunes bénéficiaires. Des évaluations ont révélé que les programmes spécifiques qui ciblent les différentes catégories de population donnent de très bons résultats.

⁸⁴ Voir le volume 2 de l'examen multidimensionnel sur la convergence et la cohérence des politiques publiques.

Le défi pour les décideurs publics est de concevoir des PAE qui soient en même temps inclusifs et modulables. L'objectif est de cibler toutes les catégories concernées tout en adaptant les services fournis aux besoins de chaque catégorie. Les politiques actives du marché du travail pourraient être développées afin d'inclure d'avantage cibler la population non qualifiée et la population à besoins spécifiques (détenus, personnes en situation d'handicap⁸⁵, migrants/réfugiés).

Aussi, les PAE gagneraient en efficacité en distinguant l'emploi indépendant et l'entrepreneuriat et en identifiant les préférences des jeunes pour l'auto-emploi et l'emploi salarié, l'emploi dans le privé ou dans le public et selon les secteurs d'activité économique. L'objectif est de concevoir des programmes selon les besoins mais aussi de chercher à orienter les jeunes selon les priorités de développement économique, d'autre part.

En fait, les programmes devraient viser en premier lieu la réduction de la pauvreté et les jeunes les plus vulnérables, c'est-à-dire les jeunes ruraux et ceux de faible niveau de formation (NEET, personnes sans emploi en particulier les femmes), et ce, par le renforcement des modes de formation par apprentissage et les programmes d'alphabétisation. Les effets de la crise plaident pour la contribution à l'intégration sociale et professionnelle des différentes catégories de la société et à la garantie de l'équité et de l'égalité des chances pour améliorer les rendements sociaux.

Dans ce cadre, des programmes et des politiques pour améliorer la participation des femmes à l'activité économique sont d'une grande utilité pour le développement du pays. Les recommandations du conseil de l'OCDE pour favoriser et motiver les femmes à intégrer le marché du travail peuvent avoir un impact important à moyen terme. A cet égard, l'étude de l'OCDE (2017) sur certains pays du MENA, y compris le Maroc⁸⁶, a montré notamment, la hausse des taux de scolarisation dans le préscolaire et le développement du travail à temps partiel⁸⁷.

3.3.3.3. Un Package d'intervention

Les programmes d'emploi pour les jeunes devront être en mesure d'offrir un ensemble complet d'interventions allant de la formation au conseil, à l'intermédiation et au soutien au revenu. Par conséquent, bien qu'il n'y ait pas de combinaison spécifique de services qui fonctionne toujours, les programmes qui ajoutent des services complémentaires à l'intervention principale, quels qu'ils soient, ont tendance à faire mieux. L'interprétation est que le succès des programmes d'emploi des jeunes repose sur leur capacité à répondre aux multiples besoins / contraintes auxquels est confronté un groupe hétérogène de bénéficiaires.

Il peut être utile d'améliorer l'accès à des programmes combinant apprentissages scolaires et pratiques. Les programmes d'aide à la recherche d'emploi et d'orientation professionnelle sont souvent le meilleur moyen pour aider les jeunes chômeurs, tandis que la formation à la carte peut aider les jeunes à acquérir les qualifications qui leur manquent. Mais pour les jeunes les plus défavorisés, il faut mettre en place des programmes complets garantissant aux bénéficiaires un package d'interventions polyvalentes.

3.3.3.4. L'intermédiation et l'orientation⁸⁸

L'aide à la recherche d'emploi et l'orientation professionnelle devraient rester la première forme de soutien pour les jeunes. Les effets de l'intermédiation et de l'orientation sur l'accès à l'emploi l'emportent sur les autres programmes pour accéder à l'emploi.

⁸⁵ Il s'agit de développer une offre de formation professionnelle adaptée aux handicaps par la formation des formateurs aux approches pédagogiques adéquates aux besoins de cette catégorie de la population.

⁸⁶ En effet, à l'heure actuelle, les inégalités sont fortes en termes de temps journalier consacré aux tâches domestiques : 4h18 pour les femmes actives occupées contre 42 minutes pour les hommes actifs occupés (OCP Policy Centre/DEPF, 2017).

⁸⁷ Voir référence OCDE.

⁸⁸ La recherche méthodique d'emploi constitue également une dimension où le Maroc accuse un certain retard. Certains pays, comme le Canada, ont développé sur cet aspect des programmes au niveau de chaque quartier.

Dans ce cadre, le renforcement des services d'intermédiation sur le marché de travail en partenariat avec des acteurs privés associatifs ou institutionnels doit passer par : (i) l'extension progressive de leur couverture géographique pour toucher les territoires isolés ; (ii) l'encadrement institutionnel des opérateurs privés et (iii) le renforcement de leur attractivité/compétitivité.

À l'instar de certaines expériences internationales réussies, le Maroc pourrait développer les mécanismes d'orientation professionnelle permettant de sensibiliser et d'orienter les jeunes vers les filières les plus demandées, notamment des services d'orientation professionnelle régulièrement évolués⁸⁹ et un portail d'information disposant d'informations fiables, précises et régulièrement actualisés..

A cet effet, il est primordial de 1) renforcer le potentiel des intermédiaires privés du marché du travail pour effectuer le rapprochement des offres et des demandes de compétences, pour rapporter le résultat de leur activité d'intermédiation et pour prendre en charge des missions spécifiques d'accompagnement; et 2) appuyer les catégories vulnérables en donnant la priorité à la mobilisation et au développement de la force de travail, notamment: en élargissant les services d'intermédiation à l'ensemble des catégories de travailleurs indépendamment de leur niveau scolaire, en informant sur les possibilités d'emploi temporaire dans le cadre de travaux à haute intensité en main d'œuvre.

3.3.4. Garantir la citoyenneté active et la participation des jeunes à la vie sociale

La participation active des jeunes aux décisions est essentielle si nous voulons bâtir une société plus démocratique, plus solidaire et plus prospère. Participer à la vie démocratique d'une communauté qu'elle soit, ce n'est pas seulement voter ou se présenter à des élections, bien qu'il s'agisse-là d'éléments importants. Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure.

En soutenant et en encourageant la participation des jeunes, les politiques publiques favorisent également leur intégration sociale et les aident à faire face aux difficultés et pressions qu'ils subissent, mais aussi aux défis d'une société moderne où l'anonymat et l'individualisme sont souvent prédominants. Toutefois, pour que la participation aux processus décisionnels aux niveaux national, régional et local soit durable et significative, il ne suffit pas de développer ou de restructurer les systèmes politiques ou administratifs.

Toute politique ou action de promotion de la participation des jeunes doit s'assurer de l'existence d'un environnement culturel respectueux de ces derniers et prendre en compte la diversité de leurs besoins, situations et aspirations. Il est essentiel que les jeunes et leurs organisations soient mis à contribution en tant que partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques adoptées pour améliorer l'accès aux droits. Les jeunes doivent participer pleinement au suivi et à l'évaluation des résultats de ces stratégies, aux côtés des chargés de leur mise en œuvre. Leur contribution à l'analyse des problèmes que rencontrent leurs homologues est essentielle à l'élaboration des actions les plus efficaces à inclure dans ces stratégies. Leur participation à la mise en œuvre permettra d'intégrer plus largement les partenaires, et notamment les jeunes désengagés qui, pour la plupart, ont incontestablement besoin d'être accompagnés pour accéder à leurs droits. Qui plus est, l'engagement des jeunes dans le suivi et la révision des stratégies sera essentiel pour comprendre ce qui a fonctionné et quelles sont les mesures qu'il faut encore engager.

⁸⁹ Des plateformes existent déjà, des efforts restent à déployer pour réduire l'asymétrie de l'information en termes d'opportunités d'insertion, d'offres de formation (filiales, éligibilité, parcours, ...), de prestations d'accompagnement à l'insertion, de bonnes pratiques en termes d'investissements publics dans le développement des technologies numériques et des réseaux (pour assurer la transparence du marché de l'emploi.)

Parmi les mesures suggérées dans ce domaine, figure la mise à disposition de tous les jeunes de possibilités leur permettant de se réunir, de s'associer et de s'exprimer librement, y compris par voie électronique. Les jeunes s'engagent de différentes façons, par les médias sociaux et en ligne. La protection de la liberté d'expression par ces médias est essentielle pour pouvoir garantir l'accès des jeunes aux droits. D'autres mesures consistent notamment à garantir l'accès des jeunes aux droits à participer en reconnaissant et en soutenant les organisations démocratiques et indépendantes, dirigées par les jeunes, en tant que canaux de participation et d'engagement.

Les politiques publiques devraient s'attaquer aux obstacles à la participation des jeunes s'ils veulent pallier le déficit d'inclusion et les inégalités qui affectent la société marocaine. L'évolution des formes d'engagement politique des jeunes requiert des mesures pour renforcer le dialogue avec les élus. Les collectivités territoriales devraient adopter la même communication que celle utilisée par les jeunes, permettant ainsi à ce groupe de participer efficacement aux processus de prise de décision et d'élaboration de politiques afin de mettre sur la table leurs préoccupations et leurs besoins, tout en utilisant les outils qu'ils favorisent.

Garantir une citoyenneté active et une participation démocratique des jeunes dans la vie politique et sociale appelle l'établissement de mécanismes pour soutenir la participation significative des jeunes et des organisations de jeunesse à l'élaboration des politiques au niveau national et aux échelles territoriales les plus fines.

Conclusion

La jeunesse est un nouvel âge de la vie avec les droits qui lui sont rattachés. Procéder à la consolidation juridique et à l'effectivité des droits de cette catégorie d'âge, au même titre que pour l'enfance, l'âge adulte et la vieillesse fait l'objet d'un consensus de toutes les parties prenantes de la décision et de l'action publique. La réalité sociale nous révèle que les jeunes les moins bien formés et/ou dépourvus de soutiens familiaux sont écartés du système de protection sociale, ce qui fait reposer la transition vers l'âge adulte d'abord sur les solidarités familiales et par un système de transferts sociaux transitant par leurs parents. A cet égard, les épisodes de rupture induits par des situations de fin de droit conduisent ces jeunes à la déresponsabilisation économique et sociale.

La prise de conscience récente, suite à la crise du Covid-19, de la situation extrêmement inquiétante des jeunes, soulève la question d'un nouveau modèle de société susceptible de leur fournir un filet de sécurité sociale. Dans ce cadre, les ruptures dans le parcours des jeunes devraient être valorisées autour d'un quadriptyque (éducation-formation, emploi, protection sociale et vie personnelle et citoyenne), permettant de garantir un statut social et une dignité à tous les jeunes. Aussi, faudrait-il accompagner les jeunes dans leur accès aux droits, promouvoir l'égalité des chances et soutenir leur autonomie. Cela demande de réviser les programmes et les aides pour améliorer l'accès **à une formation ou à un emploi** ; réduire les déperditions scolaires, améliorer le taux de couverture sanitaire, reconnaître et valoriser la participation citoyenne en encourageant l'engagement politique des jeunes par l'amélioration de leur représentation dans les structures partisanes, parlementaires et locales et le soutien au développement d'une société civile organisée et autonome.

Conclusion générale et recommandations

Analysé en termes de dynamiques et de perspectives, le développement humain au Maroc observe au cours de la dernière décennie un ralentissement, intensifié en 2020 par l'impact de la pandémie Covid-19. Les leviers sur lesquels sa progression peut être redynamisée vont de la consolidation des acquis sociaux du pays et de la réduction des inégalités et des disparités à l'allègement de la précarité sociale et au renforcement de l'intégration des jeunes dans l'œuvre de développement du pays.

En dépit de son ralentissement au cours de la dernière décennie, la progression du développement humain ne compromet pas l'objectif de rattrapage des pays à développement humain élevé. En 2019, le Maroc réalise un IDH (0,686) certes inférieur de 9,7% à la moyenne des pays à développement humain élevé, mais supérieur de 8,7% à celle des pays à développement humain moyen. Il s'est hissé en 2020 au 2^{ème} rang dans le classement, selon l'IDH, des pays à développement humain moyen, au moment où près de la moitié de ses régions se classeraient, à la même année, parmi les pays à développement humain élevé. Il s'agit des régions de Casablanca-Settat suivie des trois régions du Sud et de Rabat-Salé Kenitra. Inversement, le retard en développement humain persiste beaucoup plus dans les régions de Beni Mellal-Khénifra, Marrakech-Safi, Souss-Massa et Draâ-Tafilalet.

Essentiellement tiré par le développement social au cours des deux dernières décennies, le développement humain du Maroc demeure handicapé par les déperditions scolaires cumulées de l'Indépendance à la fin des années 1990, la modestie des niveaux de vie et la faible insertion sociale et économique des jeunes. Les réalisations économiques et sociales au cours des deux dernières décennies font que le développement humain soit essentiellement tiré par le recul de la pauvreté absolue, de la vulnérabilité et de la mortalité infantile, suivi de la généralisation de la scolarisation de base, de l'élargissement de l'accès aux services sociaux et de la régression de l'habitat sommaire. Inversement, le capital humain cumulé par les personnes âgées de 25 ans et plus ainsi que le niveau de vie mesuré par le RNB par habitant, l'éducation aux niveaux moyens et supérieurs et le chômage des jeunes tirent vers le bas le développement humain de l'ensemble du pays.

La progression du développement social n'a cependant qu'un effet limité sur la croissance des niveaux de vie et la réduction des inégalités sociales. Significativement inférieur à celui des pays à développement humain élevé, le niveau de vie, mesuré par le RNB par habitant, affiche une baisse tendancielle au cours de la dernière décennie en dépit d'un élargissement de l'accès aux services sociaux. De leur côté, la pauvreté relative, les inégalités sociales et les disparités territoriales s'établissent à des niveaux élevés, faisant perdre au pays plus du 1/4 de son développement humain cumulé. De leur côté, les inégalités entre les sexes placent le Maroc dans le groupe de pays les plus hostiles à l'équité entre les hommes et les femmes. Cette facette des inégalités est tellement grande que si l'IDH des femmes était comparable à celui des hommes, le Maroc aurait déjà figuré parmi les pays à développement humain élevé.

En termes de perspectives, la tendance à l'équité sociale des niveaux d'éducation entre 2012 et 2019 prête à l'optimisme bien qu'elle ait été sévèrement affectée par la pandémie du Covid-19. Les progrès enregistrés lors des deux dernières décennies en matière de scolarisation donnent lieu à une baisse de l'inégalité en éducation. Observée depuis 2012, la tendance à l'équité des niveaux scolaires entraîne, à son tour, une tendance à la baisse de l'inégalité vis-à-vis des niveaux de vie et de l'amélioration de l'état de santé mesuré par l'espérance de vie.

Dans un contexte marqué par une incidence élevée de la précarité sociale, les acquis cumulés dans les dimensions critiques du développement humain sont fortement menacés par les retombées de la pandémie du Covid-19. En effet, le télé-enseignement a certes allégé l'impact du confinement sur l'éducation, mais il a désavantagé les élèves qui n'en ont pas les moyens. La fracture numérique a ainsi accentué les inégalités et les disparités socio-éducatives. Son impact sur l'éducation marquerait les

décennies à venir à moins qu'il ne soit vite allégé par le système éducatif. Dans le domaine de la santé, le contrôle de l'impact de la pandémie a permis d'éviter le scénario de décès massifs, mais il a affecté la santé physique et psychologique de la population, détérioré les rapports familiaux et entravé, en partie, l'accès des malades chroniques aux soins de santé, des enfants à la vaccination et des femmes aux visites prénatales et postnatales. Ces retombées risquent d'affecter durablement la santé générale de la population.

Dans un contexte fragilisé par la précarité sociale, la pandémie a fortement contracté l'activité économique et appauvri les ménages dépendants d'emplois peu ou pas protégés, précaires ou informels. En affectant près d'un actif occupé sur trois, la précarité sociale constitue un facteur aggravant l'impact des chocs sociaux sur le développement humain. Elle sévit beaucoup plus parmi les travailleurs indépendants des secteurs agricole et informel et dans les régions à faible développement humain. En l'absence de la protection sociale financée par le Fonds de solidarité Covid-19, les populations vulnérables à la précarité sociale allaient glisser dans l'extrême pauvreté. Ce qui confirme, encore une fois, la portée stratégique de la généralisation de la protection sociale récemment prônée par les pouvoirs publics.

Les jeunes de « 15-29 ans » constituent un potentiel réel de développement humain et de croissance économique dont la mobilisation est une réponse adéquate au dépassement de l'impact de la pandémie et du retard cumulé en matière de capital humain par les générations âgées. Outre le ralentissement de sa progression, l'IDH du Maroc a dû régresser en 2020. Mesurée par l'écart entre l'IDH qu'allait afficher le Maroc en 2020 en l'absence de pandémie et l'IDH affiché à cette même année, l'effet de la Covid-19 se situe entre -1,4% et -3,0%. Cet effet correspond à un recul du pays au niveau de développement humain qu'il affichait il y a près de 4 ans. Le rattrapage de ce recul s'opérerait à long terme, notamment à l'aide d'un processus de développement centré sur la valorisation des ressources humaines jeunes. Les jeunes disposent, en fait, d'un capital humain plus élevé que la moyenne des pays à développement humain élevé et de 1,7 fois la moyenne nationale. Résultat de plus de deux décennies d'investissement soutenu dans l'éducation et la formation, cet atout constitue une aubaine pour un développement humain et une croissance économique à des taux élevés.

La résorption du chômage, en particulier des jeunes, constitue un défi majeur. Il demeure lié au potentiel de l'économie à créer des emplois et à valoriser le capital humain, notamment à travers des actions permettant l'amélioration de l'adéquation quantitative et qualitative entre l'offre et la demande du travail, ainsi qu'aux gains de productivité de la main-d'œuvre.

Dans ce cadre et pour accroître l'efficacité des programmes actifs d'emploi, de nouvelles approches sont nécessaires, notamment, la formation en entreprise et l'amélioration des compétences (soft-skills) des jeunes demandeurs d'emploi. En outre, leur rénovation passe par l'implication du secteur privé et le ciblage des couches défavorisées (en particulier, les femmes et les NEETS), par un ensemble de services et programmes complémentaires sous forme d'une combinaison optimale de promotion de l'auto-emploi, formations complémentaires, d'incitations à l'investissement et de réformes permettant l'intégration du secteur informel.

Sur un autre registre, la question de l'accès des jeunes à leurs droits fondamentaux montre clairement le besoin d'un modèle social susceptible de fournir aux jeunes un filet de sécurité sociale leur permettant de faire face aux risques qui les guettent et d'aboutir à leur autonomie. La conjoncture du Covid-19 met davantage en lumière ces enjeux prioritaires. En plus de remettre les questions d'éducation, d'emploi et de protection universelle au cœur des besoins, elle révèle le lien entre précarité et non-émancipation des jeunes et, partant, la question centrale de l'égalité des chances.

Malgré l'élévation rapide du niveau d'études des jeunes, l'insertion économique et sociale d'une fraction de la jeunesse reste longue et difficile. Or, pour appuyer toute action en sa faveur, il est

indispensable que celle-ci soit la moins dissociée possible par rapport aux perceptions et aux attentes des jeunes. Outre la confiance qu'ils accordent aux principales institutions nationales, l'inclusion des jeunes dépend, d'une manière générale, de la capacité de développer les mécanismes institutionnels pour leur participation active dans la vie publique. La mobilisation des jeunes dans le processus de prise de décision est l'un des déterminants de succès des programmes et des politiques publiques, et ce, à travers l'institutionnalisation du dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics.

L'implication efficace des jeunes consiste à leur donner l'opportunité d'être des acteurs dynamiques dans la sphère politique et associative, ce qui va permettre de renforcer leur confiance vis-à-vis de l'État et de ses institutions. Les jeunes ont certes besoin d'orientation et d'encadrement, mais aussi d'être écoutés, reconnus et valorisés dans la gestion de la chose publique. Le renforcement de la citoyenneté des jeunes faciliterait leur inclusion économique et sociale, ce qui contribuerait à améliorer le rendement des politiques publiques et l'optimisation des ressources budgétaires.

De même, les jeunes sont à la recherche de nouveaux espaces d'expression et d'action à un moment où des interventions sont envisagées pour soutenir les aspirations des jeunes, favoriser leur participation aux niveaux local et national, et à reconstruire leur confiance dans les institutions de prise de décision.

La jeunesse est un nouvel âge de la vie avec les droits qui lui sont rattachés. Procéder à la consolidation juridique et à l'effectivité des droits de cette catégorie d'âge fait l'objet d'un consensus de toutes les parties prenantes. La réalité sociale nous révèle que les jeunes les moins bien formés et/ou dépourvus de soutiens familiaux sont écartés du système de protection sociale, ce qui fait reposer la transition vers l'âge adulte d'abord sur les solidarités familiales et par un système de transferts sociaux transitant par leurs parents. A cet égard, les épisodes de rupture induits par des situations de fin de droit conduisent ces jeunes à la déresponsabilisation économique et sociale.

La prise de conscience récente, suite à la crise du Covid-19, de la situation extrêmement inquiétante des jeunes, soulève la question d'un nouveau modèle de société susceptible de leur fournir un filet de sécurité sociale. Dans ce cadre, les ruptures dans le parcours des jeunes devraient être valorisées autour d'un quadriptyque (éducation-formation, emploi, protection sociale et vie personnelle et citoyenne), permettant de garantir un statut social et une dignité à tous les jeunes. Aussi, faudrait-il accompagner les jeunes dans leur accès aux droits, promouvoir l'égalité des chances et soutenir leur autonomie des jeunes. Développer l'éducation des jeunes aux droits et aux devoirs ; réduire le non-recours aux droits ; structurer un service public de l'information et de l'accompagnement sont les voix permettant une meilleure intégration des jeunes dans tous les espaces de valorisation de leurs ressources potentielles.

Une telle approche nécessite de repenser les programmes et les aides pour améliorer l'accès à une formation ou à un emploi, de réduire les déperditions scolaires, d'améliorer le taux de couverture sanitaire, de reconnaître et valoriser la participation citoyenne en encourageant l'engagement politique des jeunes par l'amélioration de leur représentation dans les structures partisanes, parlementaires et locales et le soutien au développement d'une société civile organisée et autonome.

Dépôt Légal : 2021MO3817
ISBN : 978-9954-604-55-7

